



**l'Agenda 21 régional  
de  
MIDI-PYRENEES  
VERSION 1.2  
2010**

# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>I. INTRODUCTION .....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>II. L'AGENDA 21 DE MIDI-PYRENEES .....</b>   | <b>7</b>  |
| <i>II.1. L'agenda 21 local, une démarche récente et volontaire .....</i>  | <i>7</i>  |
| <i>II.2. Le cadre de référence du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.....</i>  | <i>7</i>  |
| <b>III. LA DEMARCHE .....</b>   | <b>8</b>  |
| <i>III.1. L'agenda 21, une démarche participative .....</i>   | <i>9</i>  |
| <i>III.2. Un diagnostic partagé .....</i>   | <i>14</i> |
| <i>III.3 L'identification des enjeux... ..</i>  | <i>15</i> |
| <i>III.4. ... et la détermination des objectifs pour y faire face.....</i>  | <i>16</i> |
| <i>III.5. La construction du programme d'actions .....</i>  | <i>17</i> |
| <i>III.6. L'évaluation : l'indispensable pour une amélioration continue.....</i>  | <i>17</i> |
| <b>IV - PLAN DE L'AGENDA 21 VERSION 2010 .....</b>  | <b>19</b> |
| <b>AXE 1 - L'EFFICACITE, POUR UNE ECONOMIE ADAPTEE AUX CONTRAINTES ET AUX BESOINS .....</b>   | <b>32</b> |
| OBJECTIF 1.1 PERENNISER UNE ECONOMIE ANCREE SUR SON TERRITOIRE .....  | 35        |
| <i>Action 1 : Contribution à l'aménagement et à l'équilibre territorial en accompagnant le développement des activités et des emplois dans les territoires.....</i> | <i>35</i> |
| OBJECTIF 1.2 AIDER LES ENTREPRISES A S'ADAPTER AUX EVOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES, ENERGETIQUES ET SOCIALES.....  | 37        |
| <i>Action 2 : Contrats d'appui aux entreprises exemplaires en matière de développement durable .....</i>  | <i>37</i> |
| <i>Action 3 : Equipements touristiques pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux .....</i>   | <i>39</i> |
| OBJECTIF 1.3 DEVELOPPER DE NOUVELLES ACTIVITES/FILIERES ECONOMIQUES BASEES SUR LES PROBLEMATIQUES DE DEVELOPPEMENT DURABLE .....                                    | 41        |
| <i>Action 4 : Sensibilisation au développement durable dans le cadre de la formation professionnelle continue.....</i>  | <i>41</i> |
| <i>Action 5 : Création du Fonds Régional Midi-Pyrénées Développement Solidaire .....</i>  | <i>43</i> |
| <b>AXE 2 - LA PROXIMITE, POUR UNE QUALITE DE VIE EQUITABLEMENT REPARTIE SUR LE TERRITOIRE .....</b>   | <b>45</b> |
| OBJECTIF 2.1. FAVORISER L'EQUILIBRE TERRITORIAL EN MATIERE D'ACTIVITES ECONOMIQUES DANS UNE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE.....                                     | 47        |
| <i>Action 6 : Soutien à la réalisation de zones d'activités de qualité architecturale et environnementale.....</i>  | <i>47</i> |
| OBJECTIF 2.2 : FAVORISER L'EQUILIBRE TERRITORIAL EN MATIERE DE SERVICES, D'EQUIPEMENTS ET D'INFRASTRUCTURES DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....         | 49        |
| <i>Action 7 : Création du réseau régional Point Visio-public Midi-Pyrénées.....</i>   | <i>49</i> |
| OBJECTIF 2.3 FAVORISER L'EQUILIBRE TERRITORIAL EN MATIERE DE DISPOSITIFS DE FORMATION DANS UNE DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....                               | 51        |
| <i>Action 8 : Egalité Homme-Femme : déclinaison des bonnes pratiques d'une opération pilote...51</i>  | <i>51</i> |
| <i>Action 9 : Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales .....</i>  | <i>53</i> |
| OBJECTIF 2.4. FAVORISER L'EQUILIBRE TERRITORIAL EN MATIERE DE LOISIRS ET DE CULTURE DANS UNE DEMARCHE DEVELOPPEMENT DURABLE.....                                    | 55        |
| <i>Action 10 : Accueil hors saison d'artistes dans des gîtes ruraux.....</i>  | <i>55</i> |

|   |            |
|---|------------|
| OBJECTIF 2.5. PARTICIPER A LA MAITRISE DE L'URBANISME .....   | 57         |
| <i>Action 11 : Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire :<br/>porter à connaissance la vision régionale en matière d'aménagement du territoire.....</i> | <i>57</i>  |
| <b>AXE 3 - LA SOLIDARITE, POUR UNE INTEGRATION SOCIALE BASEE SUR LES<br/>LIENS ET LA CITOYENNETE .....</b>  | <b>59</b>  |
| OBJECTIF 3.1. FAVORISER L'INTEGRATION / L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ..  | 61         |
| <i>Action 12 : Appel à projets Economie Solidaire vers les Pays et les Parcs Naturels Régionaux</i>   | <i>61</i>  |
| OBJECTIF 3.2 FAVORISER L'ACCES AUX LOISIRS ET A LA CULTURE .....  | 63         |
| <i>Action 13 : Soutien au développement des jardins partagés.....</i>   | <i>63</i>  |
| <i>Action 14 : Des festivals culturels écologiquement et socialement remarquables .....</i>   | <i>65</i>  |
| <i>Action 15 : Accès à la culture des publics fragilisés .....</i>  | <i>67</i>  |
| <i>Action 16 : Schéma Régional de Développement de l'Occitan .....</i>  | <i>69</i>  |
| OBJECTIF 3.3 : DEVELOPPER DES PROJETS DURABLES DE SOLIDARITE INTERNATIONALE   | 71         |
| <i>Action 17 : Développement de la mobilité internationale des jeunes de la région .....</i>  | <i>71</i>  |
| <i>Action 18 : Promouvoir la solidarité Nord-Sud .....</i>  | <i>73</i>  |
| <i>Action 19 : FREDIC : Fonds Régional de Développement International Coopératif.....</i>   | <i>75</i>  |
| OBJECTIF 3.4 SOUTENIR LES ACTIONS DES ASSOCIATIONS .....  | 77         |
| <i>Action 20 : Développement d'un dispositif d'aide à la trésorerie associative .....</i>   | <i>77</i>  |
| <i>Action 21 : Accompagnement des associations bénéficiant d'«Emplois Associatifs Midi-<br/>Pyrénées» .....</i>   | <i>79</i>  |
| <i>Action 22 : Les Projets Citoyens .....</i>   | <i>81</i>  |
| OBJECTIF 3.5. LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS.....  | 83         |
| <i>Action 23 : Schéma directeur d'accessibilité aux transports collectifs régionaux .....</i>   | <i>83</i>  |
| <i>Action 24 : Actions dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des<br/>hommes dans la vie locale.....</i>  | <i>86</i>  |
| <i>Action 25 : Elaboration d'un Agenda 22 Régional, plan d'actions régional en faveur des<br/>personnes en situation de handicap .....</i>  | <i>88</i>  |
| <b>AXE 4- LA RESPONSABILITE, POUR LA PRESERVATION DES RESSOURCES<br/>ET LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX GLOBAUX.....</b>  | <b>90</b>  |
| OBJECTIF 4.1. GERER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU .....   | 92         |
| <i>Action 26 : Plan Régional d'Economie d'Eau.....</i>  | <i>92</i>  |
| <i>Action 27 : Programme d'amélioration de la connaissance de la ressource en eau souterraine</i>   | <i>94</i>  |
| <i>Action 28 : Mise en place d'une mission d'observation sur l'eau.....</i>   | <i>96</i>  |
| OBJECTIF 4.2. GERER DURABLEMENT LES SOLS .....  | 98         |
| <i>Action 29 : Pour une gestion économe des sols.....</i>   | <i>98</i>  |
| OBJECTIF 4.3. CONTRIBUER A LA GESTION DE LA BIODIVERSITE, DES ESPACES NATURELS<br>ET DES PAYSAGES.....  | 100        |
| <i>Action 30 : Préservation et reconstitution des corridors biologiques de Midi-Pyrénées.....</i>   | <i>100</i> |
| <i>Action 31 : Création et gestion des réserves naturelles régionales.....</i>  | <i>102</i> |
| <i>Action 32 : Opérations de sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité<br/>ordinaire .....</i>  | <i>104</i> |
| <i>Action 33 : Plan régional des espaces naturels remarquables et de la biodiversité .....</i>  | <i>106</i> |
| <i>Action 34 : Le Plan Bio Régional .....</i>   | <i>108</i> |
| OBJECTIF 4.4. FAVORISER L'APPROPRIATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES PRATIQUES ET<br>CONCEPTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....  | 110        |
| <i>Action 35 : Réalisation d'un projet d'établissement centré sur les valeurs du développement<br/>durable, les « Agenda 21 lycées » .....</i>  | <i>110</i> |
| <i>Action 36 : Accompagnement à la réalisation d'Agendas 21 locaux.....</i>   | <i>112</i> |
| <i>Action 37 : Soutien au « Développement durable » en faveur des Territoires de projets<br/>s'inscrivant dans une dynamique contractuelle régionale .....</i>                            | <i>114</i> |

|   |            |
|---|------------|
| <b>AXE 5- LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE : LE PLAN CLIMAT REGIONAL.....</b>   | <b>116</b> |
| OBJECTIF 5.1 AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE ET LUTTER CONTRE L'EMISSION DE GAZ A EFFET DE SERRE.....                                      | 118        |
| <i>Action 38 : Programme de mise en place de centrales solaires photovoltaïques dans les lycées</i> .....                                     | 118        |
| <i>Action 39 : Aides aux particuliers pour une meilleure performance énergétique.....</i>   | 120        |
| <i>Action 40 : Soutien à la construction et à la rénovation de bâtiments économes (hors particuliers)</i> .....                               | 122        |
| <i>Action 41 : Favoriser le développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées .....</i>   | 125        |
| <i>Action 42 : Un Fonds Régional Carbone pour compenser les émissions de gaz à effet de serre dues aux politiques régionales .....</i>        | 127        |
| <i>Action 43 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'institution et des politiques régionales</i> .....                            | 129        |
| OBJECTIF 5.2. FACILITER L'UTILISATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS, DES MODES DE TRANSPORT DOUX EN LES ADAPTANT AUX EVOLUTIONS DES BESOINS ..... | 131        |
| <i>Action 44 : Schéma directeur vélo-train .....</i>  | 131        |
| <i>Action 45 : Trains Régionaux : amélioration de l'information des voyageurs .....</i>   | 133        |
| <i>Action 46 : Titre unique de transport.....</i>   | 136        |
| <i>Action 47 : Le Plan Rail.....</i>  | 139        |
| <i>Action 48 : Aménagement des parkings des gares dans une démarche de qualité environnementale.....</i>                                      | 141        |
| <b>AXE 6 - L'EXEMPLARITE, POUR UNE AMELIORATION CONTINUE DU FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION.....</b>  | <b>143</b> |
| OBJECTIF 6.1 ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE POLITIQUES / ACTIONS / PRATIQUES / COMPORTEMENTS RESPONSABLES ECOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT .....  | 145        |
| <i>Action 49 : Exigences Développement durable pour la construction et la rénovation de bâtiments</i> .....                                   | 145        |
| <i>Action 50 : Programme de performance énergétique et environnementale dans les lycées....</i>   | 147        |
| <i>Action 51 : Des produits de qualité dans la restauration des lycées.....</i>   | 150        |
| <i>Action 52 : Partenariat avec l'Ecole de la 2ème Chance pour l'accueil d'élèves stagiaires.....</i>   | 153        |
| <i>Action 53 : Hôtel de Région : poursuite et amélioration du programme de management environnemental .....</i>                               | 155        |
| <i>Action 54 : Stratégie Achats durables .....</i>  | 157        |
| OBJECTIF 6.1. ETRE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE POLITIQUES / ACTIONS / PRATIQUES / COMPORTEMENTS RESPONSABLES ECOLOGIQUEMENT ET SOCIALEMENT ..... | 159        |
| <i>Action 55 : Mise en cohérence des actions régionales en matière d'éco-conditionnalité.....</i>   | 159        |
| OBJECTIF 6.2. METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION ET UNE METHODE DE TRAVAIL POUR METTRE EN ŒUVRE ET ANIMER L'AGENDA 21 REGIONAL .....            | 161        |
| <i>Action 56 : Dispositif d'évaluation de l'Agenda 21.....</i>  | 161        |
| <i>Action 57 : Sensibilisation et formation des élus et des agents de la Région au développement durable.....</i>                             | 164        |
| <i>Action 58 : Le Portail Collaboratif.....</i>   | 166        |
| OBJECTIF 6.3. FAVORISER UNE MEILLEURE COHERENCE ET LISIBILITE DES POLITIQUES PUBLIQUES .....  | 168        |
| <i>Action 59: Fiche d'instruction « développement durable » des subventions européennes gérées par la Région .....</i>                        | 168        |
| <i>Action 60 : Indicateurs régionaux de développement durable .....</i>   | 170        |
| <i>Action 61 : Participation de la Région Midi-Pyrénées aux débats sur les enjeux de développement durable à l'échelle européenne .....</i>   | 172        |
| <i>Action 62 : Solutions en ligne pour faciliter l'information administrative des citoyens, le Service d'Information Publique (SIP).....</i>  | 175        |

|  |            |
|--|------------|
| OBJECTIF 6.4. DEVELOPPER DES OUTILS / DISPOSITIFS PERMANENTS REGIONAUX DE<br>CONCERTATION .....  | 177        |
| <i>Action 63 : Animation collective du Plan Bois Régional.....</i>                               | <i>177</i> |
| <i>Action 64 : Suivi participatif de l'Agenda 21 .....</i>                                       | <i>179</i> |
| <i>Action 65 : Mise en place d'un groupe de travail Prospective et Evaluation du SRADDT.....</i> | <i>181</i> |

## **I. Introduction**

Le développement durable est, depuis 1998, une des priorités politiques de la Région Midi-Pyrénées. Initiatrice des premières Assises Nationales du Développement Durable, elle a aussi été l'une des quatre régions françaises présentes au Sommet de la Terre de Johannesburg en 2002.

Conformément aux recommandations du programme d'actions issu du sommet de Rio de Janeiro (1992), la Région a souhaité, à son échelle, penser l'avenir du territoire sur lequel elle intervient et définir le rôle qu'elle doit jouer dans un souci de plus grande équité, tout en transmettant un patrimoine viable aux générations présentes et futures.

C'est pourquoi elle a voulu l'engager dans une démarche d'Agenda 21. Cet Agenda 21 a été adopté en mars 2007 autour d'un programme de 25 objectifs et de 54 actions. Il s'agit du premier Agenda 21 régional reconnu au niveau national par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer en novembre 2007.

Dès son adoption, l'Agenda 21 a été présenté non pas comme un document, mais comme un outil destiné à être suivi, évalué et révisé régulièrement au regard des finalités du développement durable.

L'élaboration en 2010 du bilan à mi-parcours a été l'occasion de repenser l'Agenda 21, en réactualisant les 54 fiches actions d'origine et en intégrant de nouvelles fiches actions présentant les dispositifs adoptés par la Région depuis mars 2007, et répondant aux objectifs de l'Agenda 21 régional.

Aujourd'hui l'Agenda 21 comporte 65 fiches désormais organisées en 6 axes. En effet, pour tenir compte de l'actualité régionale et nationale en matière d'énergie et de climat, un axe à part entière a été créé :

- l'adoption du Plan Climat Régional 2 en novembre 2009,
- la publication de la loi Grenelle 2, publiée en août 2010, qui précise que les Régions doivent adopter un Plan Climat Territorial d'ici fin 2012 et qu'il doit être intégré à l'Agenda 21 si la collectivité est dans cette démarche.

En revanche les 25 objectifs adoptés en 2007, et issus notamment de la concertation citoyenne, sont toujours d'actualité.

Comme sur la version initiale de l'Agenda 21, les actions d'ores et déjà conduites par la Région sont brièvement rappelées en introduction de chaque axe, afin de donner une vision générale de ce que fait aujourd'hui la Région Midi-Pyrénées en faveur du développement durable dans le cadre de sa politique et qui en fait aujourd'hui une des collectivités régionales les plus actives en ce domaine.

L'Agenda 21 fera l'objet d'un bilan final en 2012. Dès 2011 la Région engagera un nouvel exercice d'élaboration du futur Agenda 21 « 2012-2017 ».

*« Les problèmes abordés dans Action 21 qui procèdent des activités locales sont si nombreux que la participation et la coopération des collectivités à ce niveau seront un facteur déterminant pour atteindre les objectifs du contrat. En effet ce sont les collectivités locales qui construisent, exploitent et entretiennent les infrastructures économiques, sociales et environnementales, qui surveillent les processus de planification, qui fixent les orientations et la réglementation locale en matière d'environnement, et qui apportent leurs concours à l'application des politiques de l'environnement adoptées à l'échelon national ou infra-national. Elles jouent, au niveau administratif le plus proche de la population, un rôle essentiel dans l'éducation, la mobilisation et la prise en compte des vues du public en faveur d'un développement durable ».*

Agenda 21 de Rio, chapitre 28.

## **II. L'Agenda 21 de Midi-Pyrénées**

### **II.1. L'agenda 21 local, une démarche récente et volontaire**

A la fin de l'année 2002, à partir d'un rapport pour information à l'assemblée plénière, la Région Midi-Pyrénées a défini sa stratégie de développement durable selon deux axes forts : une démarche de certification environnementale (ISO 14 001) et l'élaboration d'un agenda 21 régional.

**La mise en œuvre d'un Agenda 21 local traduit l'engagement de la Région à renforcer la prise en compte du développement durable dans l'ensemble de ses politiques.**

Il s'agit pour la Région de penser l'avenir du territoire et de définir le rôle qu'elle doit jouer dans un souci de plus grande équité, tout en transmettant un patrimoine viable aux générations présentes et futures.

L'Agenda 21 de Midi-Pyrénées permet de traduire concrètement l'intégration du développement durable dans la politique de la Région. Aussi s'appuie-t-il sur l'adoption et la mise en œuvre d'un **programme d'actions** permettant à l'institution régionale de décliner les principes du développement durable de façon transversale dans ses différentes politiques d'intervention.

L'Agenda 21 a été une opportunité pour la Région d'avoir une nouvelle lecture de ses politiques. Il est une référence pour l'ensemble des actions et projets conduits sur le territoire.

### **II.2. Le cadre de référence du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable**

Un dispositif de reconnaissance et d'encouragement des projets territoriaux de développement durable a été proposé en 2006 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il s'agit d'un cadre de référence explicitant les tenants et aboutissants de tels projets. Considérant les expériences passées, l'élaboration de ce référentiel a été lancée suivant deux axes : la démarche et le contenu des projets.

Le cadre de référence national définit ainsi 5 finalités :

- **la lutte contre le changement climatique ;**
- **la préservation de la biodiversité, la gestion des milieux et des ressources ;**
- **l'épanouissement de tous les êtres humains par l'accès à une bonne qualité de vie ;**
- **la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations ;**
- **les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

*« Dans tout projet territorial de développement durable, les objectifs retenus, les politiques mises en œuvre et les actions menées en termes sociaux, environnementaux, et économiques se doivent de contribuer au plus grand nombre de ces finalités et, dans tous les cas, ne pas aller à l'encontre de l'une ou plusieurs d'entre elles ».*

Ce cadre insiste parallèlement sur la nécessité de repenser la manière de faire et propose 5 critères déterminants relatifs à la démarche à suivre :

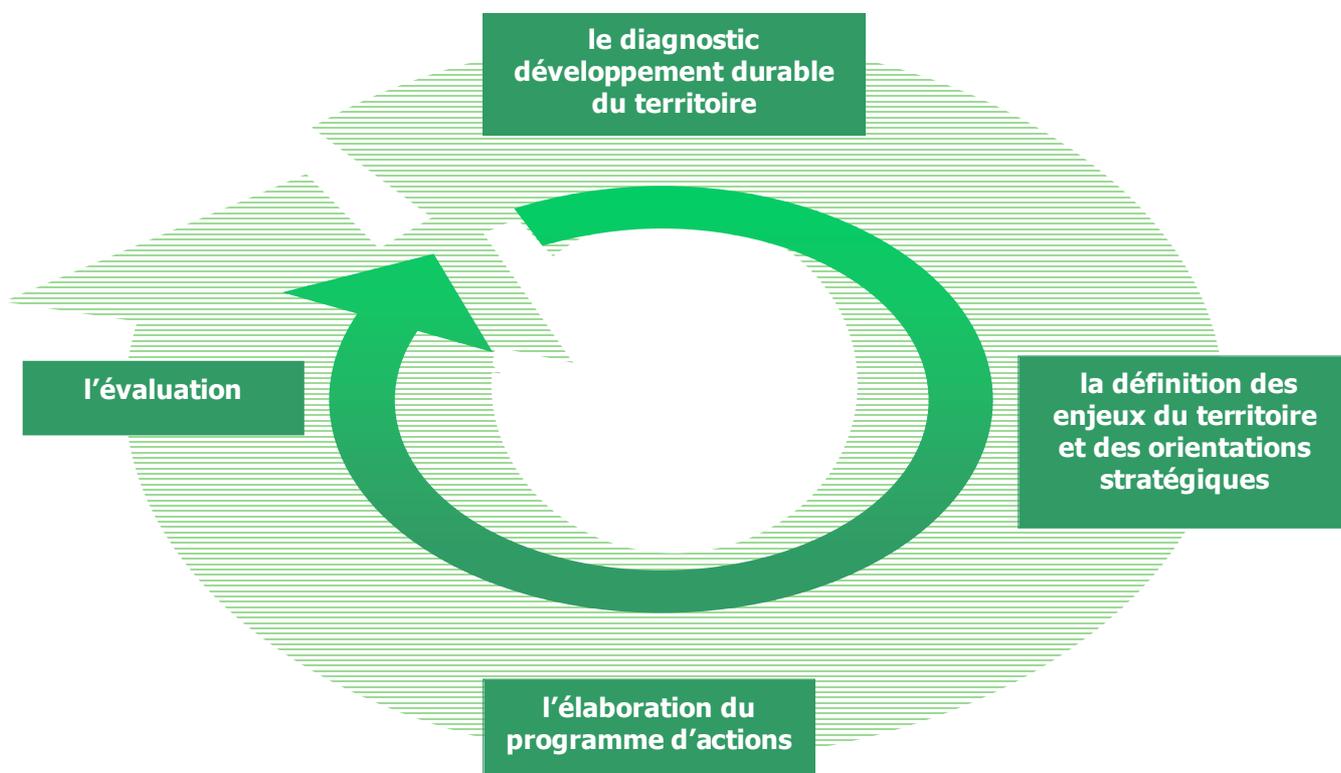
- la participation des acteurs du territoire dès l'amont du projet et tout au long de la démarche ;
- la transversalité qui s'exprime notamment par le décloisonnement des modes de raisonner et des méthodes de travail ;
- l'organisation du pilotage, qui doit tenir compte de l'articulation des niveaux de territoires et du principe de subsidiarité ;
- l'évaluation, qui doit être partagée et pensée en amont du projet, et qui fixe des objectifs précis et mesurables ;
- une stratégie d'amélioration continue.

En Midi-Pyrénées, ces cinq critères ont été regroupés sous le terme « **Gouvernance** », qui est affichée aux côtés des finalités ci-dessus.

L'inscription de la démarche dans le cadre de référence national a permis à l'Agenda 21 de Midi-Pyrénées d'être le premier agenda 21 régional reconnu au niveau national (novembre 2007).

### **III. La démarche**

L'Agenda 21 régional est une démarche participative qui s'est construite autour de plusieurs étapes. Il est considéré comme le démarrage d'une démarche d'amélioration continue.



### III.1. L'agenda 21, une démarche participative

*« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable ».*

Principe n°1 de la déclaration de Rio

*« Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter « un programme Action 21 » à l'échelle de la collectivité. La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et associations et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées ».*

Chapitre 28.3, Agenda 21 de Rio

Parce que le développement durable replace les êtres humains au cœur du développement, il est essentiel d'engager un vrai processus participatif lors de l'élaboration d'un agenda 21. Dans cette perspective, plusieurs démarches ont été conduites par la Région, envers différents publics et selon différentes méthodes.

#### III.1.1. La consultation des élu-e-s régionaux

Dans le cadre des travaux internes de la Région et préparatoires à l'élaboration de l'Agenda 21 régional, une consultation de l'ensemble des élu-e-s régionaux a été réalisée avec le soutien de l'Agence Régionale Pour l'Environnement de Midi-Pyrénées, au regard de son expérience en matière d'animation et de consultation des acteurs locaux dans une perspective de développement durable. Elle s'est déroulée sur la période du printemps et de l'été de l'année 2004, avec d'une part des réunions-débats et d'autre part un questionnaire individuel diffusé à l'ensemble des élu-e-s du Conseil régional.

L'approche utilisée se fonde sur une démarche d'échanges multiples pour les élu-e-s. Un même cadre d'analyse structure les questionnements, l'animation des débats et l'élaboration de l'état de situation. Il est composé de 8 dimensions : environnement, économie, social et culturel, équité entre les personnes, les territoires, les générations, subsidiarité, partenariats/réseaux et participation.

Le ressenti des élu-e-s régionaux sur le territoire régional au regard du développement durable a ainsi été recueilli et a permis de favoriser leur contribution à l'élaboration du diagnostic.

#### III.1.2. Une réunion institutionnelle de présentation de la démarche

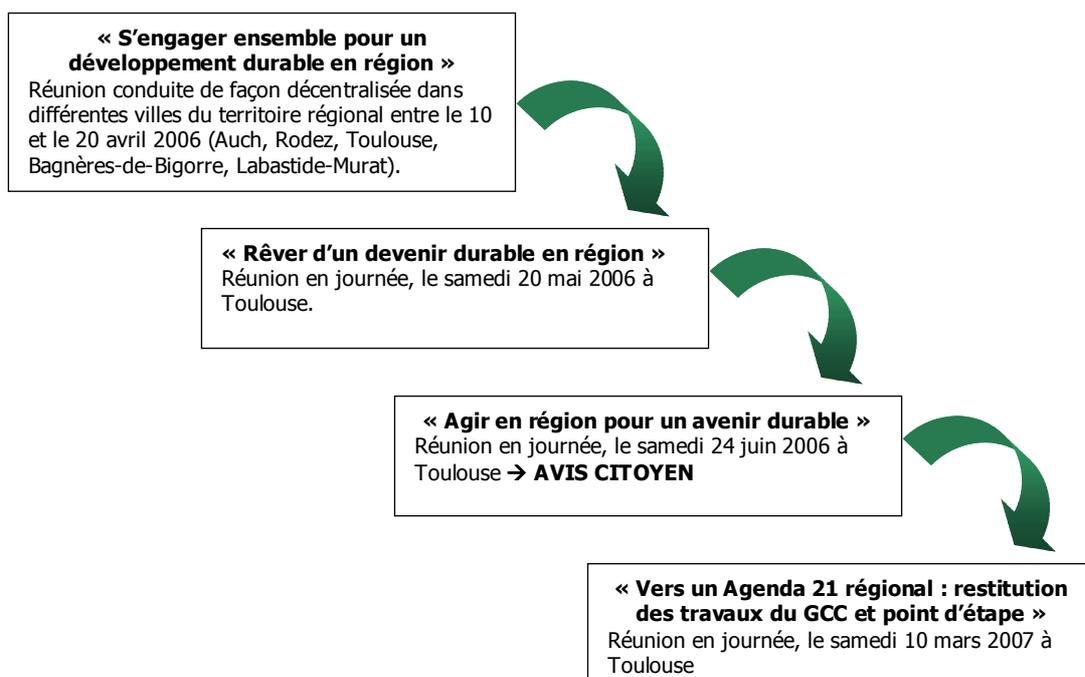
Le 26 avril 2006, la démarche, les différents outils de concertation ainsi qu'un premier socle de diagnostic, ont été présentés lors d'une manifestation dédiée aux partenaires institutionnels et aux acteurs de terrain (élus locaux, services de l'Etat, Conseils de Développement des Pays, associations...). Cette réunion a été précédée d'une réunion plus spécifiquement tournée vers les grands acteurs associatifs régionaux.

#### III.1.3. Le Groupe Citoyen de Concertation pour l'Agenda 21 régional

L'objectif de la constitution du Groupe Citoyen de Concertation pour l'Agenda 21 régional était d'associer des habitants de Midi-Pyrénées à l'élaboration de l'Agenda 21 en tant qu'« **expert usager** » du territoire, c'est-à-dire pour la connaissance qu'ils ont du territoire en y demeurant, et ainsi engager un réel **exercice de démocratie participative** à partir d'un groupe de citoyens. Un « panel » de 120 citoyens de Midi-Pyrénées a été recruté. Ce groupe a été défini de manière aléatoire par un organisme indépendant, le Centre de Recherche pour l'EtuDe et l'Observation des Conditions de vie (CREDOC), qui a cherché à constituer un groupe le plus représentatif possible de la diversité de la population régionale, selon une méthode de quotas prenant en considération les critères de sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle, répartition géographique et taille d'agglomération de résidence.

Ce panel de citoyens a été formé au développement durable et a participé activement à la définition des enjeux et des orientations stratégiques.

Les grandes étapes de concertation et de travail avec le Groupe Citoyen de Concertation



Les travaux du GCC ont donné lieu à la rédaction d'un « **Avis Citoyen** » sur le contenu du projet d'Agenda 21, avis remis à la Région au cours de l'été 2006.

Les membres du GCC ont défini 6 axes prioritaires, sur lesquels ils se sont investis. Pour chacun de ces axes, les membres du GCC se sont attachés à préciser les enjeux prioritaires, proposer des orientations stratégiques, formuler des constats et proposer des objectifs d'actions concrètes, illustrés de pistes d'actions possibles.

1. « Se déplacer durablement en Midi-Pyrénées »
2. « Vivre ensemble et en solidarité »
3. « Equilibrer le développement régional »
4. « Consommer, produire, se comporter autrement »
5. « Devenir des ressources régionales : eau, énergie, biodiversité »
6. « Rendre l'institution régionale exemplaire en terme de développement durable »



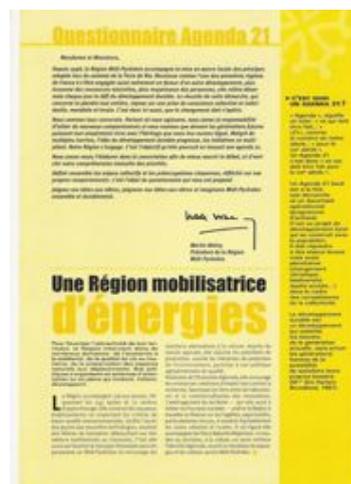
(source : photographies ABCD Durable)

Ce Groupe Citoyen de Concertation a permis de mobiliser et construire avec un panel d'habitants une dynamique collective, pour réfléchir, échanger et être force de proposition en matière de développement durable.

L'avis élaboré par les membres du GCC a constitué un travail substantiel. Il est venu enrichir de manière conséquente l'élaboration de l'Agenda 21 régional. Il a ainsi été utilisé lors de la hiérarchisation des enjeux et objectifs de développement durable de la Région et lors de la définition des actions.

#### III.1.4. Le Questionnaire

Au-delà des travaux du Groupe Citoyen de Concertation, la Région a désiré élargir la diffusion de l'information sur la démarche Agenda 21 et donner la possibilité à toute la population de Midi-Pyrénées de s'exprimer par le biais d'un questionnaire envoyé fin mai à l'ensemble des foyers de Midi-Pyrénées via le magazine « Midi-Pyrénées info ». Ce questionnaire pouvait également être rempli « en ligne » sur le site Internet de la Région.



L'analyse des résultats a permis de mesurer le niveau d'appropriation par les habitants de notre région de l'interaction des problématiques économiques, environnementales et sociales qui font le cœur du concept de développement durable. Elle a permis de vérifier que les habitant-e-s de Midi-Pyrénées sont dans leur grande majorité conscient-e-s de l'ampleur des enjeux environnementaux, énergétiques et sociaux des profondes mutations qui s'engagent en ce début de 3<sup>ème</sup> millénaire, tant du point de vue planétaire que du point de vue local. Ils s'interrogent déjà sur leurs comportements et les modifient en conséquence. Ils sont prêts à aller beaucoup plus loin dans cette direction pourvu que les institutions politiques jouent leur rôle de réformateurs afin d'accompagner ces mutations.

Ces perceptions corroborent à un degré élevé les éléments recueillis à l'occasion des démarches précédentes auprès des élus régionaux et auprès du Groupe Citoyen de Concertation.

### III.1.5. Le site Internet participatif

Dans la lignée des sites Internet ouverts à l'occasion de la préparation participative des contenus des 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> Assises Nationales du Développement Durable ou encore des Assises régionales sur la Recherche, la Région Midi-Pyrénées a ouvert sur son site au printemps 2006 un lieu d'information et de contribution sur l'Agenda 21 régional. Dédié aux citoyen-ne-s mais aussi aux partenaires institutionnels et aux associations, il permettait l'expression de chacun durant l'élaboration de l'Agenda 21. Un appel à contributions a été organisé, en particulier, sur les grands enjeux pour Midi-Pyrénées, au regard des 5 finalités du développement durable.



### III.2. Un diagnostic partagé

Le diagnostic a permis de recueillir les données et des perceptions permettant de mieux connaître le territoire régional au regard des finalités du développement durable. Il observe l'existant et, combiné à une approche prospective, donne un cadre de réflexion, aide à la prise de décision. C'est le socle de connaissances communes nécessaire pour construire une démarche d'agenda 21, formalisant la volonté de la Région de s'ancrer dans une stratégie d'amélioration continue.

La phase de diagnostic a été engagée dès l'année 2005 et s'est terminée en mai 2006. Plusieurs travaux ont été conduits durant cette période. Ils ont abouti à une vision collective de la situation du territoire et de son avenir.

- Une **analyse au regard du développement durable des diagnostics des projets de territoires** afin d'identifier les éléments de situation à capitaliser pour le diagnostic.
- Le recueil du **ressenti des élu-e-s** comme expliqué précédemment.
- La collecte de données quantitatives caractéristiques de Midi-Pyrénées, dans le cadre d'un travail partenarial engagé avec l'INSEE. Il s'agissait de créer un ensemble cohérent et simplifié d'**indicateurs du développement durable** régional dont l'objectif principal était de souligner l'évolution de certains facteurs environnementaux, économiques et sociaux sur le territoire régional. Ce travail constitue une photographie du territoire qui est renouvelée régulièrement afin de mesurer l'évolution de la situation de notre territoire au regard du développement durable. Au final, une liste de 46 indicateurs a été retenue comme respectant la philosophie de questionnement de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) dans la construction de ses indicateurs (en particulier la notion d'analyse systémique et l'intégration) et comme centraux dans les réflexions au sujet du développement durable.
- Le calcul d'un indicateur de synthèse : **l'empreinte écologique**. L'empreinte écologique est un outil statistique qui estime la superficie « bio-active » (sols, mers) nécessaire à la population pour assurer la production des ressources qu'elle consomme et l'absorption des déchets qu'elle produit. Ce calcul a deux objectifs : synthétiser plusieurs indicateurs et être un outil pédagogique pour mettre en valeur les conséquences « non durables » des activités humaines et des modes de vie de chacun.
- La réalisation d'un **diagnostic transversal du territoire régional au regard des finalités du développement durable** en 2006 avec l'aide d'un prestataire. Basé sur les travaux précédents, par ses données et ses analyses, il donne un cadre de réflexion, aide au jugement, précise l'information. Ce diagnostic met en perspective les finalités du développement durable, identifie les forces et les faiblesses du territoire mais aussi les opportunités et menaces pour l'avenir.

### III.3 L'identification des enjeux...

L'identification des **enjeux** pour Midi-Pyrénées en terme de développement durable (c'est-à-dire les éléments pour lesquels il est urgent d'agir, car ils constituent une chance pour le territoire ou au contraire une menace) résulte du croisement des aspects identifiés comme Atouts, Faiblesses, Opportunités ou Menaces (AFOM) au regard du développement durable du territoire de Midi-Pyrénées. Ils sont issus d'une analyse croisée des aspects « **données** » du diagnostic du territoire régional, et des « **perceptions** » recueillies lors de la consultation des conseillers régionaux (groupe de travail d'élu-e-s régionaux constitué sur la base du volontariat), de l'analyse des contributions déposées sur le site Internet de la Région concernant l'Agenda 21, ainsi que de l'avis des citoyens réalisé par le Groupe de citoyens (voir plus haut).

Plus de 300 données et perceptions synthétiques ont ainsi été croisées avec les finalités du développement durable. Un rapprochement des thèmes récurrents a été opéré pour aboutir à la détermination de 34 idées clefs.

Ces dernières ont été croisées avec les éléments issus des diagnostics menés par la Région en 2006 dans le cadre des schémas territoriaux du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF), du 2<sup>ème</sup> Plan Régional des Transports (PRT2) et des orientations élaborées en 2006 par la Région dans le cadre de la préparation du Contrat de Projet Etat-Région.

Ce qui a permis d'identifier sept enjeux majeurs pour l'avenir de la région Midi-Pyrénées.

#### **7 enjeux pour le XXI<sup>ème</sup> siècle**

- Enjeu 1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- Enjeu 2 : L'efficacité des politiques publiques**
- Enjeu 3 : La cohésion territoriale**
- Enjeu 4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- Enjeu 5 : L'évolution des comportements**
- Enjeu 6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- Enjeu 7 : Le changement climatique**

### III.4. ... et la détermination des objectifs pour y faire face

Les objectifs constituent les buts à atteindre par la Région pour répondre aux enjeux du territoire et aux finalités du développement durable. Ils forment un cadre dans lequel s'inscrivent les actions.

La détermination des objectifs a été réalisée sur les mêmes bases que la détermination des enjeux :

- rapprochement des aspects « données » et « perceptions » du diagnostic Agenda 21, de la consultation des élu-e-s régionaux et des contributions des citoyens sur le site. Toutefois, à la différence des enjeux, les axes et objectifs sont eux définis à partir des aspects identifiés comme Opportunités ou comme Menaces pour l'avenir du territoire.
- croisement avec les objectifs définis par le Groupe citoyen de concertation,
- rapprochement avec les objectifs des schémas régionaux (SRDE , PRDF, PRT2) et des orientations régionales du Contrat de Projet Etat-Région.

Au total 25 objectifs ont été définis, regroupés en 5 axes stratégiques en 2007 qui expriment les ambitions politiques de la Région pour l'avenir. Le tout forme un « arbre d'objectifs » dans lesquels s'inscrivent les actions mises en œuvre par la Région.

Dans la version 2010 un 6<sup>ème</sup> axe a été créé sur le thème de la lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional.

#### **Les 5 axes de l'Agenda 21**

**Axe 1. L'efficacité** , pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins

**Axe 2. La proximité**, pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire

**Axe 3. La solidarité**, pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté

**Axe 4. La responsabilité**, pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux

**Axe 5** : *la lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional.*

**Axe 6. L'exemplarité**, pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution

### III.5. La construction du programme d'actions

Les axes stratégiques sont déclinés dans un plan d'actions, ou un « agenda », c'est-à-dire un document dans lequel on inscrit précisément ce que l'on va faire.

Après avoir présenté aux différentes directions des services de la Région les enjeux et objectifs retenus dans le cadre de l'Agenda 21, une ou plusieurs personnes ont été identifiées dans chaque direction comme interlocuteur privilégié.

La démarche, les enjeux, les objectifs et la méthodologie à suivre ont alors été présentés plus précisément. Des propositions d'actions pouvant figurer dans l'Agenda 21 ont été formulées : des actions déjà engagées, des actions en cours pouvant être ré-orientées au regard du développement durable, ou de nouvelles actions définies dans le cadre de cet exercice.

La Région menait déjà depuis plusieurs années des actions concourant à la mise en œuvre d'un développement durable. Mais elle a souhaité dans le cadre de l'Agenda 21, mettre particulièrement l'accent sur de nouvelles actions : **ce sont essentiellement ces actions nouvelles qui constituent le programme d'actions.** Des actions d'ores et déjà conduites par la Région sont cependant brièvement rappelées en introduction de chaque axe, afin de **donner une vision générale de ce que fait aujourd'hui la Région en faveur du développement durable.**

Le programme d'actions a ainsi été construit sur la base :

- des actions proposées par le GCC (avis citoyen),
- des actions en cours à réorienter, à enrichir dans une perspective de développement durable,
- ou des actions proposées en interne.

Chacune des 54 actions fait l'objet d'une fiche synthétique de présentation.

Le programme d'actions de l'Agenda 21 de Midi-Pyrénées tel que défini aujourd'hui n'est pas une fin en soi, il marque le début d'un processus d'amélioration continue.

### III.6. L'évaluation : l'indispensable pour une amélioration continue

L'Agenda 21 est un processus qui requiert une autre manière de faire, impliquant pour la collectivité de nouvelles méthodes de travail et la mise en place d'une organisation qui rend possible notamment le suivi des résultats et effets, sur le territoire, des actions engagées.

L'évaluation répond à un souci général d'efficacité des politiques publiques. S'agissant de l'Agenda 21, elle fait partie intégrante des « modes de faire » ou « éléments déterminants » du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux (Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, juillet 2006).

L'évaluation doit être partagée, et pensée dès l'amont du projet ; elle participe d'une stratégie d'amélioration continue, qui se fixe des objectifs précis et mesurables à atteindre avec pour point de mire les finalités du développement durable.

L'évaluation doit permettre de vérifier l'adéquation et la pertinence des politiques menées au regard des enjeux locaux, des principes du développement durable, des attentes de la population. Elle doit également être l'occasion de vérifier l'efficacité des moyens affectés et permettre leur évolution.

C'est pourquoi, en parallèle de la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 de Midi-Pyrénées, un travail sur l'évaluation s'est mis en place. Cette démarche s'est enrichie de différents apports :

- la collaboration, engagée depuis 2003, avec l'INSEE et qui a abouti à la publication en 2007 de l'ouvrage « Le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs », réactualisé annuellement sur le site de l'INSEE via le site de la Région ; certains de ces indicateurs territoriaux sont repris en tant qu'indicateurs stratégiques de l'Agenda 21 ;

- un travail avec les services depuis 2008 sur la définition d'indicateurs de suivi des actions de l'Agenda 21 régional ;
- une réunion en septembre 2008 avec le Groupe citoyen de concertation pour une réflexion sur les résultats attendus et des propositions d'indicateurs sur une sélection d'actions et d'objectifs de l'Agenda 21 ;
- le test du référentiel national d'évaluation des Agendas 21 : la Région s'est portée candidate fin 2008 pour tester ce référentiel, elle a été la seule Région retenue. Elle a répondu sur la pertinence des questions évaluatives et des indicateurs proposés par le Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer. Le référentiel a été testé auprès des services (réunion des référents développement durable et 2 séminaires de travail avec les Direct(rice)eurs Génér(ale)aux Adjoint(e)s des Services) et des élu-e-s (3 séminaires de travail associant une dizaine d'élu-e-s). Cette expérience a permis de re-questionner le système d'évaluation et de l'enrichir de nouveaux indicateurs ;
- la démarche de l'Association des Régions de France qui a engagé un projet d'élaboration d'une batterie d'indicateurs, sur le thème du développement durable, commune à l'ensemble des Régions. En tant que collectivité pilote sur cette thématique, Midi-Pyrénées a été invitée à participer à cette réflexion et s'est attachée à reprendre des indicateurs proposés dans le cadre de cette réflexion ;
- la démarche de contrôle de gestion initiée en interne et qui abouti à la mise en place d'indicateurs de suivi de l'activité des services.

L'évaluation de l'Agenda 21 de Midi-Pyrénées repose aujourd'hui sur 87 indicateurs :

- **24 indicateurs stratégiques** dont 11 sont renseignables pour le bilan en 2010. Ils rendent compte de manière transversale ou illustrent un axe de l'Agenda 21 régional, par exemple « l'empreinte écologique ».
- **63 indicateurs d'actions** dont 39 sont renseignables pour le bilan en 2010.

Les autres indicateurs seront renseignés pour le bilan final de l'Agenda 21 en 2012 :

- soit que la collectivité est en attente des résultats d'une étude sur le sujet, par exemple « bilan net des émissions des gaz à effet de serre des projets structurants »
- soit que leur valeur est nulle en 2010 dans l'attente de la mise en œuvre ou de l'avancement de l'action Agenda 21, par exemple « Nombre et part des associations dont l'activité est maintenue 3 ans après l'aide régionale » pour l'action « Développement d'un dispositif d'aide à la trésorerie associative ».

Le bilan 2010 comporte donc 50 indicateurs renseignés.

## IV - PLAN DE L'AGENDA 21 VERSION 2010

### Axe 1 - L'efficacité, pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins

| Objectif  | N° | Action (en gras nouvelles actions proposées en 2010)  | Etat           | Indicateur (en gras indicateurs stratégiques)   |
|---|----|---|----------------|---|
| Objectif 1.1. Pérenniser une économie ancrée sur son territoire   | 1  | <b>Contribution à l'aménagement et à l'équilibre territorial en accompagnant le développement des activités et des emplois dans les territoires</b> | nouvelle fiche | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales</b>                             |
|   |    |   |                | Nombre de projets territoriaux accompagnés dans le cadre de la formation-développement en lien avec les Maisons Communes Emploi-Formation |
| Objectif 1.2. Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et sociales                                  | 2  | Contrats d'appui aux entreprises exemplaires en matière de développement durable  | opérationnelle | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales</b>                             |
|   |    |   |                | Nombre de contrats d'appui dont les bénéficiaires sont engagés dans une démarche développement durable                                    |
|   | 3  | Equipements touristiques pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux   | opérationnelle | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales</b>                             |
| <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Part des aides accordées par la Région soumises à des critères sociaux et environnementaux</b> |    |   |                |   |
|   |    |   |                | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b>   |
| Objectif 1.3. Développer de nouvelles activités/filières économiques basées sur les problématiques de développement durable                 | 4  | Sensibilisation au développement durable dans le cadre de la formation professionnelle continue   | engagée        | <b>Nombre de stagiaires de la formation professionnelle ayant suivi un module de sensibilisation au développement durable</b>             |

|   |   |  |                           |   |
|---|---|--|---------------------------|---|
|   |   | Appel à projets «logements sociaux économes et emblématiques du développement durable» | intégrée dans<br>fiche 40 |   |
|   | 5 | <b>Création d'un Fonds de garantie Midi-Pyrénées Développement Solidaire (MPDS)</b>    | nouvelle fiche            | Nombre de structures aidées par MPDS<br>Nombre d'emplois pérennisés 3 ans après l'intervention du MPDS<br><i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales</b> |
| Objectif 1.4. Accompagner les démarches d'innovation sociale dans les petites entreprises |   | Aide à professionnalisation des structures de services à la personne                   | intégrée dans<br>fiche 9  |   |

## Axe 2 - La proximité, pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire

| Objectif   | N° | Action (en gras nouvelles actions proposées en 2010)   | Etat                        | Indicateur (en gras indicateurs stratégiques)  |
|--|----|--|-----------------------------|--|
| Objectif 2.1. Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques dans une démarche de développement durable                        |    | Démarches de développement durable pour des Grands Projets de Pays volontaires                         | action clôturée             |  |
|  | 6  | Soutien à la réalisation de zones d'activités de qualité architecturale et environnementale            | opérationnelle              | Nombre de zones d'activités financées par la Région répondant aux critères environnementaux des ZIR<br>Nombre de connexions Internet au Guide des Bonnes Pratiques |
| Objectif 2.2 Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche de développement durable |    | Renforcement de la qualité environnementale et sociale des équipements de services                     | intégrée dans fiche 49      |  |
|  |    | Politique de la ville : intégration de critères développement durable pour l'intervention de la Région | action retirée <sup>1</sup> |  |
|  | 7  | <b>Création du réseau régional Points Visio-Public Midi-Pyrénées</b>                                   | nouvelle fiche              | Nombre de bornes PVP déployées<br>Nombre d'entretiens PVP au total et par partenaire<br>Satisfaction des usagers PVP   |

<sup>1</sup> Le cadre d'intervention de la Région pour la Politique de la Ville a évolué depuis décembre 2006. La Région a honoré ses engagements pris dans le cadre du GPV de Toulouse en matière d'investissement (équipements publics de proximité) pour la période 2000/2006. Concernant les nouveaux contrats urbains de cohésion sociale, la Région intervient essentiellement sur les projets d'accompagnement social (insertion, qualification, développement économique, citoyenneté et développement culturel). En conséquence l'action ne se justifie plus

|  |    |   |                             |  |
|--|----|---|-----------------------------|--|
| Objectif 2.3 Favoriser l'équilibre territorial en matière de dispositifs de formation dans une démarche de développement durable | 8  | Egalité Homme-Femme : déclinaison des bonnes pratiques d'une opération pilote   | opérationnelle              | Nombre de collégien-ne-s et de lycéen-ne-s ayant bénéficié d'une information sur l'égalité femmes-hommes dans le cadre de l'expérimentation  |
|  |    |   |                             | Nombre de territoires (et d'habitants correspondant) intégrant au moins une mesure issue de l'expérimentation de Decazeville-Aubin au plan d'actions de la Maison Commune Emploi Formation de son territoire |
|  | 9  | <b>Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales</b>  | nouvelle fiche              | Nombre de places ouvertes (formations sanitaires et sociales) pour les territoires pour lesquels des besoins spécifiques ont été identifiés  |
| Objectif 2.4. Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable      | 10 | Accueil hors saison d'artistes dans des gîtes ruraux  | engagée                     | Nombre de « gîtes culturels » participant aux offres de formation  |
| Objectif 2.5. Participer à la maîtrise de l'urbanisme  |    | Création d'un établissement public foncier d'Etat en Région Midi-Pyrénées   | action retirée <sup>2</sup> |  |
|  | 11 | <b>Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) : Porter à connaissance la vision régionale en matière d'aménagement du territoire</b> | nouvelle fiche              | <b>Etalement urbain (indic INSEE)</b>  |

<sup>2</sup> Une vaste concertation a été engagée auprès d'acteurs du foncier et de collectivités territoriales. Suite à cette consultation et en l'absence de consensus, le Préfet et le Président de Région ont décidé de surseoir à la décision d'engager la préfiguration de l'outil.

### Axe 3 - La solidarité, pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté

| Objectif  | N° | Action (en gras nouvelles actions proposées en 2010)                             | Etat           | Indicateur (en gras indicateurs stratégiques)   |
|---|----|--|----------------|---|
| Objectif 3.1. Favoriser l'intégration / l'insertion par l'activité économique | 12 | Appel à projets Economie Solidaire vers les Pays et les Parcs Naturels Régionaux | opérationnelle | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre de structures solidaires aidées par la Région</b>               |
|   |    |  |                | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'emplois de qualité grâce aux aides régionales</b>             |
| Objectif 3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture                    | 13 | Soutien au développement des jardins partagés                                    | opérationnelle | Part des personnes défavorisées ayant accès aux jardins partagés soutenus   |
|   |    |  |                | Nombre de parcelles créées  |
|   | 14 | Des festivals culturels écologiquement et socialement remarquables               | opérationnelle | Nombre de festivals soutenus au titre de leur démarche développement durable  |
|   | 15 | Accès à la culture des publics fragilisés  | engagée        | Nombre de partenaires impliqués dans la démarche  |
|   | 16 | <b>Schéma Régional de Développement de l'Occitan</b>                             | nouvelle fiche | Nombre de locuteurs de la langue occitane   |
| Objectif 3.3 : Développer des projets durables de solidarité internationale   | 17 | Développement de la mobilité internationale des jeunes de la région              | opérationnelle | Nombre et montant des aides versées par la Région pour des mobilités d'études ou de stage                           |
|   | 18 | Promouvoir la solidarité Nord-Sud  | opérationnelle | <b>Montant en euros et par habitant consacré à la solidarité Nord/Sud en Midi-Pyrénées</b>                          |
|   | 19 | <b>Le Fonds Régional de Développement International coopératif (FREDIC)</b>      | nouvelle fiche |   |
| Objectif 3.4 Soutenir les actions des associations                            | 20 | Développement d'un dispositif d'aide à la trésorerie associative                 | opérationnelle | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'associations soutenues par la Région et montant des aides</b> |
|   |    |  |                | Nombre et part des associations dont l'activité est maintenue 3 ans après l'aide régionale                          |

|   |    |  |                             |  |
|---|----|--|-----------------------------|--|
|   | 21 | Accompagnement des associations bénéficiant d'«Emploi Associatifs Midi-Pyrénées»                                     | opérationnelle              | Nombre d'emplois maintenus 1 an après l'aide régionale<br><i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'associations soutenues par la Région et montant des aides</b><br><i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'emplois de qualité grâce aux aides régionales</b> |
|   | 22 | <b>Les Projets Citoyens</b>  | nouvelle fiche              | Participe au renseignement de :<br><b>Nombre d'associations soutenues par la Région et montant des aides</b><br>Nombre de Projets citoyens soutenus par an   |
| Objectif 3.5. Lutter contre les discriminations | 23 | Schéma directeur d'accessibilité aux transports collectifs régionaux   | opérationnelle              | Taux d'accessibilité des gares, des rames et des cars régionaux  |
|   | 24 | Actions dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale             | opérationnelle              | Nombre d'agents de la Région sensibilisés/ formés en interne aux problématiques d'égalité femmes hommes  |
|   | 25 | <b>Elaboration d'un Agenda 22 Régional, plan d'actions régional en faveur des personnes en situation de handicap</b> | nouvelle fiche              | Nombre d'actions mises en oeuvre issues de la concertation   |
| Objectif 3.6. Favoriser l'accès au logement     |    | Diagnostic de l'offre d'habitat de logement pour les apprentis et les travailleurs saisonniers                       | action retirée <sup>3</sup> |  |

<sup>3</sup> Action à réorienter dans le cadre d'une problématique touristique et plus particulièrement dans le cadre des politiques menées par la Région en faveur des Grands Sites et des Pôles Pyrénéens du Tourisme. Il est donc proposé de renouveler la réflexion sur cette action lors du nouvel Agenda 21 en 2012.

#### Axe 4- La responsabilité, pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux

| Objectif  | N° | Action (en gras nouvelles actions proposées en 2010)  | Etat           | Indicateur (en gras indicateurs stratégiques)  |
|---|----|---|----------------|--|
| Objectif 4.1. Gérer durablement la ressource en eau   | 26 | Programme Régional d'Economies d'Eau (regroupement des actions "Dispositif d'aide à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau" et "Mesures en faveur des économies d'eau et de la récupération des eaux pluviales") | opérationnelle | <b>Indicateur stratégique sur la politique eau de la Région à définir</b>  |
|   | 27 | Programme d'amélioration de la connaissance de la ressource en eau souterraine  | opérationnelle | Part de la Région couverte par le programme d'amélioration de la connaissance en eau souterraine   |
|   | 28 | Mise en place d'une mission d'observation sur l'eau   | opérationnelle |  |
| Objectif 4.2 Gérer durablement les sols   | 29 | Pour une gestion économe des sols   | opérationnelle | Part de la Région couverte par une cartographie pédologique  |
| Objectif 4.3 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages | 30 | Préservation et reconstitution des corridors biologiques de Midi-Pyrénées   | opérationnelle | Localisation des espaces concernés par la politique régionale en matière de gestion conservatoire des milieux<br>Kilomètres de haies champêtres plantées |
|   | 31 | <b>Création et gestion des réserves naturelles régionales (RNR)</b>   | nouvelle fiche | Nombre de RNR et de projets de RNR accompagnés techniquement et/ou soutenus financièrement par la Région   |
|   | 32 | Opérations de sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité ordinaire   | opérationnelle | Nombre d'animations et de participants aux journées nature   |
|   | 33 | Plan régional des espaces naturels remarquables et de la biodiversité   | opérationnelle | <b>Superficie d'espaces protégés avec le soutien de la Région Midi Pyrénées</b>  |
|   |    |   |                |  |

|  |    |  |                |  |
|--|----|--|----------------|--|
|  | 34 | <b>Le Plan Bio Régional</b>  | Nouvelle fiche | Nombre d'exploitations biologiques soutenues par la Région Midi-Pyrénées   |
| Objectif 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en oeuvre des pratiques et concepts de développement durable | 35 | Réalisation d'un projet d'établissement centré sur les valeurs du développement durable, les « Agenda 21 lycées »              | opérationnelle | <i>Participant au renseignement de :</i><br><b>Nombre d'Agenda 21 soutenus par la Région</b>   |
|  | 36 | Accompagnement à la réalisation d'Agendas 21 locaux  | opérationnelle |  |
|  | 37 | Soutien « Développement durable » en faveur des Territoires de projets s'inscrivant dans une dynamique contractuelle régionale | opérationnelle | Nombre de postes financés par la Région dont la mission s'inscrit dans une démarche Développement Durable<br>Nombre de participants aux réunions du Pôle d'Appui aux Territoires (PAT) traitant d'une ou plusieurs finalités Développement Durable |

## Axe 5 La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional

| Objectif  | N° | Action (en gras nouvelles actions proposées en 2010)  | Etat                        | Indicateur (en gras indicateur stratégiques)   |
|---|----|---|-----------------------------|--|
| Objectif 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre |    | Appel à projets "Centrales solaires photovoltaïques"  | intégrée dans fiche 41      |  |
|   | 38 | Programme de mise en place de centrales solaires photovoltaïques dans les lycées                          | opérationnelle              | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b>  |
|   |    |   |                             | <i>Participe au renseignement de :</i><br>Puissance photovoltaïque installée   |
|   |    | Contribution à l'utilisation de biocarburants dans les parcs de véhicules des collectivités territoriales | action retirée <sup>4</sup> |  |
|   |    | Le programme régional de soutien au bois-énergie  | intégré dans fiche 41       |  |
|   | 39 | <b>Aides aux particuliers pour une meilleure performance énergétique</b>                                  | nouvelle fiche              | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b><br>Nombre de particuliers aidés  |
|   | 40 | <b>Soutien à la construction et à la rénovation de bâtiments économes</b>                                 | nouvelle fiche              | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b><br>Nombre de bâtiments tertiaires publics, privés et de logements sociaux économes aidés   |
|   | 41 | <b>Favoriser le développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées</b>                             | nouvelle fiche              | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b><br><i>Participe au renseignement de :</i><br>Puissance photovoltaïque soutenue<br>m <sup>2</sup> solaire thermique soutenus<br>Puissance bois soutenue |
|   | 42 | <b>Création d'un Fonds régional Carbone</b>   | nouvelle fiche              | Emissions des gaz à effet de serre des projets structurants<br>tonnes de CO <sub>2</sub> évitées ou séquestrées<br><i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b>                                     |

<sup>4</sup> Action retirée du fait de l'augmentation du coût des Huiles Végétales Pures. Et du fait du contexte mondial qui va pousser à privilégier l'utilisation des terres arables pour des productions alimentaires

|  |  |  |   |  |
|--|--|--|---|--|
|  | 43   | <b>Bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'institution et des politiques régionales</b> | nouvelle fiche  | Emissions des gaz à effet de serre des projets structurants<br><i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b> |
|  |  | Un Plan Climat Régional pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre                  | intégrée dans nouvelle fiche  |  |
| Objectif 5.2 Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins | 44   | Schéma directeur vélo-train  | opérationnelle  | Nombre d'utilisateurs "accès consigne vélo train"  |
|  |  | Trains Régionaux : utilisation d'énergies « propres »  | action retirée <sup>5</sup>   |  |
|  | 45   | Trains Régionaux : amélioration de l'information des voyageurs                                   | opérationnelle  | Taux de satisfaction des usagers sur la fiabilité de l'information en cas de situation perturbée   |
|  | 46   | Titre unique de transport  | opérationnelle  | Fréquentation des réseaux TER et Réseau Régional Routier   |
|  |  |  |   | Nombre de cartes Pastel émises   |
|  |  |  |   | <b>Part modale des déplacements</b>  |
| 47   | <b>Plan Rail</b>                             | nouvelle fiche   | Fréquentation des réseaux TER et Réseau Régional Routier<br>Nombre de km de voies renouvelées du Plan Rail/km programmés<br><b>Part modale des déplacements</b> |  |
| 48   | <b>Qualité environnementale des parkings</b> | nouvelle fiche   | Nombre de places de parkings de qualité environnementale créées (voitures + vélos)  |  |

<sup>5</sup> Bio-carburants: les retours d'expérience de Champagne-Ardennes et Poitou -Charentes ne sont pas concluants (notamment du point de vue financier), d'autant plus du fait du contexte mondial de production alimentaire. Solaire photovoltaïque: la technologie actuelle ne permettrait pas une production suffisante (seul éclairage interne). La récupération d'énergie de freinage reste encore trop onéreuse.

## Axe 6 : L'exemplarité, pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution

| Objectif   | N°   | Action (en gras nouvelles actions proposées en 2010)                           | Etat  | Indicateur (en gras indicateurs stratégiques)   |
|--|--|--|---|---|
| Objectif 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques/actions/pratiques /comportements responsables écologiquement et socialement                | 49   | Exigences environnementales pour la construction et la rénovation de bâtiments | engagée   | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Part des aides accordées par la collectivité, soumises à des critères sociaux et environnementaux</b>  |
|  | 50   | Programme de performance énergétique et environnementale dans les lycées       | opérationnelle  | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b>   |
|  |  |  |   | Consommation de flux énergétique, eau et matières (lycées)  |
|  |  |  |   | Montant des investissements   |
|  | 51   | <b>Des produits de qualité dans la restauration des lycées</b>                 | nouvelle fiche  | <b>Part des denrées issues de l'agriculture biologique et sous Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) dans les marchés de restauration (nombre de repas et volume d'achats)</b> |
|  | 52   | Partenariat avec l'école de la 2ème chance pour l'accueil d'élèves stagiaires  | opérationnelle  | Nombre de jeunes ayant effectué un stage dans les services de la Région dans le cadre de leur scolarité dans l'Ecole Régionale de la 2ème Chance  |
| Part des stagiaires de l'Ecole Régionale de la 2ème Chance en activité (emploi ou formation) un an après un stage dans les services de la Région |  |  |   |   |
| 53   | Hôtel de Région : poursuite et amélioration du programme de management environnemental | opérationnelle   | <i>Participe au renseignement de :</i><br><b>Tonnes équivalent CO<sub>2</sub></b> |   |
|  |  |  | Consommation en énergie en kWh/m <sup>2</sup> /an                                 |   |
|  |  |  | Consommation en eau par m <sup>3</sup> /agent/an                                  |   |

|  |    |   |                |  |
|--|----|---|----------------|--|
|  | 54 | <b>Stratégie d'achats durables</b>  | nouvelle fiche | <b>Part des marchés de la Région intégrant des clauses environnementales et sociales</b>                 |
|  |    |   |                | <b>Nombre d'heures travaillées dans le cadre de la clause d'insertion des marchés publics</b>            |
|  | 55 | <b>Mise en cohérence des actions régionales en matière d'éco-conditionnalité</b>  | nouvelle fiche | <b>Part des aides accordées par la collectivité, soumises à des critères sociaux et environnementaux</b> |
| Objectif 6.2. Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional | 56 | Dispositif d'évaluation de l'Agenda 21  | opérationnelle | Part d'indicateurs renseignés  |
|  | 57 | Sensibilisation et formation des élu-e-s et des agents de la Région au développement durable                                | opérationnelle | Nombre d'élu-e-s et d'agents ayant suivi une sensibilisation ou une formation au développement durable   |
|  | 58 | Portail collaboratif (ancienne action "Outils informatiques dédiés à l'Agenda 21")  | réorientée     | Kilogrammes de papier par agent et par an (hors ARL)   |
| Objectif 6.3. Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques                                       | 59 | Fiche d'instruction « développement durable » des subventions européennes gérées par la Région                              | opérationnelle |  |
|  | 60 | Indicateurs régionaux de développement durable  | opérationnelle |  |
|  | 61 | <b>Participation de la Région Midi-Pyrénées aux débats sur les enjeux de développement durable à l'échelle européenne</b>   | nouvelle fiche | Nombre de contributions apportées par la Région Midi-Pyrénées  |
|  | 62 | <b>Solutions en ligne pour faciliter l'information administrative des citoyens, le Service d'Information Publique (SIP)</b> | nouvelle fiche | Nombre de connexions utilisateurs sur une information produite par SIP                                   |
| Nombre de collectivités qui ont intégré la plateforme SIP sur leur site internet   |    |   |                |  |
| Objectif 6.4. Développer des outils / dispositifs permanents régionaux de concertation                                       | 63 | Animation collective du Plan Bois Régional  | opérationnelle | superficie forestière couverte par une charte / totalité de la superficie forestière de la Région        |

|  |    |   |                |  |
|--|----|---|----------------|--|
|  | 64 | Suivi participatif de l'Agenda 21   | opérationnelle | <b>Part des actions de l'Agenda 21 proposées par le Groupe Citoyen de Concertation</b><br>Nombre de réunions participatives aux différentes étapes de l'Agenda 21<br>Fréquentation de la rubrique « Agenda 21 » du site Internet régional<br><b>Existence d'une communication des résultats de l'évaluation, quels outils et quels publics touchés</b> |
|  | 65 | <b>Mise en place d'un groupe de travail Prospective et Evaluation du SRADDT</b> | nouvelle fiche |  |

## **Axe 1 - L'efficacité, pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins**

Notre économie est confrontée à de nombreux défis. Phénomène ancien, la mondialisation, connaît une dimension sans précédent ces dernières décennies. Elle conduit à une accélération des mutations des contextes politique, économique et social, et à une intensification des échanges de biens, de services et d'informations, qui rendent nécessaires une adaptation constante de notre économie. La crise économique qui touche la plupart des pays industrialisés de l'Europe et du monde depuis 2008 nécessite que soient mises en place des politiques correctives et de relance.

De plus aujourd'hui, face à la raréfaction de certaines ressources naturelles, les sources énergétiques notamment, et plus généralement les atteintes portées à l'environnement, une remise en cause du fonctionnement de notre société « fortement carbonée » (c'est à dire fortement consommatrice de carbone fossile) est nécessaire à l'instar de nouvelles approches dites de « coût global ».

Mais, la prise en compte des nouveaux enjeux environnementaux et énergétiques ne doit pas être considérée que comme une contrainte négative : elle est aussi un moteur significatif d'innovation et d'ouverture de nouveaux secteurs d'activités dont il faut savoir saisir l'opportunité. Cette nouvelle dynamique, dans le cadre d'une démarche de développement durable, doit également prendre en compte la qualité des emplois.

### ----- **Une Région déjà engagée** -----

De même que les entreprises qui modifient leurs stratégies et leurs organisations, nos politiques locales doivent s'adapter. Elles doivent tenir compte de ces nouvelles données (mondialisation, crise économique et raréfaction des ressources en particulier) dans le cadre législatif bien réglementé. Parallèlement, elles doivent tenir compte des besoins et attentes des acteurs en Midi-Pyrénées. Attractivité, innovation, compétitivité, diversité, identité sont ainsi des maîtres mots entre lesquels il convient de trouver un nouvel équilibre pour assurer un développement de notre économie qui soit dans une démarche de développement durable avant tout pérenne, et donc prioritairement respectueux des femmes, des hommes et de leur environnement.

C'est dans ce contexte que depuis quelques années déjà la Région soutient le développement économique régional par l'encouragement à l'émergence d'activités nouvelles, traditionnelles ou innovantes. En juillet 2009, dans le cadre de ses politiques en matière d'innovation et de développement durable inscrites dans le plan « Soutenir l'activité et préparer l'avenir », la Région Midi Pyrénées s'est engagée à soutenir les projets éco-innovants les plus exemplaires dans le domaine de l'énergie, de la construction, de l'eau, des déchets et plus généralement des procédés et produits industriels. Dans cette perspective, elle lance un appel à projets régional, intitulé ECO'INNOV, qui s'adresse aux entreprises régionales (PME/PMI et entreprises de taille intermédiaire, ETI) développant des projets dans une démarche éco-innovante collective. Les projets éligibles sont de nature collaborative, c'est à dire menés par un consortium constitué à minima d'un porteur industriel de Midi-Pyrénées de moins de 750 salariés et d'un laboratoire ou organisme public de recherche régional. En parallèle et afin de structurer les filières industrielles dans le domaine des énergies renouvelables, la Région Midi-Pyrénées soutient la création et le développement sur son territoire d'unités de production d'équipements destinés à la production d'énergies renouvelables. Elle lance ainsi un appel à projets régional « EQUIP'ENERGIE » visant à favoriser des projets industriels liés à la production d'équipements dédiés aux énergies renouvelables. Au delà d'un soutien financier, les entreprises intéressées bénéficient d'un accompagnement personnalisé de l'agence régionale de développement économique, MIDI-PYRENEES EXPANSION qui met ses compétences à la disposition de porteurs de

projets pour l'ingénierie du projet : recherche de sites d'implantation, de partenariats, de compétences et de financements adaptés.

Dans le domaine agricole, elle soutient le développement de **l'agriculture biologique**. Elle accompagne également financièrement **la modernisation des exploitations agricoles**, notamment à travers des aides aux modes de production coopératifs comme les CUMA (Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole), ainsi qu'à travers des aides aux investissements orientés vers la maîtrise des pollutions (participation au programme de mise à niveau des exploitations d'élevage pour lutter contre la pollution d'origine agricole,...) ou pour la pré-installation d'une centaine de Jeunes Agriculteurs (entre 2001 et 2006), pour un total d'aides de 820.000 €.

Elle aide certaines filières, comme la filière bois, à travers une aide au développement de pratiques alternatives d'exploitation forestière, un soutien à l'investissement matériel dans les entreprises de première transformation du bois, des mesures spécifiques liées aux conséquences de la tempête Klaus de janvier 2009, etc.

En ce qui concerne les déchets, et plus spécifiquement les **déchets issus de l'activité économique**, elle a créé en 1993 avec l'Etat l'Observatoire Régional des Déchets Industriels en Midi-Pyrénées (ORDIMIP). Ce dernier a pour mission d'améliorer la gestion des déchets issus de l'activité économique, de prévoir et de suivre l'évolution de leur production. La Région soutient les filières économiques du traitement et de la valorisation de ces déchets ; elle a notamment accompagné les filières de traitement des films plastiques agricoles, des huiles usagées, et des déchets des équipements électriques et électroniques (DEEE).

Si la Région agit en faveur du développement économique en travaillant en amont sur l'encouragement au développement de nouvelles activités basées sur des filières porteuses, elle travaille également depuis quelques années à l'amélioration continue de **l'organisation et du fonctionnement des entreprises au regard d'aspects environnementaux et sociaux** ; un enjeu de plus en plus fort pour les entreprises et gage de pérennisation. La Région les accompagne dans ces changements qui leur permettront de se distinguer au milieu d'une concurrence de plus en plus virulente et ainsi d'anticiper sur l'avenir.

Ainsi dans le domaine du **Tourisme**, la Région a mis en place une politique de valorisation et de qualification de l'offre. Dans ce cadre, elle a engagé une politique en faveur des hébergements touristiques de caractère (plus de 500 gîtes ou hôtels créés ou réhabilités) visant à valoriser un patrimoine bâti représentatif de l'architecture traditionnelle de Midi-Pyrénées.

Pour corriger les effets de la crise économique, la Région Midi-Pyrénées adapte son Plan Régional de Formation Professionnelle (PRFP) et met en place des mesures particulières pour accompagner les salariés dont l'emploi est menacé ou en chômage partiel, en les faisant bénéficier d'une formation qualifiante (création du **Fonds Qualification Plus**).

De 1998 à décembre 2010, **le FRIE (Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi)**, dispositif d'appui au développement économique et à la qualité des emplois aura accompagné les petites entreprises dans des démarches d'innovation sociale et incite à la création d'emplois de qualité (contrats à durée indéterminée bénéficiant d'une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences). 13.235.045 € pour la création d'emplois dans les Très Petites Entreprises dont 2.516.770 € pour le dispositif d'accompagnement :

- 4096 prédiagnostics pour soutenir le développement économique ou impulser de l'innovation sociale
- 250 démarches d'aide au conseil pour une meilleure prise en compte des problématiques liées aux ressources humaines
- 114 démarches collectives visant à promouvoir notamment la mutualisation des emplois
- 2080 emplois de qualité aidés dans 1033 entreprises et 321 emplois aidés dans des groupements d'employeurs.

Depuis 2000, un dispositif partenarial permet aux entreprises industrielles de Midi-Pyrénées de s'engager progressivement dans une démarche volontaire d'amélioration continue de **leurs**

**performances environnementales** en visant, éventuellement, une certification selon **la norme ISO 14 001**. En 2009, 390 entreprises s'étaient engagées en Midi-Pyrénées dans une démarche environnementale en bénéficiant du dispositif régional d'aides.

La Région souhaite aujourd'hui aller plus loin et renforcer la prise en compte du développement durable dans ses politiques en faveur du développement économique. Dans le cadre de l'Agenda 21, plusieurs actions sont proposées dans cette perspective.

## Axe 1. L'efficacité : pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins



### Objectif 1.1 Pérenniser une économie ancrée sur son territoire

#### Action 1 : Contribution à l'aménagement et à l'équilibre territorial en accompagnant le développement des activités et des emplois dans les territoires

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DFPA

**Directions associées :**

- Action :** **Engagée**
- En cours d'engagement
- Proposée



##### **Contexte :**

Depuis 1982, la politique de formation développement concourt à la revitalisation des territoires ruraux de la région Midi-Pyrénées. Les actions de formation développement permettent un accompagnement « à la carte » des initiatives locales. L'objectif est de conforter la création et le maintien de l'emploi dans les zones rurales et dans le massif des Pyrénées par la mise en place d'actions de formation nécessaires au développement des projets locaux identifiés dans les zones rurales et montagnardes.

Ces actions de formation ont contribué à soutenir ou impulser des projets économiques structurants pour le territoire, en cohérence avec les politiques prioritaires régionales (agricole, touristique, environnementale, culturelle et économique).

La formation développement est un dispositif original (unique en France) et efficace pour le développement des territoires ruraux et de montagne. Il est porteur de valeurs fortes, issues il y a plus de 20 ans du projet associatif défini dans les statuts des deux associations présentes sur le territoire régional, l'ADEPFO (Association de Développement des Pyrénées par la Formation) et l'ADEFPAT (Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires) et toujours appliquées :

- Conforter les stratégies de développement territorial en mobilisant la ressource humaine,
- Faciliter l'émergence des projets économiques, sociaux, culturels,
- Identifier les ressources patrimoniales, les savoir-faire locaux,
- Renforcer les initiatives individuelles et collectives.

##### **Description :**

La méthodologie de ce dispositif est développée en Midi-Pyrénées par deux organismes l'ADEPFO et l'ADEFPAT.

- ➔ l'ADEPFO intervient sur la zone du Massif des Pyrénées dans le cadre de la convention interrégionale signée avec les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, ainsi que les zones rurales des départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées ;
- ➔ l'ADEFPAT intervient dans les départements de l'Aveyron, du Lot, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.

Le dispositif de Formation Développement mis en œuvre par la Région Midi-Pyrénées assure plusieurs fonctions :

- ➔ Une fonction de détection de projets, repérés par les acteurs et agents de développement des territoires (consulaires, techniciens des collectivités ou des

- structures socioprofessionnelles, élu-e-s),
- Une fonction d'ingénierie, apportée par les conseillers de l'ADEPFO et de l'ADEFPAT, qui analysent les projets de développement, leur viabilité, leur solvabilité et la valeur ajoutée qu'ils apportent au territoire,
  - Une fonction de formation dispensée par un organisme sélectionné par l'ADEPFO ou l'ADEFPAT selon des critères de compétences techniques et pédagogiques,
  - Une fonction d'appui au projet par l'intermédiaire d'une instance qui rassemble tous ceux-celles qui sont susceptibles de contribuer à la réussite du projet et à sa bonne intégration dans le territoire : administrations, collectivités locales, élu-e-s, structures socioprofessionnelles, etc.,
  - Une fonction d'arbitrage, assurée par les conseils d'administration des deux associations

Cette politique originale participe au maintien de territoires vivants et équilibrés en mobilisant l'acte de formation comme un levier de développement. Pour autant, elle manque de visibilité et reste peu connue en dehors des territoires où elle s'est déjà appliquée. Afin de mieux faire connaître l'intérêt que représente la formation développement, et de renforcer le rôle de la Région Midi-Pyrénées sur ses territoires ruraux, il a été proposé qu'un rapprochement soit opéré avec les Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) de la Région Midi-Pyrénées implantées sur les zones couvertes par l'ADEFPAT et l'ADEPFO. En effet, les MCEF fédèrent un partenariat d'acteurs inscrits dans des dynamiques de développement territorial et/ou de formation, offrant ainsi un cadre intéressant pour mutualiser informations, moyens, compétences. Ainsi les deux associations se sont fixées pour objectif de présenter aux partenaires des MCEF une information sur le dispositif de formation développement de manière à le rendre plus lisible, et de présenter les différents niveaux de stratégie territoriale : Pays, Parcs, Agglomérations. En retour, les MCEF apporteront aux organismes de formation développement leur expertise dans le domaine de la formation. Cette culture commune partagée permettra de démultiplier l'émergence de projets structurants pour l'ensemble des territoires ruraux et de montagne de Midi-Pyrénées.

**Objectifs de l'action :** Faire émerger des projets de territoire grâce à la coopération engagée entre les MCEF, l'ADEPFO et l'ADEFPAT

**Public(s) cible (s) :** Les habitants des zones rurales et de montagne, les structures territoriales

**Calendrier de réalisation :**

|  |                  |
|--|------------------|
| Présentation respective dans chaque MCEF concernée                             | 2010             |
| Contribution de l'ADEFPAT et de l'ADEPFO aux actions du projet commun des MCEF | A partir de 2010 |
| Bilan et évaluation  | 2012, 2013       |

**Budget associé :** Aucun

**Partenaires techniques éventuels :** ADEPFO/ADEFPAT/ Maisons communes Emploi Formation

**Partenaires financiers :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de projets territoriaux accompagnés dans le cadre de la formation-développement en lien avec les Maisons Communes Emploi-Formation

**Indicateur stratégique :** Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 1.3 Développer de nouvelles activités/filières économiques basées sur les problématiques environnementales |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 4.6. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable |
|--|---|

## Axe 1. L'efficacité : pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins



### Objectif 1.2 Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et sociales

#### Action 2 : Contrats d'appui aux entreprises exemplaires en matière de développement durable

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DAER

**Directions associées :** DEDD

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée



*Cf. Schéma Régional de Développement Economique*



##### **Contexte :**

Le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) a mis en avant la décision de la Région pour le soutien aux entreprises : passer d'une logique de guichet à une logique de projet. La Région souhaite mieux appréhender les aides qu'elle apporte aux entreprises en leur proposant de développer par voie contractuelle un partenariat pérenne, prenant en compte leurs besoins et leurs évolutions. Ce nouveau contrat ouvre la possibilité de faire appel à la quasi-totalité des aides réglementaires mobilisables, en fonction des projets et de leur avancement.

Le Contrat d'Appui est un contrat établi avec une entreprise pour 3 ans. Celle-ci, pour prétendre à l'obtention des aides de la Région, doit s'être dotée d'un projet stratégique (réalisé en interne ou avec l'aide d'un expert). L'ensemble de ce projet est ensuite examiné afin de déterminer les dispositifs régionaux les plus appropriés. L'aide apportée pourra prendre la forme de subventions, d'avance remboursable, voire d'une garantie.

Dans le cadre de l'Agenda 21 de la Région Midi-Pyrénées, il est proposé un enrichissement du dispositif existant, favorisant la mise en place de Contrats d'Appui dits « exemplaires » du point de vue du Développement Durable, choisis parmi ceux qui relèveraient du Comité de Suivi des Aides créé le 27 septembre 2009.

##### **Description :**

Le contrat est basé sur des objectifs de développement économique, de développement de l'emploi et de respect de l'environnement. L'entreprise doit respecter la réglementation en vigueur dans ces domaines. Il conviendra donc d'élargir la saisie des services de l'Etat en ce qui concerne l'environnement (actuellement uniquement le Ministère du Travail).

Dans un deuxième temps, il sera nécessaire de former les agents instructeurs afin qu'ils soient en mesure d'accompagner et d'apprécier les projets proposés par les entreprises au regard des critères définis dans la grille d'exemplarité (formation-action avec des exemples à l'appui).

Enfin, pour les entreprises signataires de Contrats d'Appui relevant de certains régimes d'aides et dépassant certains seuils (contrats d'appui immobilier/TPE/PME/grands groupes de plus de 100 000 €), la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre induites par le projet soutenu sera exigée pour le paiement de la subvention votée.

Les modalités d'analyse et le suivi de ces bilans carbone nécessitent de nouveau une formation des services instructeurs en lien avec la DEDD et le Comité de Suivi des Aides existant.

**Objectifs de l'action :** Favoriser la prise en compte du développement durable dans les Contrats d'Appui  
Contribuer à enrichir les dispositifs de soutien régional de critères pertinents et acceptables d'éco-socio-conditionnalité  
Former les agents instructeurs à l'appréciation des projets au regard du développement durable

**Public(s) cible (s) :** Entreprises (TPE, PME/PMI)

**Calendrier de réalisation :** Finalisation du système documentaire DAER-DEDD 1<sup>er</sup> semestre 2007  
Formation des agents instructeurs à réactiver  
Attribution des aides mi-2007

**Budget associé :** Finalisation des critères de sélection DAER-DEDD Pas de budget associé nécessaire  
Formation des agents instructeurs Pas de budget associé nécessaire  
Aides Budget Contrats d'Appui

**Partenaires techniques envisagés :** Etablissements consulaires  
Agences de développement  
Organisations professionnelles

**Partenaires financiers envisagés :** Partenaires publics  
Etablissements financiers

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de contrats d'appui dont les bénéficiaires sont engagés dans une démarche développement durable

**Indicateur stratégique :** Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 1.2 Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et sociales

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** 1.1 Pérenniser une économie ancrée sur son territoire  
4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

## Axe 1. L'efficacité : pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins



### Objectif 1.2 Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales et énergétiques et sociales

#### Action 3 : Equipements touristiques pour une meilleure prise en compte des aspects environnementaux et sociaux

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DAT

**Directions associées :** DAAR, DEDD

*Cf. Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs et Plan Régional de Soutien en faveur de l'économie touristique*

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

La réussite du développement touristique en Midi-Pyrénées est le résultat de son attractivité naturelle (la beauté des sites, des paysages, la richesse du patrimoine bâti, la qualité et le caractère préservé de la nature), et de son anticipation constante par rapport aux évolutions de la demande.

Il apparaît aujourd'hui que les clientèles touristiques sont de plus en plus sensibles à l'environnement et à la manière dont les sites, les hébergements et infrastructures de loisirs, répondent concrètement à cette préoccupation (qualité des paysages, qualité architecturale, matériaux...). S'ajoute à cela une prise de conscience croissante des consommateurs vers une évolution des comportements vis-à-vis de la préservation des ressources dans la vie de tous les jours (tri et traitement des déchets, maîtrise des consommations énergétiques et de l'eau, développement des énergies renouvelables,...)

La prise en compte et la mise en valeur de l'environnement et des paysages dans l'offre touristique d'une part, la prise en compte des nouveaux modes de consommation des clientèles, d'autre part, constituent un enjeu majeur pour faire de Midi-Pyrénées une destination exemplaire qui se démarque de la concurrence.

Il est essentiel que les prestataires publics et privés du Tourisme, et de manière plus générale l'ensemble des acteurs, s'attachent à inscrire leurs équipements dans une logique de préservation et de valorisation des sites dans lesquels ils se situent.

Devant l'importance de l'enjeu patrimonial, ces programmes de modernisation et de création des hébergements et produits touristiques doivent s'inscrire désormais dans une démarche volontariste de préservation de l'environnement et plus largement de développement durable.

#### **Description :**

La Région accompagnera les projets répondant aux objectifs précités sur la base des principes suivants :

- aides aux investissements s'inscrivant dans une démarche de développement durable : qualité économique (viabilité dans le temps, inscription dans le contexte économique local, développement des circuits courts, partenariats entre prestataires,...), qualité

- environnementale des projets (inscription dans l'identité régionale, valorisation du patrimoine bâti, naturel et culturel, maîtrise et économie de l'énergie et de l'eau, utilisation des énergies renouvelables, tri et traitement des déchets, mise en valeur des ressources locales, utilisation de produits recyclables et sans effets néfastes sur la santé), qualité sociale des projets (qualité des emplois, formation, hébergement des saisonniers, accessibilité (accès aux vacances pour tous, personnes en situation de handicap,...))
- accompagnement technique des porteurs de projets par la mobilisation des compétences techniques régionales et départementales, institutionnelles et professionnelles, à tous les stades de l'élaboration des projets ;
  - diffusion et appropriation d'outils partagés destinés aux porteurs de projet (« carnets de bord du tourisme durable »,...), aux opérateurs techniques et financiers (fiche de cadrage des projets, grille d'analyse commune,...) et aux clientèles (guide des bonnes pratiques,...)
  - sensibilisation et formation de l'ensemble des acteurs concernés aux niveaux régional, départemental et local (méthode d'approche d'un projet de tourisme durable, suivi et évaluation,...)
  - accompagnement de la promotion et de la commercialisation des produits répondant à ces objectifs (incitation à l'adhésion aux labels et marques inscrivant leurs actions dans une démarche de développement durable – Eco-label européen, Clé verte, Camping Qualité Durable, actions de promotion ciblées,...).

**Objectifs de l'action :** Développer une nouvelle culture de conception de projets  
Favoriser l'émergence de projets touristiques écologiquement et socialement responsables  
Répondre aux nouvelles attentes des touristes  
Démarquer la région de la concurrence par une approche de développement durable

**Public(s) cible (s) :** Porteurs de projets publics et privés

**Calendrier de réalisation :** Expérimentations sur des types d'équipement et sur des projets différents (modernisation, création diversification) 2009 / 2010  
Formation / sensibilisation des accompagnateurs techniques second semestre 2010  
Mise en place opérationnelle du dispositif d'accompagnement des maîtres d'ouvrage 2010  
Accompagnement promotionnel 2011

**Budget associé :** Accompagnement de l'expérimentation Budget constant (DAT)  
Accompagnement promotionnel A définir

**Partenaires techniques envisagés :** Organismes concernés par l'économie touristique  
Partenaires publics et associatifs

**Partenaires financiers envisagés :** Partenaires publics

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de dossiers soutenus par la Région valorisés (bonus ou majoration des aides) grâce à leur démarche en matière de développement durable

**Indicateur stratégique :** Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales  
Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 1.2 Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales et énergétiques et sociales

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** 1.1 Pérenniser une économie ancrée sur son territoire  
3.5 Lutter contre les discriminations  
4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

## Axe 1. L'efficacité : pour une économie durable adaptée aux contraintes et aux besoins



### Objectif 1.3 Développer de nouvelles activités/filières économiques basées sur les problématiques de développement durable

#### Action 4 : Sensibilisation au développement durable dans le cadre de la formation professionnelle continue

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DFPA

**Directions associées :** DEDD

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La Région a compétence en matière de **formation professionnelle continue**. Ce secteur comprend les formations destinées :

- à des demandeurs d'emploi qui ont besoin d'acquérir une qualification ou d'actualiser leurs connaissances pour obtenir ou retrouver un emploi,
- à des salarié-e-s désirant, à leur initiative et hors temps de travail, acquérir une qualification leur permettant d'évoluer professionnellement.

La formation professionnelle continue se distingue de la formation initiale, effectuée en principe avant l'entrée dans la vie active, et de la formation continue en entreprise, prise en charge par l'employeur et destinée à la qualification des salariés ou à leur adaptation au poste de travail. L'ambition de la Région dans le domaine de la formation professionnelle est de contribuer au plein emploi et au recul de la précarité par l'élévation du niveau de qualification de tous. Le Programme Régional de Formation Professionnelle (PRFP) détaille chaque année l'offre de formation professionnelle. Ce programme s'inscrit dans le cadre du Plan Régional de Développement des Formations professionnelles (PRDF) 2007/2011, aboutissement d'une large concertation avec l'ensemble des acteurs de la formation. Pour élaborer le PRFP, la Région Midi-Pyrénées analyse chaque année les besoins des entreprises et les attentes des personnes en recherche de formation et détermine les formations nécessaires. Elle fixe alors les besoins en formation par domaines (agriculture, bâtiment, hôtellerie restauration, électronique-électricité....) et confie aux organismes de formation (OF) la réalisation des stages.

La formation est un maillon essentiel qui pourrait garantir l'appropriation du développement durable par les différentes filières professionnelles.

##### **Description :**

La Région souhaite initier une sensibilisation au développement durable en faveur des stagiaires de la formation professionnelle continue.

Des modules de formation en matière de développement durable seront mis en place dans les programmes de formations professionnelles continues qualifiantes et pré-qualifiantes financés par la Région dans le cadre du PRFP.

Pour cela il est nécessaire :

1. dans un premier temps d'apprécier le niveau d'appropriation et de connaissance de ce concept par les organismes de formation du PRFP, à l'aide d'une enquête adressée à l'ensemble de ces organismes, après en avoir testé la pertinence auprès d'un échantillon représentatif ;
2. d'effectuer un bilan des enquêtes, mené en interne par la DFPA avec le soutien technique de la DEDD pour évaluer si les thématiques du développement durable sont déjà prises en compte et de quelle manière dans ces formations ;
3. de repérer les secteurs professionnels dans lesquels il sera le plus pertinent d'introduire ces modules afin d'en dégager les possibilités de mise en œuvre ;
4. d'introduire dans le cahier des charges des appels d'offres des marchés de formation une clause précisant que les organismes de formation relevant des secteurs préalablement repérés devront proposer à leurs stagiaires au moins un module de formation /sensibilisation au développement durable.

**Objectifs de l'action :** Développer la **sensibilisation et la formation** au développement durable pour de futurs acteurs de l'économie régionale au travers de la formation professionnelle continue qualifiante

**Public(s) cible (s) :** Les stagiaires de la formation professionnelle continue

|                                    |   |                                |
|------------------------------------|---|--------------------------------|
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Repérage et bilan   | 1 <sup>er</sup> trimestre 2010 |
|                                    | Enquête expérimentale   | 2010                           |
|                                    | Bilan et retour   | 2010                           |
|                                    | Extension de l'enquête auprès de tous les OF du PRFP  | 2010                           |
|                                    | Analyse de l'enquête  | Eté 2010                       |
|                                    | Rédaction des préconisations  | Automne 2010                   |
|                                    | Intégration d'une clause Développement Durable dans le cahier des charges de l'appel d'offres de 2011 | Second semestre 2011           |

|                         |   |  |
|-------------------------|---|--|
| <b>Budget associé :</b> | Repérage de formations et premier bilan | Pas de budget associé, mené en interne |
|                         | Enquête auprès des OF                   | Pas de budget associé, mené en interne |
|                         | Bilan de l'expérimentation (DFPA+ DEDD) | Pas de budget associé, mené en interne |
|                         | Intégration de la clause DD             | Pas de budget associé, mené en interne |

**Partenaires techniques éventuels :**

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de stagiaires de la formation professionnelle ayant suivi un module de sensibilisation au développement durable

**Indicateur stratégique :** Nombre de stagiaires de la formation professionnelle ayant suivi un module de sensibilisation au développement durable

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 1.3 Développer de nouvelles activités/filières économiques basées sur les problématiques environnementales |
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b>   | 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable       |

## Axe 1. L'efficacité, pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins



### Objectif 1.3 Développer de nouvelles activités/filières économiques basées sur les problématiques de développement durable

#### Action 5 : Création du Fonds Régional Midi-Pyrénées Développement Solidaire

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée



##### **Contexte :**

L'association Midi-Pyrénées Actives a été créée par la Région Midi-Pyrénées, France Active, la Caisse des Dépôts, la Caisse d'Epargne et la Fondation MACIF en juin 2004. Cette structure a pour mission le financement d'entreprises en création ou développement permettant la création d'emplois pour des entreprises ou structures de l'économie solidaire.

Midi-Pyrénées Actives met en œuvre différents outils financiers pour couvrir les risques par une garantie (la garantie sur emprunts bancaires) mais aussi des outils d'apports en fonds propres (Société d'Investissement France Active -capital risque, Contrat d'Apport Associatif, Fonds Commun de Placement Insertion Emploi, Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes ...). Depuis 2005, l'association s'est engagée financièrement auprès de 236 créateurs et créatrices ainsi que 86 entreprises solidaires. L'engagement financier cumulé de 6,2 milliards d'euros a permis la création de 744 emplois.

En mai 2009, la Région a approuvé la création d'un nouveau dispositif, Midi-Pyrénées Développement Solidaire et a débloqué à cet effet plus de 150 000 € pour abonder ce fonds de garantie.

##### **Description :**

Midi-Pyrénées Développement Solidaire est un outil financier dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises solidaires créant ou consolidant des emplois en Midi-Pyrénées. Les structures bénéficiaires peuvent être des entreprises et associations d'utilité sociale porteuses d'activité économique et d'emplois en priorité pour les personnes en situation de précarité.

Midi-Pyrénées Développement Solidaire mobilise au niveau régional le capital de la SIFA (Société d'Investissement France Active), outil de collecte de l'épargne solidaire qui a pour principal actionnaire l'association France Active. L'engagement financier de la Région auprès de la SIFA prend la forme d'une garantie de son investissement. Les partenaires financiers dans ce nouveau dispositif sont la Mairie de Toulouse, la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignations à travers la mobilisation du Fonds de Cohésion Sociale. Au total, les 440 000 € du fonds de garantie permettront une capacité d'engagement financière de la SIFA auprès des entreprises de 2,2 millions d'euros (soit 440 000 € multiplié par un coefficient 5).

Midi-Pyrénées Développement Solidaire intervient :

- financièrement à hauteur de 5 000 € minimum et de 60 000 € maximum sous forme de prêts participatifs ou éventuellement d'intervention en compte courant d'associés
- pour une durée de prêt de 5 ans
- avec un taux d'intérêt de 2% et un différé de remboursement de 2 ans.

Concrètement, Midi-Pyrénées Actives expertise, accompagne financièrement et suit chaque projet bénéficiaire. La décision d'investissement est prise en région, par le comité d'engagement de l'association.

Cet apport est destiné à financer des investissements ou des besoins en fonds de roulement liés au développement de l'entreprise à l'exception de tout frais de fonctionnement et/ou de couverture de pertes d'exploitation passées ou futures. Il doit favoriser la mobilisation d'autres financements.

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Développer et soutenir des projets de l'Economie Solidaire   |  |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Entreprises et structures de l'économie solidaire<br>Porteurs de projets de l'appel à projets « Economie Solidaire » |  |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | 16 projets aidés / an  | 2009 – 2010 et au delà   |
| <b>Budget associé :</b>                   | Société d'Investissement France Active   | 60 000 € max/ projet<br>pour une capacité d'engagement de la SIFA de 2 200 000 €<br>(150 000€ ont été octroyés par la Région au fonds de garantie dédié à ce dispositif) |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Organismes de l'Economie Solidaire   |  |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Mairie de Toulouse, la Caisse d'Epargne et la Caisse des Dépôts et Consignations                                     |  |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre de structures aidées par MPDS<br>Nombre d'emplois pérennisés 3 ans après l'intervention du MPDS               |  |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales   |  |

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 1.3 Développer de nouvelles activités/filières économiques basées sur les problématiques de développement durable

**Objectifs associés de l'agenda 21** 3.1 Favoriser l'intégration / l'insertion par l'activité économique  
4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts du développement durable

## **Axe 2 - La proximité, pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire**

La région Midi-Pyrénées est la plus étendue de France. Elle est composée de territoires divers : zones rurales, villes moyennes et agglomérations, avec en particulier l'importante agglomération toulousaine. Le développement équilibré de chacun de ces territoires est une priorité. Ainsi pour que la croissance se diffuse plutôt qu'elle ne se concentre, la Région a choisi d'harmoniser l'implantation des équipements et les retombées de ses investissements.

### ----- **Une Région déjà engagée** -----

L'objectif de la Région est d'être au plus près de ses habitants et de répondre à leurs besoins. Pour cela, elle travaille depuis de nombreuses années à rééquilibrer le territoire régional, afin de permettre à tous de bénéficier de services importants pour leur épanouissement et d'accéder à une meilleure qualité de vie. La Région souhaite aujourd'hui poursuivre ces politiques tout en leur apportant « un plus », une qualité supplémentaire, dans une logique de développement durable.

La Région apporte une réponse concrète à la question du cadre de vie futur (2030) des midi-pyrénéens dans le cadre du **Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire** (SRADDT) approuvé le 30 mars 2009. Ce document est le meilleur scénario garant de l'attractivité et du développement équilibré et durable du territoire régional.

Dans un souci de cohésion du territoire, il se décline dans un large éventail d'actions (économie, transports collectifs, enseignement et formation, protection de l'environnement, habitat, urbanisme, offre de services pour tous). Ce document d'orientation est le point de référence des futures politiques régionales et prolonge l'ensemble des orientations et actions actuellement mises en œuvre par la Région.

Un des volets forts de la politique d'aménagement du territoire menée par la Région est le soutien aux **Pays et Agglomérations**. Cette politique contractuelle se concrétise notamment par :

- l'accompagnement de projets dans les domaines du développement économique (aide à la création de zones d'activités d'intérêt régional),
- la valorisation des potentialités touristiques,
- le maintien et le développement des services essentiels à la population (pôles petite enfance, maisons de santé pluridisciplinaires rurales...),
- la création d'équipements (médiathèque,...),
- des interventions en matière d'habitat (logements locatifs communaux, logements vacants...) et du cadre de vie,
- des aides à l'ingénierie (assistance technique pour l'élaboration de schémas territoriaux thématiques, appui aux porteurs de projets...).

Parce que ce sont également des outils de développement territoriaux adaptés au contexte de zones rurales possédant un patrimoine naturel et culturel remarquable, la Région soutient aussi fortement les **Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : 4 PNR existants (Grands Causses, Causses du Quercy, Haut-Languedoc, Pyrénées Ariégeoises) et un en projet (Aubrac).

La Région intervient en matière de **politique de la ville** dans le cadre d'un ensemble de dispositifs destinés à mobiliser, organiser et structurer les interventions publiques sur des territoires définis comme étant prioritaires en raison des difficultés que rencontrent leurs habitants (habitat dégradé, chômage, échec scolaire, délinquance, enclavement,...). Ces dispositifs peuvent concerner tant des opérations d'aménagement, d'urbanisme, de réhabilitation de logements sociaux, de création d'équipements, que des actions en faveur du développement économique, de la justice et du droit, de la prévention de la délinquance, de la citoyenneté...

En matière de **formation professionnelle et d'apprentissage**, la Région a fait le choix de la proximité, pour être au plus près de ses habitants et répondre aux besoins des territoires.

Ainsi, ce sont :

- **110 lieux de formation** répartis sur l'ensemble du territoire, qui reçoivent chaque année plus de 26 000 stagiaires.
- **15 Maisons Communes Emplois Formation (MCEF) et 25 Points d'Appui** qui maillent le territoire régional pour faciliter l'accès à l'emploi, à la formation et à la création d'entreprise des midi-pyrénéens. Elles apportent dans un lieu unique un ensemble de services de proximité grâce à la mise en synergie des interventions des différents partenaires de l'emploi et de la formation.
- **66 points d'accès publics** à la **Formation Ouverte à Distance (FOAD)** pour accéder facilement à la formation à distance, notamment en zones rurales et de montagne, en s'appuyant sur l'outil régional Pyramide.

Pour **l'enseignement supérieur**, elle renforce les pôles hors agglomération toulousaine. Le 18 juin 2009, à Palma de Majorque, les quatre Présidents de l'Eurorégion ont décidé de créer un « Eurocampus » à l'échelle du territoire de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée pour faire de cet espace le premier campus européen, et le 7ème au rang mondial. Destiné à rapprocher les universités de Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Catalogne et Palma de Majorque, « **l'Eurocampus Pyrénées-Méditerranée** », regroupe 35 établissements d'enseignement supérieur, 510 000 étudiants et 40 000 chercheurs. Il cherche à fédérer l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche tout en favorisant les échanges et la mobilité des étudiants.

En matière de **développement économique**, les dispositifs d'aides à l'implantation, à la création et au développement d'entreprises, ainsi que les aides auprès des commerçants et artisans intègrent cette volonté de rééquilibrage. Ainsi la Région a soutenu la définition de 31 schémas territoriaux d'infrastructures et d'équipements.

De même, en ce qui concerne les **actions culturelles** avec les spectacles vivants appuyés par la Région qui favorisent l'accès du plus grand nombre à ces différentes expressions artistiques (arts de la scène, arts de la rue et de la piste) et avec la création et l'aménagement de salles de spectacles à travers l'ensemble du territoire. Il en est de même avec le **sport** : la Région a choisi d'aller au-delà de ses obligations, c'est-à-dire la construction et réhabilitation d'équipements sportifs à l'usage des lycéens. Elle soutient ainsi chaque année près de 800 clubs sportifs à travers une aide à l'équipement et favorise parallèlement l'accueil de grands événements sportifs qui contribuent à l'animation des territoires de Midi-Pyrénées. A travers ces politiques, elle assure un maillage d'équipements sportifs et culturels sur l'ensemble du territoire.

La problématique des transports est essentielle pour atteindre un développement équilibré du territoire de Midi-Pyrénées. Depuis 2002, la Région a la compétence de l'organisation des **transports collectifs régionaux**. Son objectif est d'offrir des trains plus nombreux et plus confortables, des horaires mieux adaptés. Ainsi, entre 1998 et 2009, le nombre de trains en circulation a plus que doublé, et le nombre de liaisons régionales assurées en autocars a également augmenté. Le nombre de voyageurs est passé de 5 à 11 millions. Par ailleurs, pour la première fois en France sur des lignes régionales, une nouvelle organisation des horaires a été mise en place : le principe du « cadencement ». La fréquence des trains est accrue, les heures de départ et d'arrivée, la durée du trajet sont systématiquement les mêmes. Deux lignes sont actuellement concernées. L'accroissement significatif du nombre d'usagers démontre de l'intérêt d'un tel dispositif.

De plus en plus **l'accessibilité numérique** est rendue nécessaire, au même titre que l'accessibilité physique. La Région contribue au développement de l'accessibilité à la société de l'information par l'aide au développement des réseaux, la création d'espaces d'animation et de ressources numériques de proximité (55 cyber-bases), et le développement de l'administration électronique. En avril 2010, la Région lance, en partenariat avec l'Etat et les acteurs du territoire, une démarche pour une stratégie régionale de développement du Très Haut Débit en Midi-Pyrénées.

## Axe 2. La proximité : pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire



### Objectif 2.1. Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques dans une démarche développement durable

#### Action 6 : Soutien à la réalisation de zones d'activités de qualité architecturale et environnementale

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

**Direction pilote :** DAER

**Directions associées :** DAT, DEDD

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

Les zones d'activités, sites d'accueil des entreprises et de leurs activités, se sont développées de manière considérable depuis les années 70, mais elles impactent fortement les espaces dans lesquels elles sont installées (consommation d'espace, imperméabilisation des sols, impacts sur la faune/flore...). C'est pourquoi la prise en compte de l'environnement dans l'aménagement d'une zone d'activités constitue un enjeu primordial. C'est, qui plus est, un facteur d'attractivité non négligeable pour les entreprises soucieuses de l'environnement et/ou de leur image. C'est enfin et surtout un moyen de les fidéliser et ainsi d'assurer un développement pérenne du territoire.

Dans le cadre de sa compétence en matière économique, la Région Midi-Pyrénées a mis en place un dispositif d'aide à la création, l'extension ou à la requalification des zones d'activités qui vise à développer une offre d'infrastructures d'accueil des entreprises performantes, tant sur le plan économique que sur le plan environnemental, en incitant les maîtres d'œuvre à réaliser des aménagements de qualité respectueux des principes environnementaux.

La Région module son intervention selon le niveau d'aménagement des zones en distinguant les zones de niveau 1 et les zones de niveau 2 dites "d'intérêt régional", ces dernières devant répondre à des objectifs spécifiques de qualité en matière environnementale et architecturale.

Midi-Pyrénées Expansion intervient comme coordonnateur technique pour la Région auprès des porteurs de projets.

##### **Description :**

Il est prévu dans le cadre du nouveau programme de financement PRELUDE II (2007-2013), de compléter le dispositif actuel par un accompagnement à l'attention des porteurs de projets de Zones d'Activités pour la mise en place d'une démarche de management environnemental.

Par ailleurs, il s'agit d'optimiser la mise en œuvre des critères environnementaux exigibles pour les Zones d'Activités de niveau 2.

Midi-Pyrénées Expansion, dans sa mission de coordonnateur technique pour la Région, mobilisera les compétences de niveau régional en matière d'environnement et d'urbanisme (Agence Régionale Pour l'Environnement), permettant de compléter l'expertise des demandes de financement.

Enfin, en complément du dispositif fixé au titre des zones d'activités de niveau 2 il convient également de sensibiliser les maîtres d'œuvre de zones d'activités de niveau 1, à la prise en compte des aspects environnementaux. Pour ce faire un guide de « bonnes pratiques » a été élaboré et mis en ligne sur le site de la région en 2009.

**Objectifs de l'action :** Favoriser la réalisation de zones d'activités à haute qualité architecturale et environnementale

**Public(s) cible(s) :** Collectivités territoriales

**Calendrier de réalisation :** Elaboration du guide de « bonnes pratiques » 2008  
Mise en ligne du document 2009

**Budget associé :** Pas de budget spécifique nécessaire

**Partenaires techniques envisagés :** Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (URCAUE), Midi-Pyrénées Expansion (MPE), Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de Zones d'Intérêt Régional financées par la Région  
Nombre de connexions Internet au Guide des bonnes pratiques

**Indicateur stratégique :**

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 2.1 Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques dans une démarche développement durable |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> | 1.1 Pérenniser une économie ancrée sur son territoire<br>2.1 Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et sociales<br>4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable |
|--|---|

## Axe 2 : La proximité, pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire



**Objectif 2.2 : Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche de développement durable**

**Action 7 : Création du réseau régional Point Visio-public Midi-Pyrénées**

### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** Mission Solidarités

**Directions associées :**

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée



### **Contexte :**

La Région Midi-Pyrénées soutient le développement d'une société de l'information équitable avec le développement du haut-débit, la résorption des zones blanches, le réseau des Cyber-bases, la généralisation de l'environnement numérique de travail dans les lycées et les collèges, etc.

La Région Midi-Pyrénées a décidé de faciliter l'accès à distance à certains services publics sur l'ensemble des 8 départements de Midi-Pyrénées, dans le respect du principe suivant : en aucun cas l'implantation d'un téléguichet ne peut se substituer à la présence physique des services publics.

### **Description :**

Il s'agit de déployer un réseau régional de téléguichets permettant la mise en relation d'un usager et d'un conseiller d'un service public distant.

Concrètement le Point visio-public (PVP), est un guichet administratif virtuel installé dans un lieu public bénéficiant d'un accès Internet haut débit (ADSL) au bénéfice d'un territoire rural éloigné des services publics. Ce service se matérialise par une borne de mise en relation audiovisuelle dotée d'un écran, d'un scanner, d'une caméra et d'une imprimante. Le citoyen voit le conseiller du service public partenaire comme s'il était face à lui et peut échanger avec lui, effectuer ses démarches administratives à distance, consulter des informations directement à l'écran, envoyer et recevoir des documents. Via cet échange en temps réel, les démarches administratives sont simplifiées et des déplacements évités. Les « bornes usagers » sont implantées dans des collectivités locales en lien avec des « bornes experts » implantées dans les services publics.

La Région est maître d'ouvrage du dispositif, qu'elle coordonne et anime. Les partenaires du dispositif sont les suivants : 17 fournisseurs de services au public (Pôle Emploi, la CAF des Hautes-Pyrénées, la CAF de l'Ariège, la CAF du Gers, la CAF de l'Aveyron, la CAF du Tarn, la CAF du Tarn-et-Garonne, la CAF de la Haute-Garonne, la CAF du Lot, la CRAM, la MSA Midi-Pyrénées Sud, la Banque de France, la

Mission Locale du Lot, l'UDAF du Lot, la CPAM du Lot, la CPAM de l'Ariège et la chambre régionale des métiers), 4 Conseils Généraux (Lot, Aveyron, Hautes-Pyrénées, Gers) et l'Etat. Ce socle de partenariat pourra être étendu au cours de la mise en œuvre du dispositif.

Un comité de pilotage suit la mise en œuvre du dispositif. Il est en particulier chargé de sélectionner, après positionnement des fournisseurs de services publics, les sites d'implantation des points visio-public sur le territoire. Ces derniers doivent répondre à des critères qualité concernant le local d'implantation, l'aménagement de ce local (accessibilité, confidentialité) et les moyens humains d'accueil et d'accompagnement des usagers.

Les bornes installées dans les collectivités sont financées pour l'investissement par la Région, l'Etat, l'Europe et les Conseils Généraux partenaires. L'organisme local (commune, intercommunalité ou association soutenue par une collectivité) prend à sa charge les coûts de fonctionnement : connexion Internet, assurance, maintenance, personnel. Les bornes installées dans les services publics sont financées pour l'investissement par la Région, l'Etat, l'Europe et les services publics. Ces derniers prennent en charge les coûts de fonctionnement : connexion Internet, assurance, maintenance, personnel (au minimum 1/2 journée de présence d'un agent par semaine pour répondre aux usagers).

**Objectifs de l'action :** l'aménagement et l'attractivité des territoires  
 rapprocher les services publics des citoyens au sein des territoires ruraux ou « rurbains »  
 faciliter le quotidien des usagers des services publics français  
 développement durable en limitant les déplacements physiques à l'échelle d'une région.

**Public(s) cible(s) :** Collectivités locales  
 Services publics  
 Usagers de Midi-Pyrénées

**Calendrier de réalisation :** Etude de faisabilité et adoption du dispositif 2009  
 Mise en œuvre 2010-2013

**Budget associé :** Etude de faisabilité 56 425 € HT  
 Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage 530 000 € HT  
 Marché de maîtrise d'œuvre 1 870 000 € HT

**Partenaires techniques envisagés :** Fournisseurs de services au public

**Partenaires financiers envisagés :** Etat, Europe, Conseils Généraux, fournisseurs de services au public.

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre d'entretiens PVP au total et par partenaire  
 Nombre de bornes PVP déployées  
 Satisfaction des usagers

**Indicateur(s) de l'objectif :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 2.2 Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche de développement durable

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

**Indicateur stratégique :**



### Objectif 2.3 Favoriser l'équilibre territorial en matière de dispositifs de formation dans une démarche de développement durable

#### Action 8 : Egalité Homme-Femme : déclinaison des bonnes pratiques d'une opération pilote

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DFPA

**Directions associées :** Mission Solidarités

**Action :** **Engagée**



En cours d'engagement



Proposée



##### **Contexte :**

En Midi-Pyrénées, les inégalités entre hommes et femmes sont marquées dans l'emploi et la formation. Dans le secteur privé et semi-public, 73% des salarié-e-s à temps partiel sont des femmes. Ainsi plus d'une femme salariée sur trois est employée à temps partiel, pour un homme sur dix. Du fait de l'amputation du revenu qu'il induit et de sa fréquence dans les emplois peu qualifiés, le temps partiel constitue un facteur défavorable à l'égalité professionnelle. Par ailleurs, en Midi-Pyrénées comme en France, les femmes restent moins bien rémunérées que les hommes. En 2008, dans la Région, le salaire annuel médian des femmes s'élève à 16 535 €. Il est inférieur de 15 % à celui des hommes (19 483 €).

En effet, pour des raisons culturelles, à cause de contraintes familiales, etc. les disparités entre les hommes et les femmes sont prégnantes. La Région a affirmé sa volonté de développer une politique d'égalité en la matière et souhaite aujourd'hui mener une action pilote sur le territoire de Decazeville Aubin. L'objet de cette expérimentation est d'engager une réflexion sur les différents facteurs pouvant entraîner une exclusion des femmes des processus de développement économique et de mettre en place un plan d'actions correctives. Les enseignements de cette expérimentation seront capitalisés et permettront la mise en place de d'actions à travers tout le territoire régional.

##### **Description :**

En préalable à cette action, un comité de pilotage, composé des acteurs clés en la matière (Région, Maisons Communes Emploi Formation (MCEF) et ses partenaires, élu-e-s locaux, usager-ère-s et organismes s'impliquant dans le champ de l'égalité) et un comité technique ont été créés afin d'assurer un suivi de la démarche, valider les étapes terminées et engager les suivantes.

Un diagnostic détaillé de la situation locale a été réalisé, mettant en exergue un état des lieux statistique d'une part et les besoins spécifiques de la population d'autre part. Cet état de référence est constitué sur 4 thèmes : éducation et formation ; emploi ; création d'activité ; politique de développement des services. Parallèlement, les bonnes pratiques existantes sont recensées, ainsi que les actions menées dans le cadre du programme européen EQUAL qui feront l'objet d'une attention particulière. Une des premières actions à mettre en place à la suite de ce diagnostic concerne la sensibilisation des collégiens et lycéens à une approche de l'égalité Hommes Femmes . Il est prévu qu'elle se déroule dans les établissements ou par des visites d'entreprises afin de lever des stéréotypes qui peuvent influencer l'orientation des jeunes.

Il s'agira ensuite d'étudier les possibilités d'adapter et de transférer ces expériences au territoire de Decazeville - Aubin. Des ajustements des dispositifs existants dans les filières devront être réalisés pour mieux prendre en compte la situation des femmes, en améliorant notamment l'articulation entre temps professionnels et temps privés.

|   |  |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
|---|--|------------|----------|----------------------------------|------|---|-----------|------------|---------|
| <b>Objectifs de l'action :</b>                  | Réaliser un diagnostic du territoire de Decazeville-Aubin en ce qui concerne l'égalité homme-femme dans la sphère professionnelle<br>Mettre en place des actions, en partenariat avec les acteurs concernés, pour mieux accompagner les femmes, et leur donner accès à une formation pour l'emploi<br>Impulser une politique volontariste en faveur de la réduction des inégalités homme-femme dans l'accès à l'emploi sur l'ensemble du territoire régional |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| <b>Public cible :</b>                           | Les femmes du bassin de Decazeville - Aubin<br>Les professionnel-le-s de l'emploi et de la formation<br>Les élu-e-s locaux<br>La MCEF et ses partenaires<br>Et plus largement par la suite le public féminin en Midi-Pyrénées.   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>              | <table border="0"> <tr> <td>Diagnostic</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Recensement des bonnes pratiques</td> <td>2010</td> </tr> <tr> <td>Adaptation/transfert/mise en place de pratiques</td> <td>2010-2012</td> </tr> <tr> <td>Evaluation</td> <td>2013</td> </tr> </table>  | Diagnostic | 2009     | Recensement des bonnes pratiques | 2010 | Adaptation/transfert/mise en place de pratiques | 2010-2012 | Evaluation | 2013    |
| Diagnostic                                      | 2009   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| Recensement des bonnes pratiques                | 2010   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| Adaptation/transfert/mise en place de pratiques | 2010-2012  |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| Evaluation                                      | 2013   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| <b>Budget associé :</b>                         | <table border="0"> <tr> <td>Diagnostic</td> <td>20 000 €</td> </tr> <tr> <td>Recensement des bonnes pratiques</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Adaptation/transfert/mise en place de pratiques</td> <td>12 000 €</td> </tr> <tr> <td>Evaluation</td> <td>6 000 €</td> </tr> </table>  | Diagnostic | 20 000 € | Recensement des bonnes pratiques |      | Adaptation/transfert/mise en place de pratiques | 12 000 €  | Evaluation | 6 000 € |
| Diagnostic                                      | 20 000 €   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| Recensement des bonnes pratiques                |  |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| Adaptation/transfert/mise en place de pratiques | 12 000 €   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| Evaluation                                      | 6 000 €  |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b>       | Maison Commune Emploi Formation et ses partenaires<br><br>Branches professionnelles présentes sur le territoire (métallurgie en particulier)<br>Organismes s'impliquant dans le champ de l'égalité   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b>       | Etat<br><br>Union Européenne<br>Branches professionnelles présentes sur le territoire (métallurgie en particulier)   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>              | Nombre de collégien-ne-s et de lycéen-ne-s ayant bénéficié d'une information sur l'égalité femmes-hommes dans le cadre de l'expérimentation<br>Nombre de territoires (et d'habitant-e-s correspondant) intégrant au moins une mesure issue de l'expérimentation de Decazeville-Aubin au plan d'actions de la Maison Commune Emploi Formation de son territoire   |            |          |                                  |      |   |           |            |         |
| <b>Indicateur stratégique :</b>                 |  |            |          |                                  |      |   |           |            |         |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 2.3 Favoriser l'équilibre territorial en matière de dispositifs de formation dans une démarche de développement durable |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> | 3.1 Favoriser l'équilibre territorial en matière de dispositifs de formation dans une démarche de développement durable<br>3.5 Lutter contre les discriminations |
|--|--|

## Axe 2. La proximité : pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire



### Objectif 2.3. Favoriser l'équilibre territorial en matière de dispositifs de formation dans une démarche de développement durable

#### Action 9 : Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DFPA

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée



##### **Contexte :**

Les besoins des populations se diversifient et évoluent notamment en lien avec le vieillissement de la population et l'augmentation du chômage et de la précarité. Ces évolutions impactent le domaine social, médico-social et sanitaire. Elles laissent percevoir des demandes toujours plus pressantes et remettent en cause les pratiques professionnelles des secteurs sanitaires et sociaux contraintes en retour, à la diversification et à l'évolution de leurs compétences et qualifications.

La loi du 13 août 2004 a étendu le champ de compétence de la Région aux formations sanitaires et sociales.

Ce transfert concerne la globalité de la politique de formation et de sa mise en œuvre, portant aussi bien sur l'agrément et le financement des établissements de formation, le versement d'aides aux étudiants, que sur le pilotage stratégique. Celui-ci s'effectue par référence au cadre politique que constituent les schémas régionaux des formations sociales et des formations sanitaires. Ces documents s'inscrivent légalement dans le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF) voté le 29 juin 2006.

##### **Description :**

Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS) a été adopté en Assemblée Plénière le 30 mars 2007. En continuité avec la concertation qui a présidé à l'élaboration du PRDF, les travaux préparatoires se sont développés dans le même esprit de dialogue avec l'ensemble des partenaires concernés : l'Etat, les collectivités territoriales (en particulier les Départements), les professions, les partenaires sociaux, les organismes de formation, les associations d'étudiants et parents d'élèves...

Enfin conformément à la procédure fixée par la loi pour le PRDF, le projet de schéma a fait l'objet d'une consultation des Conseils Généraux, du Conseil Economique et Social Régional, des Chambres consulaires, du Conseil Académique de l'Education Nationale, du Comité Régional de l'Enseignement Agricole et du Comité Régional de Coordination de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. De cette concertation sont issus aussi bien la structuration du schéma, que son contenu et sa stratégie de mise en œuvre concrète.

Structurellement, le choix s'est imposé unanimement de réunir les deux schémas, le schéma des formations sanitaires et le schéma des formations sociales dans un document unique.

Il répond à l'impératif de réponses globales aux besoins de la population sur un territoire donné, dans un cadre professionnel de coopération entre les deux secteurs.

Le schéma répond à trois priorités : l'accès à la qualification, l'accès équitable à la formation professionnelle sur l'ensemble du territoire et l'animation d'une relation emploi-formation professionnelle plus étroite.

6 axes stratégiques y sont tracés, les deux derniers conditionnant de façon transversale une mise en œuvre efficace du schéma sur la période 2007-2011 :

- Axe 1 : Développer la formation pour répondre aux besoins d'emploi dans le secteur médico-social et sanitaire ;
- Axe 2 : Promouvoir la formation professionnelle tout au long de la vie ;
- Axe 3 : Intégrer les formations sanitaires et sociales comme un élément d'aménagement du territoire ;
- Axe 4 : Développer les liens entre formations sanitaires et sociales ;
- Axe 5 : Construire un système d'observation permettant une meilleure analyse des besoins emploi-formation ;
- Axe 6 : Mettre en place un système de pilotage régional des formations sanitaires et sociales.

A chaque axe correspondent des objectifs opérationnels et des plans d'actions. Ainsi le schéma régional comporte 27 fiches actions dont la réalisation prolonge la démarche partenariale dans une phase d'applications efficaces, mesurables et adaptables à l'évolution des besoins sur la période 2007-2011.

Ainsi des Diagnostics territoriaux sanitaires et sociaux ont été menés pour définir les spécificités propres à chaque territoire en termes de besoins et des Plans d'actions territoriaux (axe 2, l'objectif 2.3 du SRFSS).

**Objectifs de l'action :** Développer la formation pour répondre aux besoins des territoires en matière d'emploi dans le secteur médico-social et sanitaire  
 Promouvoir la formation professionnelle tout au long de la vie  
 Intégrer les formations sanitaires et sociales comme un élément d'aménagement du territoire  
 Développer les liens entre formations sanitaires et sociales  
 Construire un système d'observation permettant une meilleure analyse des besoins emploi-formation  
 Mettre en place un système de pilotage régional des formations sanitaires et sociales

**Public(s) cible(s) :**

**Calendrier de réalisation :**

|   |              |
|---|--------------|
| Adoption du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales | 30 mars 2007 |
| Elaboration des diagnostics territoriaux                          | 2007-2010    |
| Bilan du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales    | 2010         |
| Nouveau Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales     | 2012         |

**Budget associé :** DFPA 43 millions d'euros/an depuis 2005

**Partenaires techniques :** Partenaires publics

**Partenaires financiers :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de places ouvertes (formations sanitaires et sociales) pour les territoires pour lesquels des besoins spécifiques ont été identifiés

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 2.2 Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche de développement durable

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** 6.4 Développer des outils/dispositifs permanents régionaux de concertation

## Axe 2. La proximité pour une qualité de vie équitement répartie sur le territoire



### Objectif 2.4. Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable

#### Action 10 : Accueil hors saison d'artistes dans des gîtes ruraux

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DCAV

**Directions associées :** DAT

**Action :** Engagée



En cours d'engagement



Proposée



##### **Contexte :**

L'association *La cellule*, soutenue par la Région, propose un accompagnement aux associations et collectivités qui souhaitent mettre en place des projets culturels dans le domaine des arts de la rue, du cirque, etc. Elle dispose pour cela de compétences multiples qu'elle met à leur disposition (technicien lumière, régisseur, monteur de structure, traducteur, directeur technique, chargé de communication...).

Face aux constats de gîtes ruraux inoccupés hors saison estivale et vacances scolaires d'une part, et d'autre part le manque de lieux de résidence, de création et de diffusion, *La Cellule* a réfléchi à un partenariat associant équipes artistiques, gîtes de groupe et communes. C'est ainsi que le projet culturel de l'Accoudoir a vu le jour en 2002. Situé sur les coteaux du Gers, l'Accoudoir est un gîte rural de 17 places. Il comprend un chapiteau, une salle de travail et du terrain pour l'accueil de camions et caravanes. Depuis novembre 2002, l'Accoudoir a accueilli près de quinze compagnies différentes, soit près de 80 artistes en création. Il a permis également une diffusion culturelle en milieu rural. Il est proposé d'étendre cette démarche à d'autres territoires de la Région.

##### **Description :**

Afin de généraliser cette démarche en divers lieux de la Région Midi-Pyrénées, il est nécessaire dans un premier temps d'en étudier la faisabilité technique et financière, avec notamment la réalisation d'un recensement des gîtes de groupes existants susceptibles d'accueillir des compagnies.

Une étude de faisabilité a été confiée en 2008 à *La Cellule* sur une marque Gîte culturel.

Cette étude a identifié 12 lieux sur l'ensemble du territoire régional afin de connaître les pratiques existantes.

Cette étude soulève plusieurs constats :

- les pratiques repérées sont extrêmement diversifiées et reposent dans la majeure partie des situations sur un engagement fort des gestionnaires des gîtes qui mettent à profit leurs réseaux personnels pour développer leur projet (acte militant plus qu'intérêt économique),

- le manque de communication structurée envers la clientèle culturelle,
- le manque de formation (administrative, touristique...) des propriétaires,
- la quasi absence (à deux exceptions près) de labellisation de ces gîtes par une norme nationale (gîte de France...).

Compte tenu de ces constats plusieurs scénarii opérationnels se dessinent :

- ces lieux s'inscrivent dans les normes existantes (gîte de France...) et sont commercialisés par les circuits de réservation traditionnels avec un « + produit » gîte culturel. Pour autant il apparaît peu réaliste que ces derniers s'inscrivent sur ce type de démarche (trop contraignant) ;
- compte tenu des pratiques existantes, la Région impulse la création d'un label gîte culturel. La lourdeur administrative, financière et technique de la création de label écartent cette hypothèse ;
- La Région valorise, a minima, cet existant en mettant en ligne l'existence de ces gîtes (site internet de la Région, CRT, communication auprès des porteurs de projet culturels...) avec des fiches techniques ;
- La Région, au delà de cette cartographie, propose des formations / actions aux propriétaires de gîte et communes d'accueil (accueillir et rémunérer un artiste, organiser ponctuellement un spectacle...) afin de qualifier ce réseau et de structurer une offre culturelle.

L'idée n'est pas d'instaurer une labellisation mais de rendre visible l'existence de ces gîtes et d'établir un outil à la disposition des professionnels, des compagnies, du grand public pour créer des passerelles d'actions (partenariat autour de la circulation d'équipes artistiques en résidence, irrigation artistique interterritoriale...).

|   |  |
|---|--|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Améliorer la fréquentation des gîtes hors saison touristique<br>Soutenir la création<br>Créer une plus value économique pour le territoire<br>Favoriser la diffusion en milieu rural   |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Compagnies<br>Gîtes<br>Communes d'accueil<br>Et plus largement la population locale  |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Etude de faisabilité 2008<br>Qualification du réseau 2011-2012   |
| <b>Budget associé :</b>                   | Etude de faisabilité 22 000 €<br>Qualification du réseau 8000€   |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Associations intervenant dans le domaine du développement culturel<br>Partenaires régionaux et départementaux dans le domaine du tourisme<br>Collectivités territoriales<br>Compagnies |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Collectivités territoriales  |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre de « gîtes culturels » participant aux offres de formation  |

**Indicateur stratégique :**

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 2.4. Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> | 1.1 Pérenniser une économie ancrée sur son territoire<br>3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture<br>3.4 Soutenir les actions des associations |
|--|---|

## Axe 2. La proximité : pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire



### Objectif 2.5. Participer à la maîtrise de l'urbanisme

Action 11 : Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire : porter à connaissance la vision régionale en matière d'aménagement du territoire

#### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

#### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DAT

**Directions associées :** DAT, DES, DIT, DAER, Mission Prospective, Evaluation et Concertation Citoyenne

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée



#### **Contexte :**

La Région Midi-Pyrénées, plus vaste région de France métropolitaine, doit concilier les effets de la croissance de l'urbanisation, qui touche aujourd'hui une très grande partie de son territoire, et une vocation plus agricole et rurale que la moyenne des régions françaises.

L'urbanisation qui accompagne la croissance démographique reste trop diffuse et génère des déséquilibres de différentes natures : environnementaux, sociaux, économiques. La progression continue de l'étalement urbain autour des principales agglomérations (et les villes et villages) et le long des axes de communication, participe à la dégradation des cadres de vie, à l'augmentation des mobilités ainsi que des surconsommations énergétiques et des rejets de CO<sub>2</sub>, à la production de polluants de l'air, de bruit et des effets sanitaires induits, à l'aggravation des ségrégations sociales et fonctionnelles, à la banalisation des paysages, aux surcoûts en terme d'équipements... Dans ce contexte, la Région souhaite favoriser la lutte contre l'étalement urbain et ses effets en lien avec sa politique de développement des transports ferroviaires.

Face à l'étalement urbain qui menace les équilibres, il est nécessaire d'organiser le territoire dans une logique de complémentarités des pôles, en favorisant une urbanisation multipolaire, qui s'appuie sur la métropole et les différents niveaux de polarités pour innover l'ensemble des territoires de Midi-Pyrénées.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT), approuvé par l'Assemblée Plénière du 30 mars 2009, met l'accent sur la promotion de formes urbaines denses et durables qui doit intéresser, non seulement des pôles fortement urbains tels que la métropole et les villes moyennes, mais aussi les pôles de centralité plus modestes tels que les petites villes, les villages ou les bourgs centres. En particulier, il convient de favoriser une densification de l'urbanisme autour des pôles situés sur des axes de transport collectif régional, départemental, urbain, notamment autour des pôles d'échanges multimodaux (les gares...).

**Description :**

Afin de favoriser la prise en compte du SRADDT dans l'élaboration des documents d'urbanisme, la Région a mis en place un suivi des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui, récemment renforcés dans le cadre du Grenelle de l'environnement, jouent un rôle fondamental en matière d'aménagement du territoire.

Le SCOT est l'outil par définition de la cohérence territoriale et sa vocation est de coordonner les différentes politiques sectorielles dans un objectif de développement durable. Il définit les conditions de mise en œuvre des politiques d'urbanisme, d'aménagement, de protection des espaces naturels et agricoles, d'habitat, de transport, et de développement économique et commercial.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, le SCOT est privilégié comme échelle d'action pour lutter contre l'étalement urbain et préserver la biodiversité. La Région est également impliquée dans la préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

Il s'agit pour la Région, personne publique associée, de porter à connaissance dans les consultations faites par les collectivités, les orientations du SRADDT et des schémas sectoriels (Schéma Régional des Infrastructures et des Transports –SRIT-, Schéma Régional de Développement Economique -SRDE-...) afin d'émettre un avis motivé en veillant à la cohérence du SCOT avec la politique régionale d'aménagement du territoire.

Au-delà de cette participation à l'élaboration des SCOT, la Région suivra également leur mise en œuvre afin de s'assurer de leur application.

**Objectifs de l'action :** Favoriser la prise en compte des enjeux régionaux d'aménagement et de développement durable dans les documents d'urbanisme, en cohérence avec les politiques régionales

**Public(s) cible(s) :** Collectivités territoriales

**Calendrier de réalisation :** En continu, selon les calendriers propres des documents de planification suivis (élaboration et révision) A partir de 2008

**Budget associé :**

**Partenaires techniques envisagés :** Partenaires publics

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Etalement urbain

**Indicateur stratégique :** Etalement urbain

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 2.5. Participer à la maîtrise de l'urbanisme

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** Objectifs de l'axe 2 « la proximité, pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire »  
Objectifs de l'axe 4 « la responsabilité, pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux »  
Objectifs de l'axe 5 : « la lutte contre le changement climatique, le Plan climat régional »

## **Axe 3 - La solidarité, pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté**

Accès à l'emploi, à la formation, accès aux besoins essentiels comme la santé, le logement, allongement de l'espérance de vie, inégalités... les défis auxquels nous devons faire face sont nombreux et appellent à de nouvelles formes de solidarités. Or les valeurs collectives, les valeurs de citoyenneté sont en perte de vitesse, en particulier dans les grandes villes. La Région mise sur les liens et la citoyenneté comme facteur d'intégration sociale.

### ----- **Une Région déjà engagée** -----

Le chômage étant une préoccupation constante, la Région s'efforce de contribuer, dans le cadre de ses compétences, à un soutien aux demandeurs d'emploi. Ce soutien se traduit notamment au travers de la mise en place des **Maisons Communes Emploi Formation** (MCEF), lesquelles regroupent de nombreux partenaires susceptibles d'aider les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. La Région apporte son aide également à travers sa politique en matière d'économie sociale et solidaire ou à travers le Plan Régional de Formation Professionnelle (PRFP) et ses programmes plus spécifiques : « Actions de qualification » pour les demandeurs d'emploi et Dispositif d'Accès à la Qualification (DAQ) pour les publics peu formés. Dans ce programme, le dispositif DECLIC propose un accompagnement renforcé pour les publics en grande difficulté. La Région aide également par son programme d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et grâce au financement de l'Ecole de la 2<sup>e</sup> Chance les jeunes en difficulté. Cette école propose une formation de 9 mois en alternance, caractérisée par un accompagnement personnalisé, des formations et des pédagogies adaptées.

La **vie associative et la citoyenneté** sont des composantes essentielles de notre démocratie, c'est pourquoi une véritable politique de dialogue et de concertation est engagée avec le mouvement associatif régional, notamment à travers la Conférence Permanente des Coordinations Associatives, mais aussi plus ponctuellement à travers des manifestations telles que les rencontres départementales de la vie associative en 2006-2007, ou encore les Assises Régionales de la Vie Associative (2005-2008). La Charte Régionale de la Vie Associative signée le 30 novembre 2005 consacre la place éminente du secteur associatif dans notre Région, elle témoigne d'une reconnaissance mutuelle, et pose une vision et des principes d'action partagés.

Un dispositif relatif aux Emplois Associatifs de Midi-Pyrénées (EAMP) a été créé en 2005 afin de soutenir l'action des petites associations et leur permettre de créer des emplois. Ce dispositif vise à soutenir la création de 1500 emplois pérennes d'ici 2010.

A l'initiative du **Conseil Régional des Jeunes**, un chéquier-lecture a été mis en place en 2004, afin de faciliter l'accès à la culture aux jeunes : en 4 ans, ce sont plus de 80 000 jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif. Le chéquier lecture est diffusé en septembre afin de permettre l'achat de livres scolaires. La Région soutient également au travers des « projets d'avenir » des élèves autour des thèmes de l'environnement, du développement durable, de la culture, de l'international, de l'innovation ou des actions citoyennes. L'objectif est de leur faciliter l'accès à la culture, les ouvrir sur l'extérieur, développer leurs sens de la citoyenneté.

Depuis septembre 2010, la Région propose aux familles des lycéens son soutien financier pour l'acquisition d'un ordinateur à conditions préférentielles. « L'Ordilib » de la Région est cédé à un prix variant en fonction du quotient familial : il coûte donc d'autant moins cher aux familles des jeunes lycéens que les revenus du ménage sont modestes. 32 600 jeunes entrant en seconde dans les 244 lycées publics ou privés de Midi-Pyrénées sont concernés par cette nouvelle aide régionale. Fin 2010, 13 000 lycéens ont bénéficié de cette mesure. Par ailleurs, la Région met en place un outil original à destination des collèves et lycées : l'Environnement Numérique de Travail. Cette plateforme électronique donne accès aux enseignants, élèves, mais aussi parents d'élèves, à des services personnalisés (bureau virtuel, stockage de données, encyclopédies, travail collaboratif, notes et absences, vie de l'établissement). Après une phase d'expérimentation, la Région, le Rectorat et 7

Conseils Généraux entament une phase de généralisation qui concernera d'ici 2012 près de 500 000 utilisateurs. Cet espace contribuera à rapprocher les parents d'élèves des enseignants pour une meilleure communication au sein de l'établissement.

Au-delà de ces actions, c'est la **solidarité entre les individus, entre les générations et entre les territoires** qui doit être renforcée. D'ores et déjà, la Région a conduit quelques avancées significatives en la matière, avec l'opération « Premier départ en vacances » qui bénéficie à 2000 enfants par an, ou encore la mise en place d'une tarification solidaire pour les voyages à bord des TER (Trains Express Régionaux). Ces réductions tarifaires ont été mises en place pour les étudiants, les personnes âgées, les familles nombreuses, les demandeurs d'emploi et les allocataires du RMI, les salariés. En termes de solidarité internationale, des chantiers de jeunes bénévoles internationaux sont organisés avec la participation de la Région.

Il n'y a pas de solidarité sans égalité des citoyens. **L'égalité entre femmes et hommes** est ainsi une préoccupation majeure de la Région. Ainsi de nombreux projets sont soutenus à travers des actions de sensibilisation et d'information, de formation, de recherche, de communication, d'insertion et de reconversion professionnelle. Un Prix de l'Égalité Professionnelle est organisé tous les 2 ans. Il repère les bonnes pratiques, et valorise les entreprises qui en sont à l'origine. La Région souhaite aujourd'hui aller plus loin et élaborer une politique globale et cohérente en faveur de l'égalité homme-femme.

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations la prise en compte du **handicap** est une des préoccupations importantes de la Région. Elle mène des actions au travers de ses différentes interventions : par exemple des financements supplémentaires sont accordés pour les logements locatifs accessibles aux personnes à mobilité réduite ou pour les pôles de services pour l'accueil de la petite enfance s'ils permettent l'accueil d'enfants handicapés. Toujours en matière d'accessibilité, la Région soutient la Mission « Tourisme et handicap » qui met en œuvre la labellisation d'équipements touristiques accessibles aux personnes handicapées.

## Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



### Objectif 3.1. Favoriser l'intégration / l'insertion par l'activité économique

#### Action 12 : Appel à projets Economie Solidaire vers les Pays et les Parcs Naturels Régionaux

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAT, DAAR, DAEC

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

L'emploi est une préoccupation essentielle des midi-pyrénéen-ne-s, et c'est aussi un facteur majeur d'exclusion. La Région Midi-Pyrénées soutient l'économie solidaire depuis 2001, dans le cadre de ses compétences et de ses priorités : l'emploi, la formation, l'action économique et l'aménagement du territoire.

La Région a décidé d'amplifier son effort en lançant, en 2006, un appel à projets en direction des Pays et Parcs Naturels Régionaux (PNR), qui visait notamment à rééquilibrer son intervention géographique en irriguant davantage le territoire régional.

Il s'agit de favoriser le développement local et de contribuer à la création d'emplois de qualité. Ce nouveau dispositif prolonge les actions de solidarité de la Région en faveur de la création d'entreprises par les personnes en difficulté et l'insertion par l'activité économique.

Mais il s'agit également de soutenir les acteurs de l'économie sociale et solidaire susceptibles, sur les territoires, de répondre aux besoins non pourvus par les activités économiques traditionnelles.

La première phase de l'appel à projets, qui a consisté à attribuer des aides à l'ingénierie, a permis d'identifier dans les territoires candidats, un état des lieux, les projets à élaborer, leurs conditions de réalisation ainsi que les emplois à créer.

#### **Description :**

Dans la seconde phase de l'appel à projets, il s'agit d'octroyer aux nouvelles structures envisagées lors de la première phase ingénierie, une aide à l'expérimentation.

Les projets devront relever spécifiquement de l'économie solidaire : initiatives citoyennes, respectueuses des usagers, des salariés et de l'environnement.

Ils mettront en œuvre une gestion démocratique et concertée et veilleront à la rentabilité économique et sociale de l'activité, selon 4 orientations :

- développement des services de proximité : identification des besoins locaux de services à la

- personne et services collectifs et élaboration de réponses collectives associant les usagers ;
- circuits courts du producteur au consommateur (agriculture, agroalimentaire) : identification des potentiels et offres à valoriser, élaboration de circuits courts inscrits dans une démarche de développement durable ;
- solidarité Nord-Sud : programme d'échanges équitables entre acteurs des Pays, des PNR et territoires ruraux du Sud ;
- lisibilité et visibilité de l'économie solidaire : recensement, constitution de réseaux territoriaux de l'économie solidaire, actions de communication visant à sensibiliser les habitants et acteurs du territoire.

**Objectifs de l'action :** Développer l'Economie Solidaire  
Rééquilibrer l'intervention géographique de la Région en faveur des territoires ruraux

**Public(s) cible(s) :** Pays  
Parcs Naturels Régionaux

**Calendrier de réalisation :** Aide à l'expérimentation 2007 - 2010

**Budget associé :** Aides à l'ingénierie et à l'expérimentation  
2006 : 289 500 €  
2007 : 113 900 €  
2008 : 203 600 €  
2009 : 84 600 €

**Partenaires techniques envisagés :** Organismes de l'Economie Solidaire

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de structures de l'économie solidaire créées ou consolidées sur les territoires

**Indicateur stratégique :** Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 3.1 Favoriser l'intégration / l'insertion par l'activité économique

**Objectifs associés de l'agenda 21** 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts du développement durable

### Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



#### Objectif 3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

#### Action 13 : Soutien au développement des jardins partagés

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAT

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

Depuis une dizaine d'années, des acteurs de tous horizons multiplient les initiatives de jardins partagés. Ces jardins sont des lieux de production où l'on cultive des fruits et légumes. Cette production peut même représenter jusqu'à l'équivalent d'un mois de salaire pour certaines familles. On y cultive également des valeurs, telles que la solidarité, la créativité, ou encore le respect de l'environnement. Ouverts à tous les publics, ils permettent la rencontre de populations diverses, favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle. Outil d'éducation à l'environnement par excellence, ils peuvent également se révéler être un levier intéressant pour favoriser l'insertion des personnes en difficulté. Ainsi ces jardins, implantés tant au cœur des cités que dans les zones rurales, sont des lieux très divers (on parle de jardins familiaux, jardins pédagogiques, jardins d'insertion...), mais qui ont tous vocation à être des lieux de rencontre. La participation des citoyens dans la définition de ces espaces, leur aménagement et leur fonctionnement est une composante essentielle de la démarche. Elle consolide le partage de valeurs communes de civilité, de solidarité de proximité, bref, d'un cadre de vie apaisé.

#### **Description :**

La Région Midi-Pyrénées a déjà soutenu ponctuellement ce type d'initiative par le passé. Elle souhaite aujourd'hui structurer et formaliser son aide afin de contribuer à l'essor des jardins partagés. Elle a adopté en mars 2009 des critères pour soutenir la création ou le développement des jardins partagés.

Les projets soutenus doivent :

- mettre en œuvre des pratiques participatives dans la conception, la gestion, le mode de fonctionnement (concertation avec l'ensemble des acteurs),
- ouvrir le site à différents publics (habitants, associations, écoles,...), avec un double objectif : favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et privilégier les personnes en situation précaire lors d'attribution de parcelles,
- respecter l'environnement, dans ses différentes composantes :
  - o intégration paysagère du site et des équipements (cabanes de jardin, ...),

- pratiques culturelles des jardiniers (gestion différenciée ce qui suppose notamment la limitation des intrants, la maîtrise des consommations d'eau, la prise en compte de la biodiversité et le souci de conservation des espèces locales ou en voie de disparition,...),
- éducation à l'environnement et au développement durable pour différents publics (jardiniers, scolaires,...).

Ces exigences doivent être formalisées dans le cadre du règlement intérieur des jardins.

Ces projets doivent s'inscrire dans le cadre de la Dotation Spécifique « Vocations Territoriales et Expérimentation » figurant dans le Programme Opérationnel d'un Contrat de Pays ou de Parc Naturel Régional.

Par ailleurs, la Région, avec l'appui de l'Agence Régionale Pour l'Environnement, souhaite mettre en place et animer un réseau régional des jardins partagés. Il s'agit notamment de constituer et diffuser un annuaire des acteurs des jardins partagés en Midi-Pyrénées, un guide méthodologique ; susciter et organiser des échanges entre acteurs ; élaborer des programmes de formation-sensibilisation afin de qualifier les acteurs et de promouvoir des pratiques durables (lutte biologique, utilisation raisonnée de l'eau, compost, etc.) ; promouvoir ces démarches auprès du grand public en inscrivant les jardins partagés dans la dynamique des Journées Nature ; utiliser ces jardins comme support de biodiversité (notion de nature de proximité ou nature ordinaire).

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| <b>Objectifs de l'action :</b>     | Favoriser la création de jardins partagés ;<br>Développer les démarches participatives ; renouveler, conforter les liens sociaux ;<br>Eduquer à l'environnement et valoriser la biodiversité ;<br>Créer une plus value économique (production pour consommation familiale). |   |
| <b>Public (s) cible (s) :</b>      | Personnes publiques, associations, organismes de l'habitat social sur un territoire de Pays ou de Parc Naturel Régional   |   |
| <b>Budget associé :</b>            | Soutien aux initiatives de jardins partagés   | Budget dans le cadre de la Dotation Spécifique « Vocations Territoriales et Expérimentation » d'un Pays ou d'un PNR |
|                                    | Constitution et animation d'un réseau   | Pas de budget supplémentaire nécessaire   |
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Adoption des critères   | Mars 2009   |
|                                    | Mise en place du réseau régional des jardins partagés   | 2011  |
| <b>Partenaires techniques :</b>    | Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)  |   |
| <b>Partenaires financiers :</b>    |   |   |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b> | Part des personnes défavorisées ayant accès aux jardins partagés soutenus<br>Nombre de parcelles créées   |   |

**Indicateur stratégique :**

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> | 3.4. Soutenir les actions des associations<br>4.4. Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages<br>4.4. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable |
|--|--|

## Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



### Objectif 3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

#### Action 14 : Des festivals culturels écologiquement et socialement remarquables

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DCAV

**Directions associées :** DEDD

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

La Région soutient depuis de nombreuses années les festivals de Midi-Pyrénées, et elle a contribué au développement important de ce secteur qui concerne toutes les activités culturelles (théâtre, danse, musique, audiovisuel, lecture...). L'action festivalière est en particulier adaptée aux petites et moyennes communes qui ne peuvent financer d'importants centres culturels, mais qui disposent d'équipes dynamiques voulant porter un véritable projet culturel.

En 2010, environ 2 millions d'euros ont été consacrés à ce secteur (dont 1,2 millions d'euros pour le spectacle vivant) sachant que 30 festivals sont conventionnés et jouent un rôle majeur en région.

Les festivals ont non seulement des retombées culturelles, mais aussi économiques et touristiques. Selon l'étude sur les festivals réalisée en juin 2004, les retombées économiques sont estimées à environ 53 millions d'euros (pour un bilan des festivals de 23 millions d'€), les festivals représentent près de 9 000 intermittents du spectacle ainsi qu'un bénévolat important (quelque 18 000 bénévoles).

En 2010, pour le seul secteur du spectacle vivant, les bilans des festivals sont de 22 millions d'euros (environ 400 000 entrées payantes ; 1,1 millions de visiteurs...).

Par ailleurs, il est à noter que les festivals participent au rééquilibrage du territoire (nombreux et grands festivals en milieu rural), favorisent les échanges et l'intergénérationnel via le bénévolat, élargissent et diversifient l'accès à la culture.

#### **Description :**

Dans le cadre de l'Agenda 21, il est proposé de consacrer des financements spécifiques pour soutenir les festivals jouant un rôle particulièrement méritant en faveur du développement durable. Il s'agit de privilégier ceux qui ont une démarche visant une cohérence d'actions.

Les thématiques d'actions sont multiples :

- gestion des déchets (utilisation de gobelets réutilisables, tri sélectif...)
- transports (développement des transports en commun, promotion des sites de co-voiturage...)
- restauration : promotion de l'équilibre alimentaire, achat de produits biologiques ou issus de circuits courts (et du commerce équitable)
- gestion des ressources (toilettes sèches, économie d'énergie...)
- promotion du développement durable (partenariat avec des associations spécialisées, stands déployés sur le festival, colloques, conférences, projections de films...)

- optimisation des moyens de communication (site Web, impression sur papier recyclé...),
- développement de la qualité des conditions d'écoute et visuelles (scènes sur-élevées, visualisation publique du niveau de db, strict respect de la législation en matière sonore...)
- prise en compte des personnes en situation de handicap (accessibilité, accompagnement, plate-forme sur-élevées, boucles magnétiques pour mal entendants...),
- actions spécifiques : travail en réseau, choix des organismes financiers, bilan carbone, ou auto-diagnostic....

Une attention particulière est accordée à la promotion des actions de développement durable.

Les critères de sélection des festivals soutenus au titre du développement durable proposés en 2010 sont les suivants:

- Travail de fond sur le développement durable (voir ci dessus)
- Action pertinente et innovante
- Festival d'envergure régionale, voire nationale accueillant un public important (minimum 3000 entrées payantes)
- Festival accueillant majoritairement des spectacles professionnels
- capacité d'autofinancement conséquent
- Répartition géographique équilibrée sur le plan régional

**Objectifs de l'action :** Favoriser la prise en compte du développement durable par les festivals soutenus par la Région

**Public(s) cible(s) :** Associations (ou municipalités) organisatrices

**Calendrier de réalisation :**

|   |           |
|---|-----------|
| Sélection de festivals pilotes  | 2008      |
| Réalisation par l'ARPE d'un guide sur les manifestations éco-responsables | 2009      |
| Développement des actions   | 2009-2011 |

**Budget associé :**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Sélection de festivals pilotes               | Pas de budget nécessaire |
| Lancement des actions et soutien des actions | 50 000 € /an             |

**Partenaires techniques envisagés :**

Au cas par cas :

- associations intervenant dans le domaine culturel
- Structures ayant une expérience dans le domaine considéré (ARPE)
- ...

**Partenaires financiers envisagés :**

Collectivités territoriales  
Entreprises locales

**Indicateur(s) de l'action** Nombre de festivals soutenus pour leur action en matière de développement durable

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** 2.4 Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche de développement durable  
4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts du développement durable

### Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



#### Objectif 3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

#### Action 15 : Accès à la culture des publics fragilisés

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DCAV

**Directions associées :** DEDD

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La Région soutient des actions permettant l'accès à la culture pour tous, notamment au travers de son action dans le domaine de la politique de la ville et de son soutien à des associations culturelles œuvrant autour de cette problématique. L'association Cultures du Cœur, soutenue par la Région depuis 2002, œuvre en faveur de l'accès à la culture des publics en difficulté, en collaboration étroite avec des relais sociaux, assurant une médiation auprès de ces publics, et des partenaires culturels et sportifs, qui rendent leur offre accessible sans participation financière.

Dans le cadre d'une étude menée en 2008/2009, la Région a engagé une réflexion sur l'accès à la culture des publics défavorisés : Que recouvre la notion de population démunie ? Quels publics sont aujourd'hui pris en compte dans les différentes actions soutenues par la Région ? Quelles politiques développent d'autres régions ? Quels pourraient être les enjeux et les axes de développement d'une politique régionale en direction des plus publics défavorisés ?

##### **Description :**

La Région souhaite développer son intervention dans le domaine de l'accès à la culture de publics fragilisés. Un premier bilan des actions menées en Midi-Pyrénées a permis de définir la notion de « publics fragilisés ». Ces derniers peuvent être regroupés autour de trois grandes catégories :

- Les publics « fragiles » : personnes rencontrant des difficultés économiques, sociales ou familiales, des difficultés d'intégration culturelle, ou qui sont en situation de handicap (physique, mental, psychique). Cette notion renvoie donc potentiellement à des modes opératoires différenciés au regard des difficultés spécifiques des publics concernés.
- Les publics « empêchés » : personnes confrontées à la difficulté d'accéder à un capital culturel en raison de leur situation (personnes incarcérées, personnes hospitalisées).

- Les publics « éloignés » de l'offre culturelle : personnes ne constituant pas le public « habituel » des spectacles et manifestations. Il s'agit par exemple des habitants d'un village rural qui n'auraient pas eu accès à une offre culturelle si celle-ci ne s'était pas délocalisée, avec une dynamique d'accompagnement et de mobilisation.

Plusieurs axes de développement ont été proposés en conséquence.

Une des premières actions consistera à joindre une grille de questionnement sur la prise en compte de la question de publics fragilisés auprès des organismes du spectacle vivant sollicitant des aides régionales. Cette démarche permettra notamment d'enrichir l'état des lieux mené en 2008/2009, de sensibiliser les porteurs de projets à cette problématique et d'amorcer une démarche d'évaluation.

|                                    |  |                  |
|------------------------------------|--|------------------|
| <b>Objectifs de l'action :</b>     | Favoriser l'accès des publics fragilisés à la diversité de l'offre culturelle disponible en Région.<br>Identifier et évaluer l'action des structures déjà engagées dans cette démarche |                  |
| <b>Public (s) cibles (s) :</b>     | Publics rencontrant des difficultés d'ordre économique, social ou familial, éloignés de l'offre culturelle.  |                  |
| <b>Budget associé :</b>            | Etude évaluation   | 10 000 €         |
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Etude  | 2009             |
|                                    | Evolution du dossier de demande de subvention pour le spectacle vivant   | 2010             |
|                                    | Définition de l'intervention régionale en matière de démocratisation culturelle  | A partir de 2011 |
| <b>Partenaires techniques :</b>    | Partenaires culturels,<br>Associations à vocation sociale  |                  |
| <b>Partenaires financiers :</b>    |  |                  |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b> | Nombre de partenaires impliqués dans la démarche d'accès à la culture des publics fragilisés   |                  |
| <b>Indicateur stratégique :</b>    |  |                  |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 2.4 Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable |
|--|---|

## Axe 3. La solidarité, pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



### Objectif 3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

#### Action 16 : Schéma Régional de Développement de l'Occitan

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DCAV

**Directions associées :** DAEC, DES

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée



##### **Contexte :**

La Région Midi-Pyrénées appuie depuis longtemps les actions des associations et structures de promotion de la langue et de la culture occitanes.

Elle a notamment augmenté chaque année le budget alloué à l'occitan qui atteint en 2010, 1 350 000 € (soit une augmentation de 75 % depuis 2004) afin d'œuvrer à la transmission de l'occitan, langue et culture propres et vivantes de Midi-Pyrénées.

Cette démarche tient compte de la situation et des atouts spécifiques de notre région, de sa vocation d'ouverture euro-régionale et européenne, de sa volonté d'affirmer et de développer une personnalité singulière et ouverte, de son désir de promouvoir une partie intégrante du patrimoine régional, national et mondial.

La langue occitane étant classée aujourd'hui par l'UNESCO parmi les langues « en danger sérieux d'extinction », cela doit appeler une politique volontariste de sauvegarde et de développement de la part des différentes collectivités territoriales concernées et de l'État.

##### **Description :**

Le Schéma régional de Développement de l'Occitan a été approuvé le 20 décembre 2007. Il se divise en deux grandes parties, qui correspondent à deux niveaux d'intervention de la Région sur la période 2008 – 2013 :

Premièrement : la définition et l'impulsion d'une politique publique partenariale contractuelle pour la valorisation de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées et plus largement en Occitanie, la Région se positionnant à la croisée des deux niveaux d'intervention.

À un niveau infra-régional, la Région Midi-Pyrénées propose un cadre cohérent et commun pour les grands chantiers publics régionaux, déterminés conjointement par les collectivités et services régionaux de l'État associés à la démarche.

En ce sens, la Région a signé le 1<sup>er</sup> décembre 2009 une convention cadre de partenariat avec le Rectorat de l'académie de Toulouse et la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, au titre de l'enseignement agricole, afin de créer des synergies de projets et de moyens afin

notamment de « développer significativement, de manière cohérente et concertée en Midi-Pyrénées l'offre d'enseignement de /et en / langue occitane ».

Par ailleurs, afin de compléter la mesure d'un dispositif de réflexion et d'avis sur la politique linguistique et culturelle menée en Midi-Pyrénées, un Conseil de développement de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées a été créé sous la présidence de la Région. Il associe notamment les principales organisations intéressées par le développement de l'occitan, des collectivités territoriales et services de l'Etat.

À un niveau supra-régional, la Région Midi-Pyrénées invite les autres Régions d'Occitanie (incluant le Piémont, le Val d'Aran et la Catalogne, cette dernière venant de prendre compétence sur l'occitan) à se réunir et former des partenariats afin de définir, développer et rationaliser les grands chantiers interrégionaux de développement de la langue et de la culture occitanes.

Deuxièmement : la définition des actions prioritaires afin de garantir la vitalité et la richesse de la langue et de la culture occitanes, celles-ci se déclinant en 32 orientations regroupées sur cinq axes :

- Enseignement et Formation
- Politique Médiatique
- Socialisation de la langue
- Renforcement de la culture occitane
- Recherche linguistique et culturelle

**Objectifs de l'action :** Augmenter le nombre de locuteurs notamment parmi les jeunes générations afin d'arriver à terme à 30 % de personnes bilingues par classe d'âge, seuil considéré comme nécessaire par l'UNESCO pour assurer la survie d'une langue.  
Augmenter la connaissance et l'accès des Midi-Pyrénéens à la culture occitane.

**Public(s) cible(s) :** L'ensemble des Midi-Pyrénéens, prioritairement les jeunes générations  
L'Etat et les collectivités territoriales

**Calendrier de réalisation :**

|   |                               |
|---|-------------------------------|
| adoption du Schéma Régional de Développement de l'Occitan               | 20 décembre 2007              |
| Constitution du Conseil de Développement                                | 2 juillet 2009                |
| Signature de la Convention Région – Rectorat - DRAAF sur l'enseignement | 1 <sup>er</sup> décembre 2009 |
| Enquête sociolinguistique   | Septembre 2010                |
| Bilan d'étape   | Septembre 2010                |

**Budget associé :** BP 2010 1 350 000 €

**Partenaires techniques éventuels :** L'Amassada, Conseil de Développement de l'occitan en Midi-Pyrénées

**Partenaires financiers envisagés :** Etat, Collectivités territoriales et communes ou regroupement de communes, Union européenne, autres Régions occitanes, Generalitat de Catalogne et Conseil Général d'Aran

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de locuteurs de la langue occitane

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** Objectif 3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

**Objectifs associés de l'agenda 21** Objectif 2.4. favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable

## Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



### Objectif 3.3 : Développer des projets durables de solidarité internationale

#### Action 17 : Développement de la mobilité internationale des jeunes de la région

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DAEC

**Directions associées :** DFPA

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La population étudiante est nombreuse en Midi-Pyrénées ; de plus les stages obligatoires sont fréquents durant les cursus de l'Enseignement Supérieur. Une formation ou un stage à l'étranger sont l'occasion pour les étudiants de s'ouvrir vers d'autres cultures.

Par ailleurs, en s'expatriant, les étudiants peuvent faire connaître également la région Midi-Pyrénées à l'étranger. Ce type d'expérience permet ainsi l'échange et le partage de connaissances et de points de vue, entre individus d'horizons différents.

##### **Description :**

La Région Midi-Pyrénées intervient financièrement pour soutenir la mobilité internationale des jeunes grâce à différents dispositifs dont la gestion est assurée en interne au sein de plusieurs directions sectorielles en fonction du public visé. Afin d'apporter une plus grande lisibilité de l'action, la Région a mis en place un dispositif intitulé « MIDI-PYRENEES HORIZONS » dans le but de simplifier et d'harmoniser les différents modes d'intervention existants et selon la déclinaison suivante :

→ Pour les étudiants (niveaux BTS, DUT, L3, M1, M2), mise en place d'une bourse régionale de 300 €/mois pour les boursiers de l'Etat pour toute mobilité d'études et de stages supérieure à trois mois et d'aides forfaitaires de 600 € sans critères sociaux, pour favoriser certaines destinations ou filières (chèque Eurocampus, chèque Coopération décentralisée, Chèque Humanitaire Sanitaire et Social, Chèque Pegasus) ;

→ En complément, différents dispositifs permettent d'accompagner la mobilité de groupes d'apprentis ou de stagiaires de la formation professionnelle, notamment dans le cadre du programme concernant Leonardo.

La Région souhaite développer le soutien à la mobilité internationale des jeunes de la région. La Région se fixe comme objectif l'adoption en début d'année universitaire 2010-2011 d'un Plan Régional de la Mobilité Internationale, cadre politique de cohérence et de lisibilité de la politique régionale de soutien à l'ouverture et à la mobilité internationales des jeunes.

**Objectifs de l'action :** Ouverture à d'autres cultures pour les étudiants les plus défavorisés

Echanges, partage de connaissances  
Faire connaître Midi-Pyrénées à l'étranger

**Public (s) cible (s) :** Etudiants, apprentis, lycéens, demandeurs d'emploi

**Calendrier de réalisation :** Mise en œuvre opérationnelle du dispositif  
« Midi-Pyrénées Horizons »

2007  
rentrée universitaire  
2010-2011

**Budget associé :** Environ 3 M€

**Partenaires techniques envisagés :** Etablissements d'enseignement supérieur de la région  
Structures d'information pour la jeunesse

**Partenaires financiers envisagés :** Union Européenne

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre et montant des aides (bourses + forfaits) versées par la Région pour des mobilités d'études et de stage

**Indicateur stratégique :**

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 3.3 Développer des projets durables de solidarité internationale |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques/actions/pratiques/comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|---|

### Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



#### Objectif 3.3 Développer des projets durables de solidarité internationale

#### Action 18 : Promouvoir la solidarité Nord-Sud

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique**

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DAEC

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

Depuis plusieurs années, la Région a entamé un recentrage de son action en matière de relations extérieures. Ces dernières s'articulent autour de l'aide au développement, la coopération européenne, la coopération économique, la recherche et coopération universitaire. Cependant, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et le suivi de certaines actions régionales initiées dans ce cadre ont mis en lumière la nécessité de faire évoluer à nouveau les modalités de l'intervention régionale.

Les zones cibles confirmées en 2006 sont : l'Egypte (accord de coopération signé avec le Gouvernorat d'Alexandrie en 2001), le Maroc (accord signé avec la Région de Marrakech-Tensift al Haouz en 2002), le Sénégal (accords signés avec les Régions de Thiès et Saint-Louis en 2003), le Vietnam (accord signé avec la Province de Son La en 2003).

A la suite du Sommet de Copenhague, l'Assemblée Plénière de la Région Midi-Pyrénées a affirmé une action volontariste vers les pays en voie de développement pour les accompagner dans l'appropriation de technologies sobres et propres susceptibles d'offrir une alternative crédible à une croissance trop fortement carbonée va être menée tout en renforçant les actions menées en matière de sécurité alimentaire et d'accès à l'éducation.

##### **Description :**

- Les projets dans les zones cibles adoptées par l'Assemblée Régionale menés en priorité dans le domaine du développement durable, du changement climatique, de la sécurité alimentaire, et de l'accès à l'éducation.
- Des aides complémentaires hors de ces zones pour soutenir les Organisations Non Gouvernementales (ONG) de Midi-Pyrénées et répondre aux urgences internationales.

- Objectifs des actions :**
- Pour les projets des zones cibles, la priorité sera donnée à ceux ayant pour objet le développement durable et la lutte contre le changement climatique, la sécurité alimentaire ou l'accès à l'éducation.
  - Priorité sera donnée aux projets d'aide au développement portés par les associations de Midi-Pyrénées.

- Public (s) cible (s):**
- Dans les zones cibles la population de ces zones.
  - Dans le cadre de l'appel à projets les porteurs de projet d'aide au développement, de type associatif, ONG ou OSI.

**Calendrier de réalisation :**

**Budget associé :** 1.5 M€ par an

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Montant en euros et par habitant consacré à la solidarité Nord/Sud en Midi-Pyrénées

**Indicateur stratégique :** Montant en euros et par habitant consacré à la solidarité Nord/Sud en Midi-Pyrénées

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 3.3 Développer des projets durables de solidarité internationale

**Objectifs associés de l'agenda 21** 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

## Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



### Objectif 3.3 : Développer des projets durables de solidarité internationale

#### Action 19 : FREDIC : Fonds Régional de Développement International Coopératif

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DAEC

**Directions associées :** DAF, DAJ

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée



##### **Contexte :**

Le principal obstacle au développement de l'agriculture dans de nombreux pays réside souvent dans la difficulté à accéder au crédit dans des conditions supportables en termes de taux et de durée.

Le FREDIC est un fonds financier créé conjointement en décembre 2003 par la Région Midi-Pyrénées et l'ASODIA (Association Sud Ouest pour le Développement International Agricole) qui regroupe les principales organisations professionnelles agricoles de Midi-Pyrénées (Chambres d'agriculture, Crédit Agricole, GIE Elevage, Fédération Régionale des Coopératives...).

Le Fonds n'est pas une structure juridique mais une enveloppe financière volontairement abondée par des partenaires intéressés ou concernés par les activités internationales de l'ASODIA. L'ASODIA fait appel à une institution bancaire qui est le prestataire financier du Fonds, dans le cadre d'une convention particulière prévoyant les missions, les modalités de fonctionnement et les conditions bancaires permettant la mise en œuvre la meilleure du Fonds.

L'objet du FREDIC est de faciliter l'accès des agriculteurs du Vietnam et du Sénégal au crédit à moyen terme, à des conditions adaptées (montant, taux, durée, garantie) lorsqu'ils réalisent des investissements dans le cadre de programmes de développement collectifs. Le FREDIC intervient en complément d'actions techniques de développement.

Le FREDIC atteint ses objectifs depuis 2009 et répond parfaitement aux attentes des acteurs du fonds (ce fonds est désormais cité en exemple au niveau international).

##### **Description :**

Le FREDIC peut intervenir uniquement sur le financement de projets collectifs, et dans les conditions suivantes :

- Soit en garantie de lignes de crédits négociées auprès de bailleurs de fonds, nationaux et internationaux ;

- Soit en prêt direct, à titre exceptionnel, pour permettre aux agriculteurs de bénéficier de prêts à des taux compris entre 3 et 6% pour des durées de 1 à 5 ans.

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Objectifs de l'action :</b>     | Garantir l'accès au crédit des agriculteurs.<br>Favoriser l'investissement dans les pays du sud afin de limiter l'insécurité alimentaire.<br>Objectif à long terme : aider les zones concernées à accéder à l'autosuffisance alimentaire.<br>Soutien et accompagnement de la Région Midi-Pyrénées à des partenaires étrangers (aide au développement). |
| <b>Public (s) cible (s) :</b>      | Groupements d'agriculteurs et agriculteurs individuels, dans le cadre de projets collectifs de filière, dans les régions de Thiès et Saint-Louis (Sénégal) et Province de Son La (Vietnam)   |
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Fonctionne depuis 2007.  |
| <b>Budget associé :</b>            | Le FREDIC dispose d'un capital de 1 million d'euros, répartis ainsi : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 350 000 € de la Région Midi-Pyrénées,</li> <li>- 400 000 € de l'ASODIA,</li> <li>- 250 000 € apportés par les organisations professionnelles agricoles tels que le GIE Elevage, etc.</li> </ul>   |
| <b>Partenaires techniques :</b>    | Association Sud Ouest pour le Développement International Agricole (ASODIA)<br>GIE Elevage<br>Caisse de Crédit Agricole de Toulouse<br>Groupe Coopératif Arterris<br>Conseils Régionaux Saint-Louis et Thiès (Sénégal) et Province de Son La (Vietnam)   |
| <b>Partenaires financiers :</b>    | Crédit Agricole  |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b> | Montant en euros et par habitant consacré à la solidarité Nord/Sud en Midi-Pyrénées  |
| <b>Indicateur stratégique :</b>    | Montant en euros et par habitant consacré à la solidarité Nord/Sud en Midi-Pyrénées  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 3.3 Développer des projets durables de solidarité internationale |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques/actions/pratiques/comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|---|

## Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



### Objectif 3.4 Soutenir les actions des associations

#### Action 20 : Développement d'un dispositif d'aide à la trésorerie associative

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DES

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

57 000 associations en activité sont recensées en Midi-Pyrénées. Ce secteur représente 6 % du PIB preuve de son poids en terme d'emplois. Le nombre de salariés relevant de ce secteur est évalué à 153 000 (62 000 équivalents temps plein) et démontre le dynamisme régional dans ce secteur. La répartition sur l'ensemble du territoire est équilibrée et en particulier entre Toulouse et les départements de Midi-Pyrénées. Cependant, le défaut de trésorerie et de fonds de roulement de ces structures freine de façon récurrente le développement de leurs activités.

Le dispositif « Fonds d'apport associatif » permet à ce secteur de développer ou de créer des projets en mobilisant des investissements grâce à des financements sous forme de « contrats d'apport associatif » remboursables.

Ce Contrat d'Apport Associatif (CAA) peut jouer un rôle majeur dans la structuration financière des associations, en effet :

- la phase d'accompagnement préalable et d'expertise permet aux dirigeants d'appréhender, de mieux maîtriser et donc de pérenniser le fonctionnement financier de leur structure ;
- le financement apporté sert fréquemment d'effet levier pour déclencher d'autres financements ;
- le CAA constitue une des seules alternatives aux crédits de trésorerie bancaires, onéreux et parfois difficiles à mettre en œuvre dans les petites structures ; de plus ce contrat peut être mobilisé pour des associations en difficulté, voire en situation de redressement judiciaire, sous réserve de la crédibilité du plan de redressement et de la validité du projet social sur le territoire.

##### **Description :**

Il s'agit pour la Région d'abonder le Fonds d'apport associatif. Ce fonds est géré par Midi-Pyrénées Active (MPA), structure créée en 2004 avec le soutien actif de la Région pour venir en aide aux créateurs d'entreprise en situation d'exclusion bancaire.

Ce fonds fonctionne comme un prêt à taux 0. Le fonds est reconstitué à partir de la 3<sup>ème</sup> année où commencent les remboursements, il est donc pérenne. Les associations formuleront une demande auprès de MPA qui assurera l'expertise du projet et l'accompagnement financier.

Le montant octroyé s'élève entre 5 000 et 30 000 €, et la durée de l'apport varie entre 2 et 5 ans en fonction des besoins de l'association bénéficiaire.

Les modalités de remboursement sont les suivantes :

- sans intérêt ;
- en une fois au terme de la durée du contrat ;
- ou en plusieurs annuités au terme d'un différé d'amortissement de 1 ou 2 ans.

Des crédits régionaux sont versés à MPA afin d'augmenter ses capacités de soutien au secteur associatif régional. Un comité d'engagement auquel participe la Région décide de l'attribution de financement. Midi-Pyrénées Active assure le suivi.

|   |  |                                      |
|---|--|--------------------------------------|
| <b>Résultats attendus :</b>               | Maintien du tissu associatif sur les territoires de Midi-Pyrénées  |                                      |
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Renforcer les fonds propres d'associations d'utilité locale, en créant ou pérennisant des emplois, développant des activités à caractère économique<br>Financer les besoins en fonds de roulement liés à la création ou au développement de l'association<br>Améliorer la structure financière des associations, notamment les plus petites (moins de 10 salariés) |                                      |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Associations s'inscrivant dans une démarche sociale qui créent ou pérennisent des emplois par le développement d'activités à caractère économique.   |                                      |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Abondement du Fonds<br>Bilan   | mi-2007<br>2009                      |
| <b>Budget associé :</b>                   | Mise en place du fonds<br>Renouvellement de l'apport selon bilan   | 80 000 € en 2007<br>60 000 € en 2009 |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Comité d'engagement MPA  |                                      |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Conseils Généraux de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et de l'Aveyron, Marie de Toulouse, Caisse des dépôts et Consignations, Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées, France Active, Fondation Macif, Fondation Agir pour l'Emploi, Crédit Coopératif   |                                      |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre d'associations soutenues par le dispositif d'aide à trésorerie<br>Nombre et pourcentage des associations dont l'activité est maintenue 3 ans après le remboursement de l'aide   |                                      |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Nombre d'associations soutenues par la Région et montant des aides   |                                      |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 3.4 Soutenir les actions des associations |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 1.1. Pérenniser une économie ancrée sur son territoire<br>2.4 Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable<br>3.1 Favoriser l'intégration/l'insertion par l'activité économique<br>3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture |
|--|--|

## Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



### Objectif 3.4 Soutenir les actions des associations

#### Action 21 : Accompagnement des associations bénéficiant d'«Emplois Associatifs Midi-Pyrénées»

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DES

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

En Midi-Pyrénées, le monde associatif occupe une place importante dans l'économie régionale en terme d'emplois : 153 000 salariés, dont 62 000 équivalents temps plein travaillent au sein d'associations. Ce secteur représente 6% du PIB régional (chiffres 2007).

En outre, le monde associatif favorise l'attractivité des territoires en développant une offre de services et de loisirs qui correspond aux attentes de la population. Les associations contribuent également au maintien des solidarités et du lien social, à la création culturelle et au développement sportif et touristique.

Actuellement, elles connaissent des difficultés importantes qui mettent en péril le maintien de certaines activités utiles au développement régional. Ces difficultés sont liées en particulier à la diminution des programmes budgétaires de l'Etat.

Au regard de ce contexte et en appui au dispositif « Emplois Associatifs Midi-Pyrénées » (EAMP), l'accompagnement des associations bénéficiaires a été acté dès le démarrage. Sa mise en place est effective depuis 2007.

##### **Description :**

Afin de permettre la pérennisation et garantir la mutualisation de l'emploi, une assistance au développement de projet est mise en place dès le démarrage du dispositif EAMP.

Afin d'inciter les employeurs à s'investir dans la démarche de pérennisation, la continuité des financements est conditionnée à la production annuelle :

- d'un bilan d'activité qui est obligatoirement communiqué afin d'assurer un suivi opérationnel de l'emploi créé,

- des objectifs fixés pour l'année à venir en mentionnant l'évolution du poste créé, les axes de pérennisation mis en place (partenariat, avancement du projet, développement de ressources ou de services...).

Une expertise est déclenchée par les services de la Région afin de venir en aide aux associations bénéficiant d'EAMP et susceptibles de rencontrer des difficultés de pérennisation. Au vu de cette première analyse, des actions d'accompagnement sont proposées aux associations : informations, aides, accès à des modules de formation, montage de formations dédiées si nécessaire.

|   |  |                 |
|---|--|-----------------|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Pérenniser des emplois associatifs créés<br>Mutualiser des moyens et des compétences   |                 |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Associations bénéficiant du dispositif EAMP  |                 |
| <b>Budget associé :</b>                   | 700 000 euros sur 4 ans  |                 |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Démarrage de l'intervention<br>Fin d'entrée dans le dispositif EAMP  | mi-2007<br>2010 |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | 4 cabinets sélectionnés suite à un appel d'offres : CREAT'UP, Arcade Management, Boutique de Gestion, Créer Arte Boutique de Gestion |                 |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Aucun  |                 |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre d'emplois maintenus 1 an après la fin de l'aide régionale<br>Nombre d'emplois de qualité créés grâce aux aides régionales     |                 |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Nombre d'associations soutenues par la Région et montant de l'aide   |                 |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 3.4 Soutenir les actions des associations |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 1.1. Pérenniser une économie ancrée sur son territoire<br>2.4 Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable<br>3.1 Favoriser l'intégration/l'insertion par l'activité économique<br>3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture |
|--|--|

### Axe 3. La solidarité, pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



#### Objectif 3.4 : Soutenir les actions des associations

#### Action 22 : Les Projets Citoyens

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DES

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée



##### **Contexte :**

5ème région la plus créatrice d'associations, Midi-Pyrénées compte 57 000 associations représentant 153 000 salariés et 580 000 bénévoles et plus d'un million d'adhérents. Le tissu associatif représente 6% du PIB régional, principalement dans les secteurs de l'action sociale, de l'éducation et de l'insertion, du sport, de la culture et de la santé. La vie associative reste l'outil principal de l'expression citoyenne, véritable école de la sociabilité, de la responsabilité et de la démocratie ouverte à tous et à toutes. Conscient des enjeux, le Conseil Régional s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique de soutien et d'accompagnement à la structuration du mouvement associatif et sur la montée en compétence et en autonomie de ses acteurs. C'est pourquoi le 30 novembre 2005, la Région Midi-Pyrénées signe la **Charte Régionale de la Vie Associative** avec le représentant de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives de Midi-Pyrénées.

La Région accompagne également les associations au travers de sa participation au Fonds d'Appui Associatif destiné à consolider la trésorerie des associations en situation d'exclusion bancaire; ou encore en apportant son soutien financier et technique aux emplois associatifs.

##### **Description :**

Par le dispositif « Projets Citoyens », la Région soutient les associations qui remplissent un rôle citoyen essentiel à travers les valeurs, intérêts et réponses aux besoins sociaux qu'elles portent. Les projets portés doivent être novateurs et favoriser la citoyenneté et l'éducation à la citoyenneté. Les actions soutenues dans le cadre des Projets Citoyens doivent apporter une réelle contribution à la « citoyenneté » : accès à l'information, sensibilisation, formation, forme d'implication nouvelle pour les publics, valorisation d'actions. Les associations doivent notamment mettre en œuvre une démarche participative, valorisant l'action et l'implication des bénévoles de la structure ainsi que l'appropriation par les publics cibles de la démarche du projet.

Les projets sont menés en partenariats. Leur mise en œuvre aboutit à des réalisations concrètes et suscite des dynamiques de réseau à l'échelle des territoires. Ils ciblent préférentiellement les jeunes et les publics discriminés.

**Objectifs de l'action :** Permettre la réalisation de projets développant la citoyenneté, et favorisant notamment l'éducation à la citoyenneté  
Soutenir des actions innovantes portées par des associations d'éducation populaire et au profit de la vie associative

**Public(s) cible(s) :** Associations déclarées et agréées œuvrant dans le secteur « jeunesse et éducation populaire »

**Calendrier de réalisation :** mi-2006 lancement

**Budget associé :** 250 000 € / an

**Partenaires techniques envisagés :** Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA)

**Partenaires financiers envisagés :** Aucun

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de Projets Citoyens soutenus par an

**Indicateur stratégique :** Nombre d'associations soutenues et montant des aides

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 3.4 Soutenir les actions des associations |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture<br>4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable |
|--|--|

### Axe 3. La solidarité : pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



#### Objectif 3.5. Lutter contre les discriminations

#### Action 23 : Schéma directeur d'accessibilité aux transports collectifs régionaux

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DIT

**Directions associées :**

**Action :** Engagée

En cours d'engagement  
Proposée



*Cf. Contrat de projet Etat-Région 2007-2013.*



##### **Contexte :**

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé le principe d'une accessibilité généralisée aux réseaux de transports, en étendant l'obligation de mise en accessibilité à l'ensemble de la chaîne du déplacement : cadre bâti, voirie, espaces publics et transports. Cette loi a également étendu le bénéfice de cette obligation à tous les types de handicaps, qu'ils soient moteurs, psychiques ou sensoriels. Compte tenu de l'ampleur de la tâche et des diverses contraintes techniques, un délai de dix ans a été fixé pour mener à bien cette transformation.

Cette loi a été complétée par un décret le 9 février 2006, relatif à l'accessibilité du matériel roulant affecté aux services de transport public terrestre de voyageurs, qui précise les dispositions permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder aux véhicules de transport public et de voyager en toute sécurité et avec la plus grande autonomie possible.

La Région a élaboré son Schéma directeur d'accessibilité adopté en Assemblée Plénière de mars 2009. Ce schéma directeur est un document de programmation des opérations de mise en accessibilité qui énonce les principes d'un déplacement régional accessible et qui fournit donc un cadre de référence et les objectifs permettant à chacun des acteurs du système de transport d'engager les actions de son ressort.

##### **Description :**

La Région souhaite engager des actions concernant d'une part l'accessibilité aux gares, en programmant la mise aux normes d'un réseau structurant (88 gares ou points d'arrêt sur 158) ; et d'autre part, la modernisation du matériel roulant.

La convention cadre entre la Région et la SNCF prévoyait pour la période 2000 - 2006, l'acquisition et la modernisation de matériel roulant, éliminant les équipements en fin de vie, créant de nouvelles dessertes et augmentant la capacité des trains en fonction de la hausse de fréquentation attendue d'ici 2006. Au total, 194 M€ ont été consacrés par la Région à ce programme. Les dernières générations d'autorails financés par la Région présentent un accès facilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) : plancher surbaissé, WC handicapés, espace PMR. Toutefois, seul l'Autorail à Grande Capacité (AGC) dispose d'une palette rétractable permettant de combler la lacune horizontale

subsistant entre le plancher du train et le quai.

Sur la période 2007 - 2013, en complément du programme de modernisation projeté, il est proposé d'améliorer les prestations offertes par le parc TER Midi-Pyrénées envers les personnes à mobilité réduite : doter les Rames Régionales Réversibles (RRR) d'une palette à commande électrique sur les voitures dotées d'un espace spécifique PMR (2 rames quadricaisse et 4 rames tricaisse) pour un montant estimé à 1,5 M€ (ces aménagements lourds seront étudiés indépendamment du programme de rénovation RRR en cours et à venir) et doter les 27 autorails de type X73500 d'un système comble-lacune pour un montant estimé à 4 M€ ; équiper les 8 automoteurs de type X72500 d'un système de comble-lacune pour un montant estimé à 1,5 M€.

Après un état des lieux des gares de Midi-Pyrénées et un recensement des besoins et des attentes, trois niveaux d'accessibilité sont proposés :

- La gare est accessible avec la plus grande autonomie possible (investissement important : rehaussement de quais, passage dénivélé, ascenseur, ...)
- La gare est accessible grâce à un service d'assistance (aménagement du bâtiment voyageurs et assistance humaine pour transfert de quai au train)
- La gare n'est pas rendue accessible mais un service de substitution est organisé vers une gare accessible (avec ou sans assistance)

Ainsi, à l'horizon 2015, 14 gares pourraient être considérées comme accessibles avec la plus grande autonomie, 33 gares avec une assistance humaine et 9 gares bénéficieraient d'un service de substitution. La Région entend poursuivre ces investissements pour continuer à mettre en accessibilité des gares au-delà de 2015. Ainsi à l'horizon 2025, on peut envisager que 23 gares seraient en autonomie, 24 gares avec de l'assistance humaine et 9 en substitution.

Le coût estimatif des investissements nécessaires à la mise en accessibilité du réseau ferroviaire s'élèverait à 105 M€ (hors coût de fonctionnement des services d'assistance et de substitution). La Région a pour obligation d'assurer le suivi de la réalisation de la mise en accessibilité des gares TER mais il revient à chaque maître d'ouvrage d'apporter les contributions nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma. La Région portera sa contribution financière à hauteur de 30% des investissements nécessaires. A ce jour, la Région entreprend une programmation pluriannuelle des investissements et des travaux afin d'atteindre les objectifs fixés dans le schéma directeur d'accessibilité.

|   |   |
|---|---|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Favoriser l'usage des transports en commun régionaux par les personnes à mobilité réduite (aspect qualitatif)<br>Augmenter l'usage des transports en commun régionaux par les personnes à mobilité réduite (aspect quantitatif) |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Personne en situation de handicap   |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | En cours de validation  |
| <b>Budget associé :</b>                   | En cours de validation  |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Etablissements publics<br>Autorités organisatrices des transports<br>Communes<br>Associations de Personnes à Mobilité Réduite   |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Partenaires publics   |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Taux d'accessibilité des gares, rames et cars régionaux   |

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 3.5. Lutter contre les discriminations

**Objectifs associés de l'agenda 21 :**

- 2.2. Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche développement durable
- 3.1. Favoriser l'intégration / l'insertion par l'activité économique
- 3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

### Axe 3. La solidarité pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



#### Objectif 3.5. Lutter contre les discriminations

Action 24 : Actions dans le cadre de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** Mission Solidarités

**Directions associées :** autres directions

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

Les XXIII<sup>e</sup> États Généraux du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) tenus à Innsbruck ont été le cadre du lancement officiel de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. L'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), qui a contribué au projet, invite les collectivités territoriales françaises des différents niveaux à ratifier ce texte. La Charte s'adresse aux collectivités désireuses de formaliser leur engagement en faveur d'une démarche globale et concrète vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle identifie les grands champs d'action dans lesquels les collectivités territoriales doivent développer des actions pour parvenir à une réelle égalité.

La signature de la Charte implique l'adhésion à 6 principes fondamentaux :

- l'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental,
- l'égalité entre les femmes et les hommes ne peut être atteinte qu'en éliminant tous les autres types de discriminations (ethnique, religieuse, socio-économique...),
- une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans le processus décisionnel est nécessaire dans toute société démocratique,
- tous les stéréotypes, attitudes et préjugés fondés sur le sexe sont à bannir pour arriver à l'égalité,
- toutes les activités des collectivités territoriales doivent prendre en compte la perspective hommes / femmes,
- des plans d'actions dotés de ressources adéquates doivent être mis en place.

##### **Description**

Suite à la signature de cette Charte en 2007, la Région a adopté un plan d'actions sur 2 ans le 26 juin 2008. Ce plan présente les objectifs et les priorités, les mesures à adopter et les ressources affectées, ainsi qu'un calendrier. 18 mesures ont été adoptées, et mises en œuvre :

- dispositif de soutiens aux projets régionaux

- valorisation d'actions en faveur de l'égalité (prix de l'apprentissage au féminin, prix femmes et sports,...)
- actions dans le cadre du Plan Régional Développement de la Formation,
- intégration de critères d'égalité dans les conventions entre les ligues sportives et la Région,
- actions de sensibilisation des agents en interne,
- sexuation du bilan social de la Région,
- ...

La Région a rendu public le plan d'action ainsi que son avancement durant ces 2 années et poursuit ces actions au-delà.

**Objectifs de l'action :** Signature de la Charte  
Elaborer un plan d'action régional d'actions en matière d'égalité hommes-femmes  
Mise en œuvre de ce plan d'actions

**Public(s) cible(s) :** Les femmes de la Région Midi-Pyrénées, et plus largement l'ensemble des citoyens de la Région

|                                    |                                      |           |
|------------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Signature de la Charte               | Mars 2007 |
|                                    | Adoption du plan d'actions           | Juin 2008 |
|                                    | Mise en œuvre des actions            | 2008-2010 |
|                                    | Poursuite des actions mises en œuvre | 2010-2012 |

**Budget associé :**

**Partenaires techniques envisagés:** partenaires différents en fonction des mesures

**Partenaires financiers envisagés :** partenaires différents en fonction des mesures

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre d'agents de la Région sensibilisés/ formés en interne aux problématiques d'égalité femmes hommes

**Indicateur stratégique :**

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 3.5. Lutter contre les discriminations |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> | 2.2. Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche développement durable<br>3.1. Favoriser l'intégration / l'insertion par l'activité économique<br>3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture |
|--|---|

### Axe 3. La solidarité, pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté



#### Objectif 3.5 Lutter contre les discriminations

Action 25 : Elaboration d'un Agenda 22 Régional, plan d'actions régional en faveur des personnes en situation de handicap

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** Mission Solidarités

**Directions associées :** DCAV, DAER, DIT, DLOG, DRH, DFPA, DES, DAAR, DEDD, DAT

**Action :** Engagée   
**En cours d'engagement**   
Proposée



##### **Contexte :**

L'Agenda 22 est une démarche créée par des associations suédoises de personnes en situation de handicap, qui reprend les 22 règles définies par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993 visant à assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap. Ces règles ont été complétées par la Convention sur les Droits des Personnes Handicapées adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et signées à ce jour par 118 États dont la France.

Depuis plusieurs années, la Région a engagé une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap renforcée par la création en 2008 d'un Conseil Consultatif Midi-Pyrénées des personnes en situation de handicap regroupant autour de la Région des associations régionales représentatives des personnes en situation de handicap de Midi-Pyrénées et des acteurs institutionnels et socio-économiques intervenant dans ce secteur. Dans ce cadre, trois groupes de travail thématiques (« Transports » ; « Education, formation professionnelle et emploi » ; « Citoyenneté, sports, culture et tourisme ») réunissent, les différents acteurs du handicap afin de débattre dans l'objectif d'adapter les politiques régionales à cette thématique. Cet outil de concertation permet ainsi de réfléchir aux actions prioritaires à développer dans les années à venir et à intégrer dans l'Agenda 22.

##### **Description :**

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional a adopté, le 17 décembre 2009, le principe d'élaboration d'un Agenda 22. L'Agenda 22 de Midi-Pyrénées a pour ambition d'améliorer la qualité de vie et l'insertion des personnes en situation de handicap ainsi qu'à lutter contre les discriminations. L'objectif est aussi d'amener d'autres acteurs à s'inscrire dans des démarches similaires pour remettre au rang

des priorités l'accessibilité pour tou-te-s.

La trame offerte par l'Agenda 22 est apparue pertinente à la Région Midi-Pyrénées pour planifier des actions concrètes, concertées avec les personnes en situation de handicap, leurs représentants, les services de l'Etat, les Départements et collectivités territoriales volontaires ainsi que les institutions et les acteurs socio-économiques, culturels, sportifs et éducatifs pouvant améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap.

Elle permet de structurer une politique globale de prise en compte systématique des handicaps dans les différents champs d'intervention de la Région (dans les domaines des Transports, de l'Éducation, de la Formation Professionnelle, de l'Action Economique, du Sport, de la Culture, des Loisirs et du Tourisme...).

L'Assemblée Plénière du Conseil Régional a adopté, le 17 décembre 2009, le principe d'élaboration d'un Agenda 22. L'Agenda 22 de Midi-pyrénées a pour ambition d'améliorer la qualité de vie et l'insertion des personnes en situation de handicap ainsi que de lutter contre les discriminations. L'objectif est aussi d'amener d'autres acteurs à s'inscrire dans des démarches similaires.

**Objectifs de l'action :**  
Favoriser la prise en compte des handicaps comme un moyen de faire progresser l'ensemble de la société  
Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur cette question  
Répondre aux attentes de ces publics par des dispositifs adaptés et accompagner les projets accessibles aux personnes en situation de handicap  
Impulser la construction d'un réseau d'acteurs institutionnels et associatifs sur la question du handicap

**Public(s) cible(s) :** Partenaires institutionnels, associatifs et privés

**Calendrier de réalisation :**

|  |                   |
|--|-------------------|
| Elaboration des fiches actions Agenda 22 | Mi-2010 à Mi-2011 |
| Mise en oeuvre                           | 2011 et suivantes |

**Budget associé :** Budget des directions associées

**Partenaires techniques envisagés :** Partenaires publics et associatifs (SNCF, RFF, Chambre de Commerce, organismes de formation, Offices de Tourisme, associations représentatives des différents types de handicap...)

**Partenaires financiers envisagés :** Partenaires publics et privés

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre d'actions mises en œuvre issues de la concertation

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 3.5 Lutter contre les discriminations

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement  
6.4 Développer des outils / dispositifs permanents régionaux de concertation

## **Axe 4- La responsabilité, pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux**

Les questions environnementales sont nombreuses et variées. Il peut s'agir de pollutions, de déchets, d'épuisement des ressources naturelles, de perte de biodiversité, de changement climatique... Bien que de natures diverses - certaines sont notamment irréversibles - ces problématiques ont cependant toutes deux points communs : elles ne connaissent pas de frontières et elles impacteront directement les générations futures. Elles appellent ainsi à une solidarité planétaire et à un sens aigu des responsabilités de chacun-e. Le contexte législatif connaît des avancées importantes grâce aux travaux du Grenelle de l'Environnement. La loi de programmation Grenelle I adoptée en août 2009, suivie en 2010 par la loi dite « Grenelle 2 », reprend la proposition du groupe de travail « Biodiversité » relative aux Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE). Elaboré conjointement par l'Etat et la Région, d'ici fin 2012 dans une démarche participative, le schéma devra notamment cartographier la trame verte et bleue à l'échelle de la région et présenter les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques. Il devra contenir les mesures contractuelles permettant la préservation ou la restauration des continuités écologiques. C'est donc une nouvelle compétence qui se dessine pour la Région dans le domaine de la gestion de la biodiversité ordinaire et de la préservation des espaces naturels.

### ----- **Une Région déjà engagée** -----

Les lois de décentralisation de 1982 n'ont donné à la Région que des compétences limitées en matière d'environnement. Ainsi initialement, la politique environnementale de la Région consistait essentiellement en la création et la gestion des **Parcs Naturels Régionaux**. La Région Midi-Pyrénées en compte aujourd'hui quatre (Haut-Languedoc, Causses du Quercy, Grands Causses et Pyrénées Ariégeoises, ce dernier ayant été créé le 30 mai 2009) et soutient la création d'un nouveau parc interrégional (Aubrac). Ces parcs ont vocation à promouvoir un développement territorial à travers une gestion durable des espaces à forte valeur patrimoniale et paysagère. En 2002, les Régions se sont vues attribuées une nouvelle compétence concernant la création de Réserves naturelles régionales, espaces naturels remarquables protégés par voie réglementaire. La Région Midi-Pyrénées a adopté cette compétence le 30 mars 2007. 10 ex-Réserves naturelles volontaires existent en Midi-Pyrénées et plusieurs projets de création de Réserve sont en cours.

Soucieuse du devenir des ressources naturelles et de son patrimoine, la Région agit en particulier à travers **l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)**. Celle-ci remplit plusieurs missions :

- l'observation, avec en particulier l'animation de l'Observatoire Régional de l'Energie de Midi-Pyrénées (OREMIP) ;
- la diffusion de l'information et la sensibilisation à l'environnement ;
- l'animation de réseaux : Parcs naturels régionaux, Villes Durables, Contrats de rivière, etc. ;
- l'animation territoriale (accompagnement, aide technique aux porteurs de projets) ;
- l'élaboration et l'expérimentation de nouvelles approches et méthodes.

Parallèlement, et dans l'optique de protéger la **ressource en eau**, la Région soutient les collectivités locales qui mettent en place des plans de gestion intégrés des rivières et bassins versants. A ce jour, on compte 14 contrats de rivière et 9 projets de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Des stations de mesure en continu de la qualité des eaux superficielles sont mises en place et des campagnes de surveillance de la pollution des eaux souterraines par des nitrates ou des produits phytosanitaires sont réalisées afin d'améliorer la connaissance et le suivi de la ressource en eau. La

Région et l'Etat financent la rénovation du réseau de télésures destiné à la surveillance des crues notamment sur le bassin Garonne.

Le développement durable suppose de remettre en question nos habitudes. C'est pourquoi les opérations de **sensibilisation et d'éducation à l'environnement** sont primordiales. Considérant l'importance de ces actions, la Région y contribue depuis plusieurs années. Ainsi elle soutient des associations régionales ou « têtes de réseaux » : les Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), les associations régionales de protection de l'environnement, des associations de pêche, chasse. Elle a organisé également de grands événements comme les Assises Nationales du Développement Durable (en 2002, et 2005 et prochainement 2011) ou des rencontres, comme les Journées Nature de Midi-Pyrénées (juin 2006, qui ont été réitérées en 2007, 2008, 2009 et 2010). La Région soutient également les projets scolaires en faveur d'un développement durable. Elle participe d'ailleurs à un comité de réflexion et de suivi de la politique régionale en matière d'environnement : le Comité Régional d'Education à l'Environnement en Midi-Pyrénées (CREEMP).

En ce qui concerne plus largement le **développement durable** et la diffusion de bonnes pratiques, il faut souligner que **89 collectivités ou territoires** de Midi-Pyrénées sont aujourd'hui dans une **démarche agenda 21 local (dont 21 reconnus au niveau national)**. Cette situation est en particulier le fruit d'une politique active de la Région qui a accordé au titre du PRELUDE (Programme REgional de LUtte contre le changement climatique et pour le Développement Durable), une aide financière pour la réalisation de telles démarches (23 démarches soutenues). En complémentarité, l'Agence Régionale Pour l'Environnement accompagne techniquement les territoires et les collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche d'Agenda 21 local.

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.1. Gérer durablement la ressource en eau

#### Action 26 : Plan Régional d'Economie d'Eau

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAT, DAAR

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

Le territoire de Midi-Pyrénées bordé de deux grands massifs, véritables châteaux d'eau, pourrait être considéré comme privilégié. Or l'accès à la ressource en eau est inégalement réparti. De manière récurrente des zones font face à des périodes de sécheresse et des restrictions d'usages doivent être prises par les pouvoirs publics. Au-delà de la gestion des conflits en temps de crise, la gestion économe et durable de la ressource en eau est devenue un enjeu majeur encore accru par les conséquences du changement climatique.

Dans un domaine qui n'est pas de sa compétence directe, la Région contribue à l'effort de solidarité indispensable pour sauvegarder une ressource patrimoniale d'intérêt général, et assurer les différents usages de l'eau : l'alimentation en eau potable, l'irrigation et la préservation des milieux aquatiques.

##### **Description :**

La Région, à travers le Plan Régional d'Economie d'Eau adopté en mars 2007 a souhaité répondre à cet enjeu de gestion équitable et rationnelle de l'eau en subventionnant des opérations répondant à la volonté de maîtriser et réduire les prélèvements d'eau.

L'intervention régionale vise à soutenir :

- les études/ diagnostics préalables : prélèvements/ production d'eau potable, besoins/ consommations, réseaux d'alimentation, plans locaux d'utilisation rationnelle de l'eau, études de faisabilité de mise en œuvre des économies d'eau dans les bâtiments collectifs, audits et diagnostics de réseaux d'irrigations, quantification des économies d'eau possibles (étude sur le bassin versant de l'Arrats),
- les investissements : contrôle/ suivi des prélèvements et consommations, matériels hydro-économiques dans les bâtiments collectifs, opérations de récupération et d'utilisation d'eau pluviale,
- la modernisation des anciens réseaux collectifs d'irrigation,
- le développement et la diffusion de nouveaux outils permettant de maîtriser la gestion de l'eau en irrigation (Irrinov, avertissements d'irrigation,...).

Ces actions doivent s'inscrire dans une démarche cohérente et visent à sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs. La Région souhaite également que ces projets favorisent le développement et le partage de savoir-faire, le partenariat et la concertation et débouche sur des créations d'emplois ou des formations.

**Objectifs de l'action :** Améliorer la connaissance des prélèvements et des consommations  
Favoriser l'exemplarité, l'innovation, le recours à des pratiques et techniques économes en eau  
Développer des pratiques de bonne gestion de la ressource en eau

**Public(s) cible(s)** Communes (de moins de 15 000 habitants), EPCI (de moins de 45 000 habitants), les syndicats mixtes, les gestionnaires locaux de l'eau  
Associations, bailleurs sociaux,  
secteur agricole (chambres, instituts techniques, CACG...)

**Calendrier de réalisation :** 2007-2013

**Budget associé :** Budget global gestion de l'eau 2010 :  
2 400 000 euros en Autorisation de programme  
Environ 200 000 Euros au titre du budget de la politique agricole  
Etudes/ diagnostics 20% de la demande plafonnée à 10 000€  
Investissements 20% de la demande plafonnée à 30 000€

**Partenaires techniques :** Agence de l'Eau, Conseils généraux, ARPE.

**Partenaires financiers :** Agence de l'Eau, Conseils généraux

**Indicateur(s) de l'action :** Indicateur exploratoire en cours de définition

**Indicateur stratégique :** Indicateur exploratoire en cours de définition

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 4.1. Gérer durablement la ressource en eau

**Objectifs associés de l'agenda 21** 4.4. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.1. Gérer durablement la ressource en eau

#### Action 27 : Programme d'amélioration de la connaissance de la ressource en eau souterraine

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAAR

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La gestion intégrée de la ressource en eau passe par une bonne connaissance des réserves disponibles.

Si les grands ensembles (systèmes aquifères) et leurs fonctionnements sont bien identifiés, il est impossible aujourd'hui d'estimer la réserve en eau souterraine globale.

La mission régionale sur l'eau, lancée à la suite de la sécheresse de 2003, a souligné que la connaissance des eaux souterraines :

- est hétérogène et incomplète sur le territoire midi-pyrénéen,
- ne permet pas de déterminer la faisabilité d'une exploitation des ressources souterraines, qui ne compromettrait pas les capacités disponibles pour les générations futures (prélèvements inférieurs aux apports de reconstitution),
- ne permet pas de déterminer leur vulnérabilité à la sécheresse et aux prélèvements en période d'étiage.

Par délibération de l'Assemblée Plénière du 30 mars 2007, la Région a approuvé un dispositif d'accompagnement des programmes d'amélioration de la connaissance des eaux souterraines en Midi-Pyrénées.

A l'initiative de la Région, le Bureau de recherche géologiques et minières (BRGM) a élaboré, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, un programme pluriannuel ayant pour objectif de doter les politiques et les acteurs régionaux d'un Outil d'aide à la décision pour la Gestion durable des Ressources en Eau (ONGERE).

Véritable stratégie régionale dans le domaine des eaux souterraines, la finalité de cet outil est d'assurer en Midi-Pyrénées une gestion durable des ressources en eau en garantissant l'adéquation ressources disponibles/besoins sur les plans quantitatif et qualitatif.

Ce programme répond aux objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) et aux orientations stratégiques du futur Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Il s'appuie sur les programmes de Recherche et Développement du BRGM.

**Description :**

La Région soutient les programmes d'amélioration de la connaissance des eaux souterraines, sur le plan qualitatif et quantitatif, en vue d'une gestion cohérente et concertée de ces ressources à l'échelle régionale :

- Actualisation des synthèses hydrogéologiques départementales,
- Amélioration du suivi de la qualité et de la quantité des aquifères,
- Développement d'outils de modélisation (relations pressions/impacts milieu),
- Développement d'outils d'aide à la décision à l'attention des acteurs locaux,
- Détermination de l'exploitabilité des ressources en eaux souterraines, ainsi que leur vulnérabilité à la sécheresse et aux prélèvements,
- Identification des nappes d'eaux souterraines d'extension locale ainsi que leur exploitabilité en substitution aux autres prélèvements en période d'étiages,
- Réalisation de points de mesures complémentaires aux réseaux patrimoniaux existants.

**Objectifs de l'action :** Améliorer la connaissance des ressources en eaux souterraines de Midi-Pyrénées  
Déterminer l'exploitabilité de ces ressources en eaux en veillant à leur préservation  
Mettre en œuvre des outils de gestion durable de ces ressources  
Diminuer les points de conflits d'usages en période d'étiage

**Public(s) cible(s) :** Ensemble des gestionnaires régionaux de l'eau

**Calendrier de réalisation :**

**Budget associé :** Programme ONGERE 150 000 €/an

**Partenaires techniques envisagés :** Agence de l'eau Adour Garonne, Etablissements publics  
Services de l'Etat  
Associations

**Partenaires financiers envisagés :** Agence de l'eau Adour Garonne, Etablissements publics, Europe (FEDER)

**Indicateur(s) de l'action :** Part de la Région couverte par le programme d'amélioration de la connaissance en eau souterraine

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 4.1 Gérer durablement la ressource en eau

**Objectifs associés de l'agenda 21**

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.1. Gérer durablement la ressource en eau

#### Action 28 : Mise en place d'une mission d'observation sur l'eau

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La Mission régionale sur l'eau a été lancée en septembre 2003, consécutivement à la canicule et à la sécheresse de 2003, pour analyser les besoins en eau tout secteur confondu, les réserves et les techniques de consommations d'eau en Midi-Pyrénées. Elle a mobilisé un groupe de réflexions et de propositions et l'appui et l'animation techniques de l'Agence Régionale Pour l'Environnement.

La mission a établi un diagnostic et des propositions sur l'ensemble des thèmes de la gestion de l'eau. Le groupe de réflexions et de propositions a aussi manifesté son intérêt pour la poursuite d'un travail collectif d'évaluation et prospectif. La mission régionale sur l'eau a montré :

- la diversité des données et des fournisseurs,
- qu'il existait encore de nombreuses incertitudes sur les données concernant la ressource en eau (jusqu'à 30%) et que les réserves disponibles étaient mal connues (barrage, rétention des zones humides, eaux souterraines, ...),
- qu'un travail spécifique était nécessaire pour disposer d'informations régionalisées.

Fort de ces constats et préconisations, l'Assemblée Plénière du 30 mars 2007 a adopté, dans le cadre du plan régional environnemental sur l'eau, le principe d'une mission régionale d'observation sur l'eau.

##### **Description :**

La Mission d'observation sur l'eau animée par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) assure:

- le recueil de données brutes auprès de l'ensemble des partenaires de bassins régionaux et locaux,
- le traitement, l'analyse en continu et le suivi des données,
- l'identification d'actions innovantes,
- l'actualisation annuelle du diagnostic régional de l'eau,
- la fourniture de données adaptées aux gestionnaires locaux et régionaux,
- l'évaluation de projets territoriaux,
- le lancement et la conduite d'études et d'enquêtes d'intérêt régional,
- l'élaboration d'outils de sensibilisation et la rédaction d'argumentaires techniques.

La mise en place de la Mission d'observation sur l'eau permet de valoriser des données à destination des décideurs régionaux, pour et avec le réseau des Contrats de Rivière et SAGE et à destination du grand public.

|                                    |  |   |
|------------------------------------|--|---|
| <b>Objectifs de l'action :</b>     | Disposer d'un ensemble de données actualisées et régionalisées<br>Partager les connaissances<br>Favoriser la concertation, l'évaluation et la coordination   |   |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>        | Ensemble des partenaires régionaux de l'eau  |   |
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Etablissement d'un état régional de l'eau<br>Travail continu de la mission eau   | 2 <sup>nd</sup> semestre 2009 ; 2 <sup>nd</sup> semestre 2011<br>mi 2007-2011 |
| <b>Budget :</b>                    | 10 000€/an<br>(budget DEDD)  |   |
| <b>Partenaires techniques :</b>    | Membres du groupe de réflexions et de propositions et membres associés<br>Partenaires publics et associatifs<br>DREAL, ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques)<br>Agence de l'Eau Adour-Garonne |   |
| <b>Partenaires financiers :</b>    | Agence de l'Eau Adour – Garonne, Europe (FEDER)  |   |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b> |  |   |
| <b>Indicateur stratégique :</b>    |  |   |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 4.1 Gérer durablement la ressource en eau |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 4.4. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable<br>6.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques<br>6.4. Développer des outils/dispositifs permanents régionaux de concertation |
|--|--|

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.2. Gérer durablement les sols

#### Action 29 : Pour une gestion économe des sols

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAAR

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

Le sol est une ressource naturelle non renouvelable à l'échelle de temps humaine, dont les usages productifs, les fonctions environnementales et écologiques et le rôle dans l'aménagement et l'utilisation du territoire constituent un enjeu collectif. Il assure à la fois des fonctions de production, de filtration et d'épuration, de matériau, de support des activités humaines, de réserve biologique, de stockage d'eau ou de carbone. Ainsi, son rôle dans l'environnement est essentiel, notamment pour l'agriculture, la protection des ressources en eau, la préservation de la biodiversité et la valorisation de divers types d'effluents.

En 2008, Midi-Pyrénées, la plus vaste des régions françaises, encore largement constituée d'espaces naturels et agricoles, figure parmi les régions dont le territoire est le moins artificialisé. Cependant l'artificialisation des sols s'accélère. Entre 2003 et 2007, les surfaces artificialisées se sont étendues à un rythme moyen de 3 % par an, soit un point de plus que sur la période 1994-2002. Cette progression résulte d'une urbanisation croissante, due à la pression démographique qui accompagne l'étalement urbain galopant, particulièrement autour de Toulouse. L'artificialisation du territoire régional progresse plus rapidement que le nombre d'habitants. L'espace rural régional est aussi concerné par le phénomène, mais dans une moindre mesure.

Par ailleurs, les problèmes des sols agricoles s'accroissent : érosion (éolienne, hydraulique et mécanique : travail du sol), micropollution, baisse de qualité agronomique (Matière Organique, structure, horizons d'accumulation, ...). Un ensemble qui a pour conséquence une perte de fertilité et un déclin de la biodiversité des sols (faune et flore spécifique du sol).

Bien que l'agriculture et l'agro-alimentaire occupe la deuxième place parmi les activités économiques de Midi-Pyrénées, la région ne dispose toujours pas d'une cartographie complète de la qualité de ses sols (un inventaire IGCS – référentiel, Gestion et Conservation des Sols - a été réalisé sur deux des huit départements avec des financements de l'Etat et de l'Europe).

#### **Description :**

- Connaissance de la ressource (occupation de l'espace et pédologie) par mise en place d'un réseau

- d'opérateurs et la conduite d'études indispensables.
- Artificialisation des sols : sensibilisation de tous les acteurs et, en particulier, les collectivités (SCOT et PLU).
  - Dégradation de la qualité des sols agricoles : conduite d'actions pilotes avec la profession agricole sur les thèmes de la lutte contre l'érosion et des pollutions diffuses...
  - Programme de recherche expérimentation soutenu par la Région pour expérimenter des techniques de cultures simplifiées.

|   |  |                                   |
|---|--|-----------------------------------|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Disposer d'un état de situation et d'un réseau d'échange d'information<br>Sensibiliser les décideurs et le grand public à l'importance de cette ressource<br>Mobiliser les agriculteurs pour préserver la qualité des sols |                                   |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Agriculteurs<br>Aménageurs<br>Grand public   |                                   |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Lancement des référentiels pédologiques des départements du Tarn et des Hautes-Pyrénées<br>Extension aux autres départements   | 2008<br>A définir                 |
| <b>Budget associé :</b>                   | Connaissance (études et gestion données)   | 20 000€/an<br>42 000€ (DAAR 2009) |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Partenaires publics<br>Organisations professionnelles<br>Associations  |                                   |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Partenaires publics<br>Organisations professionnelles<br>Collectivités territoriales   |                                   |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Part de la région couverte par une cartographie pédologique  |                                   |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Artificialisation du territoire  |                                   |

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 4.2. Gérer durablement les sols |
|--|---------------------------------|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> | 1.1. Pérenniser une économie ancrée sur son territoire<br>2.1. Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques dans une démarche développement durable<br>4.4. Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages |
|--|--|

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.3. Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

#### Action 30 : Préservation et reconstitution des corridors biologiques de Midi-Pyrénées

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAAR

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée

##### **Contexte :**

L'appauvrissement de la biodiversité régionale est principalement dû aux modifications d'usage de l'espace qui se sont opérées depuis plusieurs décennies : concentration des activités en zone urbaine et artificialisation des sols, modification des pratiques agricoles, déprise humaine dans certains territoires, propagation d'espèces envahissantes ou nuisibles... La préservation de la « nature ordinaire », distinguée de la nature remarquable par le fait qu'elle ne fait l'objet d'aucune mesure spécifique de conservation, est indispensable pour préserver et renforcer l'identité du patrimoine naturel midi-pyrénéen. Les haies, boqueteaux, vieilles prairies, murets et éboulis, fonds de vallées, mares et bords de cours d'eau (...) complètent les espaces boisés pour constituer une trame de liaison, d'abris et de préservation pour les différentes espèces locales. Ces "couloirs de vie" sont mal connus en Midi-Pyrénées et peu pris en considération dans les aménagements. Les linéaires arborés par exemple, ont un rôle important dans les microclimat (vent, sécheresse) et la protection des sols ou de l'eau. Ces différents milieux sont des réservoirs de biodiversité, diffus sur l'ensemble de la région et constituent la base de nos paysages ruraux. Ces milieux caractéristiques représentent un véritable maillage biologique à conserver dans certains territoires, à restaurer dans d'autres et à bien identifier sur toute la région.

La loi portant engagement national pour l'environnement (loi dite Grenelle 2) prévoit la constitution d'une trame verte et bleue, intégrant ces continuités écologiques en vue de leur prise en compte par les documents d'urbanisme (Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme,...) et par les grands projets d'infrastructure (lignes TGV, autoroutes, etc.). La loi Grenelle 2 fait de la Région et de l'Etat les acteurs centraux du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce schéma, outil d'aménagement du territoire, sert de support juridique à la constitution de la trame verte et bleue à l'échelle de la région. Il doit contenir les dispositions contractuelles de gestion et protection des espaces naturels.

##### **Description :**

Cette opération s'appuie d'abord sur une meilleure identification des réseaux biologiques, par des

inventaires et cartographies, afin de définir une stratégie régionale de préservation (en utilisant les différents outils réglementaires de gestion du sol et de l'urbanisme) et de reconstitution.

Les plantations et réhabilitations de haies, les alignements d'arbres ou de ripisylves, dans un objectif de « continuité bocagère » et dans le cadre de programmes territoriaux sont à poursuivre.

La restauration de zones humides soutenue par la Région (mares, fonds de vallées, prairies humides, queues de lacs,...) poursuit l'objectif de maintien de la trame bleue.

Enfin, des actions d'information et de sensibilisation du grand public concernant ces « réseaux de vie » devront être engagées, notamment dans le cadre des actions de mobilisation des Midi pyrénéens (cf Action : Opérations de sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité ordinaire).

|   |   |   |
|---|---|---|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Elaborer, d'ici fin 2012, conjointement avec l'Etat le schéma régional de cohérence écologique<br>Mettre en œuvre les mesures de préservation des continuités écologiques, conformément aux critères de la Région<br>Poursuivre la plantation de haies champêtres en cohérence avec le SRCE |   |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Gestionnaires des milieux naturels et de l'espace<br>Aménageurs<br>Citoyens de Midi-Pyrénées  |   |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Inventaire et Cartographie<br>Plantations<br>Zones humides<br>Information sensibilisation   | à partir de 2010<br>en continu<br>En continu<br>en continu  |
| <b>Budget associé :</b>                   | Plantations<br>Zones humides<br>Information sensibilisation   | 300.000 €/an<br>100.000 €/an<br>Cf Action n°32 :<br>Opérations de sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité ordinaire |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Associations<br>Organismes professionnels agricoles et forestiers<br>Etablissements publics, Collectivités territoriales<br>Universités   |   |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Collectivités territoriales<br>Partenaires publics  |   |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Localisation des espaces concernés par la politique régionale en matière de gestion conservatoire des milieux<br>Kilomètres de haies champêtres plantées  |   |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Superficie d'espaces protégés avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées  |   |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 4.3. Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> | 2.5. Participer à la maîtrise de l'urbanisme<br>3.4. Soutenir les actions des associations<br>4.1. Gérer durablement la ressource en eau<br>4.2. Gérer durablement les sols |
|--|---|

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.3 : Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

#### Action 31 : Création et gestion des réserves naturelles régionales

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée



##### **Contexte :**

La qualité et la variété exceptionnelles du patrimoine naturel de Midi-Pyrénées exigent d'en garantir la protection et la transmission aux générations futures. Depuis 2000, la Région Midi-Pyrénées a développé et mis en place une politique régionale de restauration, de gestion, de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel.

La préservation des espaces naturels peut s'exercer par voie contractuelle ou réglementaire dans le cadre de plans de gestion établis de façon concertée.

Les Réserves Naturelles Régionales sont des espaces naturels protégés par voie réglementaire, dans un objectif de conservation d'un patrimoine naturel reconnu comme remarquable. Sur chaque Réserve Naturelle Régionale (RNR), une réglementation spécifique s'applique dans l'objectif d'assurer la préservation de la faune et de la flore.

Les Réserves Naturelles Régionales s'inscrivent dans la continuité des Réserves Naturelles Volontaires qui pouvaient être créées par le Préfet jusqu'en 2002 dans le même objectif de conservation de la nature. En effet, la compétence pour la création et la gestion des Réserves Naturelles Régionales (RNR) ayant été transférée aux Régions par la loi du 27 février 2002, les Réserves Naturelles Volontaires sont « devenues » des Réserves Naturelles Régionales depuis sa date d'entrée en vigueur. Le décret d'application de cette loi paru le 18 mai 2005 précise les modalités de mise en œuvre de cette nouvelle compétence obligatoire pour les Régions.

Cette compétence a été adoptée par la Région en Assemblée Plénière de mars 2007.

Dix Réserves naturelles créées avant 2002 par arrêté Préfectoral (ex-Réserves Naturelles Volontaires : ex-RNV) existent en Midi-Pyrénées et près de 10 projets de Réserves Naturelles Régionales à des stades d'avancement assez divers peuvent être recensés.

Il appartient à la Région Midi-Pyrénées de pérenniser le classement des ex-Réserves Naturelles Volontaires en Réserves Naturelles Régionales et de créer de nouvelles Réserves dans l'objectif de mettre en place un réseau cohérent d'espaces naturels remarquables représentatifs des enjeux régionaux pour la préservation de la biodiversité et en adéquation avec les autres politiques de protection de la nature.

#### **Description :**

Il s'agit de valoriser les Réserves Naturelles Régionales existantes et de repérer l'opportunité de création sur des sites d'intérêt remarquable. Cinq projets sont en cours d'instruction, près de dix sont actuellement en émergence.

Afin d'assurer la cohérence et l'intégrité du réseau régional des espaces protégés, la démarche de la Région sera conduite en cohérence avec celle de l'Etat sur les Réserves Naturelles Nationales.

**Objectifs de l'action :** Protéger et gérer des sites remarquables du point de vue de leur richesse écologique

**Public (s) cible (s) :** Structures porteuses de projets de RNR : particuliers, associations, collectivités  
Organismes gestionnaires des réserves naturelles régionales

**Budget associé :** Budget intégré au budget environnement de la Région

**Calendrier de réalisation :**

|   |                                |
|---|--------------------------------|
| Compétence adoptée  | 2007                           |
| Adoption des critères de soutien aux RNR                      | 8 juillet 2010                 |
| 5 dossiers en cours d'instruction                             | 2010                           |
| Consultations obligatoires des collectivités et scientifiques | 2010                           |
| Création  | 1 <sup>er</sup> trimestre 2011 |

**Partenaires techniques :** ARPE, Réserves naturelles de France, Associations de protection de la nature, Etat, conservatoire botanique

**Partenaires financiers :** Etat, Europe, Départements

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de RNR et de projets de RNR accompagnés techniquement et/ou soutenus financièrement par la Région

**Indicateur stratégique :** Superficie d'espaces protégés avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 4.3 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

**Objectifs associés de l'agenda 21** 4.1 Gérer durablement la ressource en eau  
4.2 Gérer durablement les sols

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.3 : contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

#### Action 32 : Opérations de sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité ordinaire

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La dimension de l'espace régional et la très grande variété de situations climatiques, géologiques, topographiques, culturelles et économiques de la région Midi-Pyrénées, lui permettent de disposer de paysages, de patrimoines naturels et d'une biodiversité tout à fait exceptionnels.

La Région Midi-Pyrénées doit donc faire face à une responsabilité patrimoniale importante pour les générations futures : la conservation d'habitats et d'espèces endémiques ou caractéristiques.

Au-delà de cet intérêt patrimonial, la biodiversité joue un rôle fonctionnel dans notre vie quotidienne qu'il importe absolument de maintenir. Ainsi son appauvrissement est une menace très importante pour l'avenir car elle met en péril des « services essentiels » que nous rend la nature pour l'alimentation, la pêche, la médecine et même l'industrie... La préservation d'une « biodiversité ordinaire », à distinguer de la biodiversité remarquable par le fait qu'elle ne fait l'objet d'aucune mesure spécifique de conservation, est dans ce sens tout à fait indispensable.

La perte de biodiversité est très largement à imputer aux activités humaines, alors que ces espaces naturels contribuent en très grande partie au maintien d'un cadre et d'une qualité de vie pour les habitants de Midi-Pyrénées.

La conservation des espaces naturels et de la biodiversité ne se fera qu'au prix d'une implication de tous les habitants et de tous les acteurs de la région.

##### **Description :**

Il s'agit de définir et de mettre en œuvre de manière concertée une stratégie régionale de mobilisation des Midi-Pyrénéens pour sauvegarder et valoriser leur biodiversité (et d'abord autour de chez eux). Pour cela il convient d'établir, avec les différents partenaires, une stratégie de sensibilisation, de préciser les attentes et les messages prioritaires pour chaque public et d'utiliser tous les canaux existants pour faire connaître et aimer leur patrimoine aux midi-pyrénéens. Deux domaines d'action seront plus directement liés à l'initiative régionale : les publications spécifiques aux milieux naturels et l'organisation d'événements d'envergure régionale. Les Journées Nature sont l'action phare de la politique régionale dans ce domaine. Organisées chaque année depuis 2006, elles proposent des animations et des activités autour de la découverte du patrimoine naturel midi-pyrénéen. Elles sont ouvertes à tous et fédèrent les initiatives de nombreux organismes : collectivités territoriales, lycées, Offices de tourisme, associations de proximité, associations œuvrant en faveur du développement

durable ou des sports de nature, etc. Elles rencontrent chaque année plus de succès : en 2010, quelques 2000 animations portées par 450 structures ont été proposées.

Par ailleurs, pour nourrir les actions de sensibilisation, les programmes d'inventaire et de connaissance des patrimoines naturels doivent être renforcés, en prenant appui et en organisant les réseaux d'acteurs de la biodiversité.

Enfin, les actions concrètes de restauration ou de bonne gestion des milieux naturels, conduites notamment dans le cadre des opérations de gestion et des espèces caractéristiques ou des corridors biologiques (friches...), contribueront à mobiliser par l'exemple les différents partenaires.

**Objectifs de l'action :** Changer les comportements et renforcer l'intérêt des Midi Pyrénéens pour sauvegarder « l'atout régional biodiversité » et en particulier sa dimension quotidienne, « près de chez soi »  
Améliorer la connaissance de cette ressource et valoriser tous les acteurs de la biodiversité par l'organisation de réseaux  
Renforcer les actions concrètes et démonstratives de gestion des milieux et des espèces

**Public(s) cible(s) :** Grand Public

|                                    |                                |   |
|------------------------------------|--------------------------------|---|
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Stratégie                      | mi 2007- janv 2008                      |
|                                    | Actions d'envergure régionales | 2007 - 2011                             |
|                                    | Sensibilisation                | 2007 - 2011                             |
|                                    | Connaissance et réseaux        | 2007 - 2011                             |
|                                    | Actions pilotes et concrètes   | montée en puissance à partir de mi-2007 |

|                         |  |                        |
|-------------------------|--|------------------------|
| <b>Budget associé :</b> | Stratégie  | 90 000 €               |
|                         | Actions d'envergure régionale (hors communication) | 180 000 €              |
|                         | Sensibilisation                                    | 150 000 €              |
|                         | Connaissance et animation réseaux                  | 250 000 €              |
|                         | Actions pilotes et concrètes                       | Budget Journées Nature |

**Partenaires techniques envisagés:** Partenaires publics  
Acteurs régionaux de protection de la nature  
Etablissements d'enseignement  
Partenaires professionnels  
Collectivités

**Partenaires financiers envisagés:** Partenaires publics

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre d'animations et de participants aux journées nature

**Indicateur stratégique :**

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 4.3 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 3.4. Soutenir les actions des associations<br>4.4. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable |
|--|---|

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.3 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

#### Action 33 : Plan régional des espaces naturels remarquables et de la biodiversité

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La Région Midi-Pyrénées dispose d'un grand nombre d'espèces remarquables (espèces endémiques notamment) et d'habitats caractéristiques de la région : milieux secs, zones humides, vieilles forêts, habitats cavernicoles, rupestres...

La régression de ces espaces naturels et parfois la dégradation de certains habitats (fermeture de certains milieux ouverts, destruction de certaines zones humides, perte de connectivité des habitats naturels ...) met en péril ce patrimoine.

La Région intervient déjà largement dans des actions d'amélioration de la connaissance, de gestion, conservation, restauration des espaces naturels.

##### **Description :**

La Région a adopté en mars 2007 une Stratégie Régionale en faveur de la biodiversité, en vue de donner une cohérence à l'ensemble de ses interventions dans ce domaine.

Concrètement, il s'agit d'accompagner les programmes spécifiques de maintien des milieux caractéristiques : milieux secs, zones humides, vieilles forêts, habitats cavernicoles et rupestres,...

- par l'amélioration de la connaissance de la répartition de ces habitats sur le territoire régional ;
- par la sensibilisation des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs du territoire à l'importance du maintien de ces milieux naturels et des espèces qu'ils hébergent ;
- par la préparation et la mise en oeuvre de plans de gestion cohérents ;
- par la mise en place d'appuis techniques locaux et d'animation permettant d'accompagner les actions de préservation ;
- mais aussi en les intégrant dans un réseau cohérent d'espaces naturels remarquables, afin de mutualiser l'ingénierie.

|   |  |              |
|---|--|--------------|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Disposer de stratégies et de programmes d'actions pour les principaux milieux caractéristiques et les espèces protégées ou rares et menacées conforter le réseau régional de gestionnaires d'espaces naturels  |              |
| <b>Bénéficiaire (s) :</b>                 | Associations naturalistes et organisations professionnelles<br>Collectivités territoriales et établissements publics<br>Parcs naturels régionaux   |              |
| <b>Public(s) concerné(s) :</b>            | Organismes gestionnaires de milieux naturels<br>Citoyens   |              |
| <b>Budget associé :</b>                   | Espaces caractéristiques   | 300.000 €/an |
|   | Espèces envahissantes  | 50.000 €/an  |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Espaces caractéristiques : volets études privilégiés en continu au départ puis programmes de gestion   |              |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Conservatoire régional des espaces naturels<br>Associations naturalistes<br>Parcs Naturels Régionaux (PNR)<br>Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)<br>Office National des Forêts (ONF)<br>Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)<br>Organisations professionnelles<br>Fédérations de Pêche et de Chasse |              |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Europe<br>Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL)<br>Collectivités territoriales  |              |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Superficie d'espaces protégés avec le soutien de la Région Midi Pyrénées   |              |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Superficie d'espaces protégés avec le soutien de la Région Midi Pyrénées   |              |

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 4.3 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 4.1 Gérer durablement la ressource en eau<br>4.2 Gérer durablement les sols |
|--|---|

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.3 : Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

#### Action 34 : Le Plan Bio Régional

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : **Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : **Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : **Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DAAR

**Directions associées :** DES

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée



##### **Contexte :**

Midi-Pyrénées est la première région « bio » de France avec 77 371 hectares, et 1618 exploitations agricoles, consacrés à l'agriculture biologique en 2009.

Après une stagnation de cette forme d'agriculture pendant 5 années, on assiste à un net redémarrage de la progression de l'agriculture biologique en Midi-Pyrénées : +10% en nombre d'exploitations en 2008 et +12% en 2009. En effet, l'agriculture biologique répond à une demande croissante des consommateurs tout en proposant un mode de production agricole durable et respectueux de l'environnement.

La Région Midi-Pyrénées soutient le développement de l'agriculture biologique depuis plus de dix ans au travers son programme annuel d'expérimentation spécifique pour l'agriculture biologique, au rythme moyen de 90 000 Euros par an ; ainsi que le Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 avec plus de 600 000 € de crédits affectés par an. Fin 2007, elle renforce son engagement avec l'adoption du Plan Bio régional.

##### **Description :**

A travers son Plan Bio, adopté en Assemblée Plénière le 20 décembre 2007, la Région Midi-Pyrénées mobilise 1,4 millions par an en faveur du développement de l'agriculture biologique. Elle apporte ainsi son soutien financier aux investissements des exploitations bio ou en conversion ; elle prend en charge les coûts de la certification pendant 5 ans pour les exploitations agricoles et pour les artisans engagés dans la démarche de production biologique ; elle subventionne l'animation et l'appui technique aux projets locaux de développement et la promotion des produits issus de l'agriculture biologique. Elle renforce son appui en faveur de la recherche expérimentation et soutient les investissements de l'aval pour la transformation des produits.

En juillet 2009, le Plan « Soutenir l'Activité et Préparer l'Avenir » met en place le doublement du plan bio pour développer l'offre de produits régionaux et répondre à la demande grandissante des consommateurs. Une expérimentation sur les circuits de proximité et la restauration hors domicile est lancée.

**Objectifs de l'action :** Développer l'agriculture biologique en Midi-Pyrénées

**Public(s) cible(s) :** Les agriculteurs biologiques

**Calendrier de réalisation :** Adoption du Plan bio Décembre 2007  
Intégration dans le Plan « Soutenir l'Activité et Préparer l'Avenir » Juillet 2009

**Budget associé :** 1,4 M €

**Partenaires techniques envisagés :**

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre d'exploitations biologiques soutenues par la Région Midi-Pyrénées

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 4.3 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages

**Objectifs associés de l'agenda 21** 1.2 Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et sociales  
1.3 Développer de nouvelles activités / filières économiques basées sur les problématiques de développement durable  
4.1 Gérer durablement la ressource en eau  
4.2 Gérer durablement les sols



**Objectif 4.4. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable**

**Action 35 : Réalisation d'un projet d'établissement centré sur les valeurs du développement durable, les « Agenda 21 lycées »**

*Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique**

*Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DES

**Directions associées :** DEDD

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

**Contexte :**

10 ans après le Sommet de la Terre à Rio, le Sommet de la Terre à Johannesburg en juillet 2002 a donné la mesure des efforts restant à accomplir en faveur du développement durable, tant dans la préservation des ressources naturelles, que dans le domaine de la solidarité entre les territoires, les individus, les générations.

A l'image de l'Agenda 21 d'un territoire, l'Agenda 21 d'établissements scolaires repose sur l'implication de la communauté éducative à répondre à des enjeux sociaux et environnementaux de l'établissement tels que le respect de la diversité culturelle, l'égalité des chances, l'accès à la santé et à une alimentation de qualité pour tous, la consommation responsable, la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la maîtrise du risque de pollution ...

En France, encouragés par la circulaire de l'Education nationale visant à généraliser l'éducation à l'environnement pour un développement durable, des partenariats se sont formalisés entre des acteurs locaux et des équipes éducatives pour ancrer ces expériences dans les territoires.

En Midi-Pyrénées, il s'agit d'articuler les partenariats déjà existants dans ce domaine avec le programme d'actions de l'agenda 21 de la Région Midi-Pyrénées dans les lycées, pour contribuer à l'éducation des futurs citoyens au développement durable.

**Description :**

Après concertation des services et des attentes des lycées pendant la période 2008-2009, la démarche des Agendas 21 dans les lycées s'est intégrée aux Projets d'Avenir. Il a été convenu et stipulé par écrit dans le règlement général de ces Projets d'Avenir que les projets déposés :

- concernent l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement et se déroulent sur une période de trois ans
- sont élaborés autour d'un ou plusieurs thèmes (eau, solidarité, énergie, diversité culturelle, déchets, achat, citoyenneté, mobilité, indicateur de développement humain, santé, qualité de vie, biodiversité, ...) permettant de développer à minima un thème environnemental et un socioculturel.

Pour aider ces projets d'établissements, un outil méthodologique détaillé est mis à disposition par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) et une aide extérieure par une association d'éducation à l'environnement et au développement durable est fortement conseillée. L'aide proposée par la Région couvre les frais d'accompagnement par une telle structure.

**Objectifs de l'action :** Sensibiliser l'ensemble de la communauté scolaire à des problématiques environnementales et socioculturelles  
Favoriser l'échange et la mobilité d'informations, de compétences et de retours d'expériences entre établissements en démarche de développement durable

**Public (s) cible (s):** Lycées et CFA de Midi-Pyrénées

**Calendrier de réalisation :** Ouverture des inscriptions en ligne des projets      Septembre 2009  
Instruction des premiers dossiers      Décembre 2009  
Premiers dossiers aidés      Février 2010

**Budget associé :** 8 000 € max. / dossier      Pour 3 ans  
Aide fractionnée, conditionnée par la réalisation d'un bilan annuel

**Partenaires techniques envisagés :** Associations d'éducation au développement durable  
l'Agence Régionale Pour l'Environnement

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre d'Agendas 21 soutenus par la Région Midi-Pyrénées

**Indicateur stratégique :** Nombre d'Agendas 21 soutenus par la Région Midi-Pyrénées

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre de pratiques et concepts de développement durable |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 4.1 Gérer durablement la ressource en eau<br>4.2 Gérer durablement les sols<br>4.3 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces et des paysages<br>5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de Gaz à Effet de Serre |
|--|--|

## Axe4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.4. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

#### Action 36 : Accompagnement à la réalisation d'Agendas 21 locaux

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAT

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

L'Agenda 21 adopté à Rio en 1992 préconise la mise en place à l'échelon local d'agendas 21 locaux. En effet, les territoires jouent, de par leur proximité avec les citoyens, un rôle déterminant en termes de sensibilisation et d'éducation. Ils favorisent ainsi la mobilisation et l'action. Toutefois, ces territoires n'ont pas toujours les moyens et les compétences techniques pour assumer seuls la réalisation d'un agenda 21 local ; c'est pourquoi, les collectivités plus importantes, comme les Régions et les Départements, participent de plus en plus à leurs démarches.

La Région Midi-Pyrénées fut de ce point de vue précurseur, puisque dès 2000, une annexe au Contrat de Projets Etat Région (CPER) signée avec l'ADEME, prévoyait une aide aux démarches de développement durable des territoires. Ce dispositif a fait de Midi-Pyrénées, une des Régions les plus dynamiques de France en la matière, lui permettant de capitaliser un savoir-faire aujourd'hui reconnu. Midi-Pyrénées dispose par ailleurs du réseau régional des villes et territoires durables mis en place et animé par l'ARPE depuis 1997, qui permet à ses adhérents de bénéficier d'un accompagnement technique et de séminaires d'informations et d'échanges techniques.

Une évaluation du dispositif de soutien a été menée en 2006 et a conclu sur l'intérêt de ces démarches pour les territoires engagés, et l'importance du rôle de l'échelon régional pour impulser, catalyser les énergies en faveur du changement de comportement que nécessite le développement durable (gouvernance, transversalité, partenariat, transparence, évaluation...).

Par ailleurs, la plateforme "Territoire et Développement Durable", créée en 2006, a pour objectifs : la diffusion et la mutualisation des outils en faveur de l'intégration du développement durable auprès des collectivités de Midi-Pyrénées.

Elle se positionne en appui au futur comité régional de suivi du Grenelle de l'Environnement qui la sollicitera pour diffuser ses actions auprès des collectivités notamment.

**Description :**

Sur la base des résultats de l'évaluation menée concernant le dispositif mis en place sur la période 2000-2006, la Région Midi-Pyrénées a poursuivi son soutien au titre du PRELUDE (CPER 2007-2013). Ce dispositif prend la forme d'un soutien financier.

Par ailleurs, la Région accompagne techniquement les collectivités ou les territoires souhaitant s'engager dans une démarche de d'Agenda 21 au travers du soutien sur le terrain de l'équipe de l'Agence Régionale Pour l'Environnement, satellite de la Région en matière de sensibilisation au développement durable. Ce soutien prend la forme : d'une animation régionale, d'une sensibilisation des acteurs régionaux, de l'organisation de formations, d'un accompagnement à la prise de décision, d'une expertise, ainsi que de la mise à disposition d'outils (cahiers des charges, grilles d'analyses, méthodologies, études, éditions...).

Le dispositif financier concerne les Pays, les Parcs Naturels Régionaux, les Communautés de Communes et les Communautés d'Agglomérations.

**Objectifs de l'action :** Favoriser la prise en compte du développement durable dans les politiques publiques  
Contribuer au changement de comportement nécessaire à la mise en pratique d'un développement durable  
Impulser de nouvelles pratiques de gouvernance sur les territoires  
Favoriser la mise en place d'actions, d'investissements de développement durable

**Public (s) cible (s) :** Nouvelles démarches :  
- Pays, PNR  
- EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) :  
Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations

**Calendrier de réalisation :** Soutien aux collectivités (hors financement des actions sectorielles) 2007-2013

**Budget associé :**

**Partenaires techniques envisagés :** Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE)  
Agence De l'Environnement et pour la Maîtrise de l'Energie (ADEME)  
Réseau des villes et territoires durables de Midi-Pyrénées

**Partenaires financiers envisagés :** ADEME

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre d'Agendas 21 soutenus par la Région

**Indicateur stratégique :** Nombre d'Agendas 21 soutenus par la Région

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 4.4. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

**Objectifs associés de l'agenda 21** Tous en principe ... par définition des agendas 21 locaux

## Axe 4. La responsabilité : pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux



### Objectif 4.4 : Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre de pratiques et concepts de développement durable

Action 37 : Soutien au « Développement durable » en faveur des Territoires de projets s'inscrivant dans une dynamique contractuelle régionale

#### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

#### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DAT

**Directions associées :** DEDD

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

Les pays et les agglomérations se sont dotés d'une charte de développement durable définissant le projet de développement du territoire ou d'un projet d'agglomération ainsi que d'une stratégie à long terme. Si les principes de développement durable sont relativement bien pris en compte dans les documents qui formalisent la charte, leur déclinaison dans le contrat et les programmes d'actions est relativement faible bien qu'une évolution significative ait été constatée depuis la mise en œuvre de la deuxième génération de contrats de pays et d'agglomération. Cela nécessite des pratiques et des méthodes nouvelles dans la conduite de projet et dans l'animation du territoire et un renforcement de l'expertise. Des moyens d'accompagnement spécifiques pourraient être mis à disposition de ces territoires pour appuyer cette nécessaire évolution.

Par ailleurs, la mise en place de moyens d'animation et la formation des membres des Conseils de Développement est nécessaire dans la mesure où cette instance de concertation s'avère être un bon outil de gouvernance locale, que la Région accompagne au plan financier (Pays et Parcs Naturels Régionaux) depuis l'origine de ces dynamiques territoriales.

#### **Description :**

Afin de bien ancrer le projet de développement mis en œuvre par ces territoires dans une démarche de développement durable, il est désormais nécessaire de renforcer les dispositifs d'accompagnement dans ce domaine spécifique.

Plusieurs actions sont proposées :

- Poursuivre le financement de l'ingénierie territoriale en renforçant la capacité des territoires à répondre aux enjeux du Développement Durable, notamment par l'accompagnement de postes dédiés (Agenda 21, Plan Climat Territoriaux, Energies renouvelables, Plan Paysages,...)
- Ancrer les compétences des équipes d'animation dans la nécessaire prise en compte du Développement Durable dans les différents champs de leur compétence (économie, services à la population, économie touristique, habitat et cadre de vie,...) et ce, au travers des actions menées par le Pôle d'Appui aux Territoires mis en place par la Région en

2008 :

- › formation des responsables et animateurs des territoires à la conduite de projets de développement durable ;
- › actions de sensibilisation des territoires en direction des élus et acteurs locaux ainsi que des Conseils de Développement
- › actions de Formation-Développement destinées à enrichir le projet de territoire (Conseils de développement, acteurs locaux, porteurs de projets,).

**Objectifs de l'action :** Ancrer le projet de développement des territoires dans la démarche de développement durable

**Public (s) cible (s) :** Les structures de pays, des PNR et d'agglomération, les Conseils de Développement

**Calendrier de réalisation :** Sessions de formation centralisée des animateurs et responsables de pays et d'agglomérations (SCOT et Développement Durable, Tourisme, Gouvernance territoriale, Handicaps-santé-Accessibilité et Mobilité,...) 2010 / 2011  
Accompagnement de l'ingénierie dédiée ou actions particulières d'assistance technique s'inscrivant dans une démarche de développement durable 2010 / 2013

**Budget associé :** Budget DAT Pas de budget spécifique nécessaire

**Partenaires techniques envisagés :** Opérateurs régionaux (ARPE, MPE,...) et nationaux ( ETD, UNADEL,...)  
Organismes de formation

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de postes financés par la Région dont la mission s'inscrit dans une démarche de développement durable  
Nombre de participants aux réunion du Pôle d'Appui aux Territoires traitant d'une ou plusieurs finalité du développement durable

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

**Objectifs associés de l'agenda 21** Tous en principe ... à travers l'action des Pays et Agglomérations

## **Axe 5- La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional**

Le changement climatique est devenu l'un des grands enjeux environnementaux du XXI<sup>e</sup> siècle. L'intensification des périodes de sécheresse, les risques accrus d'inondation, la régression des glaciers et la diminution de l'enneigement dans les Pyrénées, la modification du comportement des cultures agricoles, l'altération de la biodiversité sont d'ores et déjà des défis auxquels la Région Midi-Pyrénées doit répondre. Plus particulièrement, au regard de ses compétences et domaines d'intervention, la Région a un rôle incontournable à jouer dans le double défi que constituent la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets.

La loi de programmation Grenelle I, adoptée en août 2009, suivie en 2010 par la loi dite « Grenelle 2 », acte l'élaboration, au niveau régional, d'un Schéma Climat, Air, Energie qui doit être élaboré conjointement par l'Etat et la Région, d'ici fin 2011. Ce schéma doit fixer, à l'échelon du territoire régional et à l'horizon 2020 et 2050, les orientations permettant :

- ✓ d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter (objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie),
- ✓ d'atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets (objectifs identiques au Plan Régional de la Qualité de l'Air adopté par l'Assemblée Plénière du 26 juin 2008),

ainsi que, par zones géographiques, les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre en matière de valorisation du potentiel énergétique terrestre, renouvelable et de récupération, et en matière de mise en œuvre de techniques performantes d'efficacité énergétique.

C'est donc une nouvelle compétence qui se dessine pour la Région dans le domaine du climat.

### **----- Une Région déjà engagée -----**

Alors que la problématique du changement climatique n'attirait pas encore autant l'attention qu'aujourd'hui, la Région s'est lancée dès juillet 2000 dans le cadre du premier programme PRELUDE (Programme REgional de LUtte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable), en partenariat avec l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), dans une politique d'intervention en faveur :

- de l'énergie (maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables),
- de la limitation des impacts environnementaux des transports, des activités industrielles, du secteur du bâtiment,
- du développement des démarches d'agendas 21 locaux au niveau des territoires,
- d'une meilleure connaissance des impacts environnementaux réels et potentiels au niveau régional (avec progressivement la création des observatoires régionaux de l'énergie, des déchets et la réalisation d'un inventaire des sites et sols potentiellement pollués).

Durant les sept premières années du PRELUDE (2000 à 2006), ce sont ainsi plus de 10 500 projets (études, travaux, installations de panneaux solaires, de chauffe-eau solaires et systèmes solaires combinés...) qui ont été soutenus mobilisant plus de 39 M€ de crédits publics (dont plus de 22 M€ de la Région). Le bilan des émissions régionales de gaz à effet de serre a ainsi été réduit de manière directe de plus de 32 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Le PRELUDE 2, doté de 48 M€ pour 2007-2013, poursuit ce partenariat en direction principalement des collectivités, petites et moyennes entreprises et territoires, sur :

- l'énergie : recherche de la réduction des consommations (sobriété), de l'efficacité énergétique, et en complément du développement des énergies renouvelables (solaire thermique et bois principalement),
- la mobilité plus sobre et moins carbonée,
- les déchets des activités économiques,
- le management environnemental et l'éco-conception.

Dans ce cadre, la Région accompagne les collectivités et petites et moyennes entreprises vers une utilisation plus rationnelle de l'énergie en subventionnant :

- ✓ les diagnostics énergétiques aussi bien pour les bâtiments (publics et privés) que pour les procédés et équipements dans les entreprises industrielles, tertiaires et agricoles, ces études se traduisent ensuite par des mesures d'amélioration ;
- ✓ les équipements permettant de réaliser des économies sur l'éclairage public ;
- ✓ les procédés performants tels que pompes géothermales ;
- ✓ les démarches de management environnemental et d'éco-conception dans les entreprises.

La Région promeut, toujours dans le cadre du PRELUDE, l'efficacité énergétique des bâtiments et aménagements. Ainsi, au travers du soutien aux études, elle encourage l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments anciens, la construction de bâtiments démonstrateurs à très hautes performances énergétiques et la mise en pratique des démarches de haute qualité environnementale visant une performance énergétique élevée. Elle favorise également la prise en compte de l'énergie et de l'environnement dans les projets d'urbanisme, le plus en amont possible (promotion de l'Approche Environnementale sur l'Urbanisme). Les bénéficiaires sont principalement les collectivités, les organismes de l'habitat social, les maîtres d'ouvrage et gestionnaires de bâtiments publics et privés, de zones d'activités.

Par ailleurs, le PRELUDE encourage la mobilité sobre et les transports propres en accompagnant les démarches de Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) et Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui ont pour objectif de diminuer la part des voitures individuelles dans les déplacements professionnels et domicile/travail.

En parallèle, les travaux de l'Observatoire Régional de l'Energie (OREMIP), mis en place depuis 2003, permettent d'assurer un suivi régional partagé de la connaissance et de l'analyse de la situation énergétique de Midi-Pyrénées.

Un objectif complémentaire de la Région dans le cadre du PRELUDE est la mobilisation des acteurs locaux et régionaux pour impulser des changements de comportements, autour de l'animation régionale et locale menée par l'ARPE et plus particulièrement de l'élaboration de plans énergie-climat territoriaux. Depuis 2007, la Région accompagne Pays, Agglomérations et Parcs Naturels Régionaux dans l'élaboration de Plans Climat territoriaux. De plus, elle a souhaité, en 2007, inscrire la problématique énergie – climat au cœur des enjeux de la nouvelle génération des contrats de Pays et d'Agglomérations. Elle mène par ailleurs une politique d'éducation à l'environnement mobilisant environ 600 000 euros par an. Elle accompagne ainsi des programmes d'animation visant le public scolaire principalement, de sensibilisation et d'éducation aux thématiques environnementales, dont le changement climatique. Enfin, dans le cadre des dispositifs PRELUDE, la Région finance les conseils en énergie partagés pour les collectivités au sein des Agences Locales de l'Energie ainsi que les Espaces info Energie, qui fournissent des conseils neutres et gratuits aux particuliers.

Au-delà des politiques contractualisées au travers du PRELUDE, la Région met en œuvre de nombreuses actions dont les principales sont détaillées dans les fiches actions ci-après, et d'autres qui sont ici mentionnées. De plus, dans une volonté d'exemplarité, la Région s'engage dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son propre patrimoine, d'une part au travers du programme de management environnemental de l'Hôtel de Région certifié ISO 14001 (équipé d'une centrale solaire photovoltaïque), et d'autre part grâce au programme d'amélioration des performances énergétiques dans les lycées (cf action 50). Par ailleurs, grâce à la politique volontariste menée par la Région en faveur du transport ferroviaire régional, une des principales compétences régionales, ce sont plus de 11 millions de voyages qui se sont réalisés en TER (transports Express Régionaux) en 2009, contre seulement 5 millions de voyages en 1998. Ce sont donc plusieurs millions de voyages qui se seraient effectués par la route, et autant d'émissions de gaz à effet de serre, qui ont été évités.

Le 12 novembre 2009, la Région a adopté son Plan Climat Régional 2. Il s'agit d'accroître encore la prise en compte des enjeux climatiques dans toutes les interventions de la Région et de prévoir les adaptations nécessaires aux conséquences à venir du changement climatique sur les activités économiques de Midi-Pyrénées, et notamment les activités touristiques, agricoles, industrielles et de services. En complémentarité, pendant la présidence 2009-2011 de la Communauté de Travail des Pyrénées, la Région Midi-Pyrénées a impulsé la création de l'Observatoire pyrénéen du changement climatique. Lancé le 14 janvier 2010, celui-ci a pour objectif de fournir des données et des informations partagées concernant les impacts directs et indirects du changement climatique sur les milieux naturels comme sur les activités socio-économiques du massif des Pyrénées afin de participer à mieux préparer les adaptations nécessaires face à ce phénomène.

## Axe 5- La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

Action 38 : Programme de mise en place de centrales solaires photovoltaïques dans les lycées

#### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

#### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DES

**Directions associées :** DEDD

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

Avec un objectif national de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2020, la promotion du solaire photovoltaïque est un enjeu majeur. Le territoire de Midi-Pyrénées bénéficie d'un fort potentiel dans ce domaine. En effet, il compte plus de 2000 heures d'ensoleillement par an.

A ce titre, et en cohérence avec son Plan Régional 2008-2013 « Bâtiments Economes Midi-Pyrénées », la Région aide en continu les petites collectivités et entreprises, ainsi que les organismes du logement social qui souhaitent s'équiper d'installations solaires photovoltaïques raccordées au réseau électrique dans le cadre d'un bâtiment énergétiquement performant. De plus, la Région a lancé des appels à projets pour le solaire photovoltaïque, puis a adopté en juillet 2009 un Plan de soutien à la production d'énergies renouvelables qui comporte un volet photovoltaïque. La Région a également décidé d'équiper son propre patrimoine (installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit de l'Hôtel de Région en 2007 et programme sur les lycées).

#### **Description :**

Avec la technologie solaire photovoltaïque, la Région a la possibilité de contribuer sur son patrimoine au développement des énergies renouvelables, tout en réalisant des opérations économiquement pertinentes.

C'est pourquoi la Région a d'ores et déjà mis en œuvre un programme pluriannuel d'investissement dédié aux équipements solaires photovoltaïques.

Ce programme a été axé d'une part vers les établissements qui forment des élèves dans le domaine de l'électricité et de l'électrotechnique. 16 centrales photovoltaïques pédagogiques ont ainsi été mises en place par les lycées techniques concernés durant l'année scolaire 2008-2009. D'autre part, trois

lycées de Midi-Pyrénées : Gallieni et Déodat de Séverac à Toulouse, et Eugène Montel à Colomiers, ont été équipés de centrales solaires photovoltaïques.

En 2010, la Région Midi-Pyrénées a souhaité aller plus loin et a lancé, dans le cadre de son Plan Climat 2, un appel à propositions pour la conception, l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales solaires photovoltaïques dans 105 lycées publics de Midi-pyrénées. Les tiers investisseurs s'engagent pour une durée minimale de vingt ans : ils financeront et réaliseront les investissements nécessaires et vendront l'électricité produite moyennant le versement d'une redevance à la Région. L'opération permettra au total l'occupation de près de 200 000 m<sup>2</sup> de systèmes photovoltaïques représentant une puissance totale de 26 000 kWc (ce qui correspond à la consommation moyenne en électricité de près de 8 500 foyers de 4 personnes).

Enfin, au-delà des équipements photovoltaïques, la Région investit pour l'installation de chaufferies bois dans des lycées ou pour le raccordement à des réseaux de chaleur bois (cf fiche action « Favoriser le développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées »).

|   |  |
|---|--|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Développer la filière solaire photovoltaïque<br>Participer à la formation des professionnels de demain |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Lycées publics de Midi-Pyrénées  |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | 2010-2012  |
| <b>Budget associé :</b>                   | Opérations à venir<br>Pas de coût pour la Région   |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Opérateurs privés  |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Opérateurs privés  |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Puissance photovoltaïque soutenue  |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Tonnes équivalent CO <sub>2</sub>  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> | 4.4. Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable<br>6.1. Être exemplaire en matière de politiques/ actions/ pratiques/comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|---|

## Axe 5- La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

#### Action 39 : Aides aux particuliers pour une meilleure performance énergétique

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée



##### **Contexte :**

En novembre 2009, la Région Midi-Pyrénées amplifie le Plan Climat Régional et réaffirme son engagement dans la lutte contre le changement climatique. Elle souligne à l'occasion la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs de Midi-Pyrénées dans ce défi. Dans ce cadre la Région souhaite élargir son action auprès des particuliers de Midi-Pyrénées, acteurs incontournables de la politique régionale en faveur du développement des énergies renouvelables et du recours à des équipements sobres en carbone. Les charges liées au chauffage représentant pour un particulier, en moyenne, les trois quart de la facture énergétique du foyer, les enjeux climatiques se doublent ici d'un défi social auquel la Région se doit de répondre.

##### **Description :**

La Région Midi-Pyrénées fait le choix de soutenir les particuliers sous conditions de ressources dans le secteur de la performance énergétique et du solaire thermique :

- en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), la Région Midi-Pyrénées soutient la rénovation énergétique de l'habitat privé en accompagnant les propriétaires occupants dits « très sociaux » et les propriétaires bailleurs conventionnant avec l'Anah ;
- en octobre 2010 la Région a lancé un nouveau dispositif « l'Eco-chèque logement Midi-Pyrénées ». Il s'agit d'un titre de paiement bénéficiant aux particuliers propriétaires et bailleurs sous conditions de ressource pour l'installation de chauffe-eau solaires individuels et la réalisation de travaux d'isolation sous toiture.

|   |   |                              |
|---|---|------------------------------|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique<br>Lutter contre la précarité énergétique |                              |
| <b>Public(s) cible (s) :</b>              | Particuliers de Midi-Pyrénées   |                              |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Mise en œuvre des éco-chèques<br>Partenariat Anah /rénovation énergétique habitat privé social                                    | octobre 2010<br>2009-2013    |
| <b>Budget associé :</b>                   | Eco-chèque logements<br>Rénovation énergétique partenariat Anah   | 450 000 €/an<br>800 000 €/an |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | URCAPEB, Fédération Régionale du Bâtiment, Espaces Info Energie, Agences Locales Energie  |                              |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Agence Nationale de l'Habitat   |                              |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre de particuliers aidés<br>Nombre de bâtiments tertiaires publics et privés et de logements sociaux économes aidés           |                              |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Tonnes équivalent CO <sub>2</sub>   |                              |

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable |
|--|--|

## Axe 5- La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

#### Action 40 : Soutien à la construction et à la rénovation de bâtiments économes (hors particuliers)

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée



##### **Contexte :**

L'impact environnemental du bâtiment est considérable : sur les 12,6 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> émis en région Midi-Pyrénées en 2008, 27 % proviennent du secteur résidentiel et du tertiaire (données de l'Observatoire Régional de l'Energie de Midi-Pyrénées - OREMIP). Celui-ci représente aussi 43% de la consommation énergétique finale. En Midi-Pyrénées, 55% des logements ont été construits avant 1975, c'est à dire avant la mise en place de la première réglementation thermique.

D'autre part, en application de la loi Grenelle 2 adoptée en 2010, la nouvelle réglementation thermique, la RT 2012 vient de paraître ; elle définit une consommation d'énergie primaire maximale autorisée divisée par trois par rapport à l'ancienne réglementation. Elle s'appliquera à tous les permis de construire :

- déposés à partir du 1er juillet 2011 pour les bâtiments neufs du secteur tertiaire, public et les bâtiments construits en zone ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine);
- déposés à partir du 1er janvier 2013 pour tous les autres types de bâtiments neufs.

De plus, le Grenelle Environnement prévoit la généralisation des bâtiments à énergie positive pour les constructions neuves à partir de 2020.

##### **Description :**

Dans le cadre du programme PRELUDE, la Région et l'ADEME proposent, déjà depuis 2000, une aide au diagnostic énergétique des bâtiments communaux et équipements industriels, un soutien aux projets de Haute Qualité Environnementale.

En 2007 et 2008, un appel à projets pour la construction de « logements sociaux économes et emblématiques du développement durable », lancé par la Région en partenariat avec l'ADEME a permis la réalisation de programmes de logements sociaux remarquables (consommation énergétique inférieure de 40% à celle imposée par la réglementation thermique de l'époque, économies d'eau, éco-matériaux, intégration dans l'espace environnant, sensibilisation des usagers,...).

Et surtout, dans le prolongement de cette action, la Région Midi-Pyrénées s'est dotée d'un Plan Bâtiments Economes, adopté pour une période de 6 ans de 2008 à 2013. Au regard des compétences de la Région, ce plan transversal a pour objectifs :

- d'accompagner les mutations très rapides à opérer à tous les niveaux de l'acte de construire et de rénover pour faire face le plus promptement et efficacement possible aux enjeux du changement climatique,
- d'identifier et de soutenir les potentialités de développement des marchés et de création d'emplois face à la croissance de la demande en veillant le plus possible à des retombées locales (industrie, artisanat, etc...),
- de répondre aux besoins en formation initiale et continue à couvrir pour garantir des savoir-faire locaux, l'intégration des matériaux écologiques et des préoccupations énergétiques dans une architecture contemporaine enrichissant le patrimoine régional.

Le plan se construit ainsi autour des 5 axes suivants :

1. Favoriser la Recherche-Développement, l'innovation, le transfert de technologies au service d'une approche intégrée « Bâtiments Economes »
2. Soutenir la production de matériaux, systèmes et services innovants pour des « Bâtiments Economes »
3. Accompagner la formation, l'adaptation et l'accès à l'emploi des acteurs de la mise en oeuvre de « Bâtiments économiques » (conception et réalisation)
4. Accompagner la demande sur le marché final, participer à des réalisations de « Bâtiments économiques », exemplaires et/ou innovants
5. Favoriser la diffusion des connaissances, la mise en réseaux et la coordination des acteurs.

Dans le cadre de ce plan (axe 4), la Région a lancé en avril 2010, en partenariat avec l'ADEME et le FEDER, un appel à projets sur la période 2010-2013, qui vise à accompagner des projets exemplaires en neuf et en rénovation de logements sociaux locatifs et bâtiments tertiaires publics et privés (sous maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales, organismes du logement social, ou de PME/TPE). L'exemplarité des projets doit porter non seulement sur la performance énergétique des bâtiments mais aussi sur la limitation des impacts environnementaux, les économies en eau, les émissions de gaz à effet de serre, l'engagement du maître d'ouvrage dans une démarche de management environnemental, la densité du projet et du lieu dans lequel il s'intègre, la reproductibilité de l'opération.

Par ailleurs, la Région soutient en continu :

- en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC), des organismes du logement social pour la construction et la rénovation énergétiquement performantes de logements sociaux locatifs ;
- en partenariat avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) les propriétaires occupants dits « très sociaux » et les bailleurs dans leurs travaux de rénovation énergétique dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat (voir fiche action « Aide aux particuliers pour une meilleure performance énergétique »).

En complémentarité, la Région a mis en place, fin septembre 2010, un dispositif de prêts bonifiés, en partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement, le Crédit Agricole et le groupe Banque Populaire-Caisse d'Epargne, pour permettre à tout maître d'ouvrage (hors particuliers) de réaliser les travaux de rénovation énergétique permettant de réduire d'au moins 20% les consommations.

La Région souhaite également structurer la filière de l'éco-construction en favorisant la mise en réseau et la coordination des différents acteurs pour une diffusion optimale des connaissances et savoir-faire (axe 5 du Plan Bâtiments Economes). Pour cela, elle a contribué en partenariat avec l'ADEME, l'Etat et le FEDER à la mise en place en 2010 du Centre de ressources régional pour l'urbanisme, l'aménagement et les bâtiments durables en Midi-Pyrénées.

Enfin, dans le cadre du Plan régional "Soutenir l'activité et préparer l'avenir" adopté en juillet 2009, la Région a adopté un Plan de Performance Energétique en faveur des exploitations agricoles. Elle subventionne ainsi les investissements liés à la production et à l'utilisation d'énergies renouvelables, ainsi que les aménagements pour l'isolation des locaux et des réseaux de chauffage et de ventilation.

|   |  |   |
|---|--|---|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Aider au développement de bâtiments économes en énergie<br>Promouvoir des projets exemplaires en matière de construction et rénovation durable       |   |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | L'ensemble des acteurs de la filière de l'éco-construction (entreprises, exploitations agricoles, Collectivités territoriales, bailleurs sociaux...) |   |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Plan Bâtiments Economes Midi-Pyrénées  | 2008-2013                                       |
| <b>Budget associé :</b>                   | Partenariat CDC<br>Appel à projets « Bâtiments Economes »  | 1 million par an en moyenne<br>500 000 € par an |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | ADEME<br>Caisses des dépôts et des consignations<br>Etat<br>CRC...   |   |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Caisses des dépôts et des consignations<br>ADEME<br>Etat<br>FEDER (Union Européenne)   |   |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre de bâtiments tertiaires publics et privés et logements sociaux économes aidés   |   |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Tonnes équivalent CO <sub>2</sub>  |   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre |
|--|--|

|  |
|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> |
|--|

## Axe 5. La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

#### Action 41 : Favoriser le développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée



##### **Contexte :**

Avec un objectif national de 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'ici 2020, la promotion de ces techniques représente un enjeu majeur dans la lutte contre le changement climatique. La Région Midi-Pyrénées bénéficie d'un fort potentiel dans ce domaine. En effet, elle compte plus de 2000 heures d'ensoleillement par an, possède la troisième forêt du pays et représente 6% de la consommation nationale de bois énergie. Avec 54 000 exploitations agricoles, le potentiel énergétique lié aux procédés de méthanisation est important.

##### **Description :**

En complément de ses actions en faveur du solaire thermique développées depuis 2000 et dans le prolongement de son plan triennal 2006-2008 pour le développement des réseaux de chaleur au bois et de ses appels à projets 2007 et 2008 pour le solaire photovoltaïque, la Région Midi-Pyrénées a adopté en juillet 2009 un Plan de soutien à la production d'énergies renouvelables, structuré autour de trois grands volets :

- **Solaire photovoltaïque** : en cohérence avec son Plan Régional 2008-2013 « Bâtiments Economes Midi-Pyrénées », la Région aide en continu les petites collectivités et entreprises, ainsi que les organismes du logement social qui souhaitent s'équiper d'installations solaires photovoltaïques raccordées au réseau électrique dans le cadre d'un bâtiment énergétiquement performant.

- **Bois – Energie** : la Région a défini de nouveaux critères d'intervention (Plan Bois-Energie pour la période 2009-2013) à destination des collectivités, des TPE / PME et grandes entreprises lorsqu'elles interviennent en tant que délégataires d'une collectivité, pour soutenir les installations (réseaux de chaleur et chaufferies automatiques) fonctionnant au bois-énergie mais aussi aux sous-produits / co-produits de filières agricoles (rafle de maïs, noyaux de fruits, ...), les plateformes de stockage dédiées au bois-énergie et les actions d'accompagnement structurées pour aider notamment au développement de la demande en bois-énergie en Midi-Pyrénées.

- **Méthanisation** : la production de biogaz constituant un excellent mode de traitement et de valorisation énergétique des déchets ou sous-produits organiques, la Région a soutenu plus fortement les installations de méthanisation jusqu'à fin juin 2010.

Par ailleurs, afin de favoriser pleinement le développement de l'implantation sur le territoire régional des installations de production décentralisée d'électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation) par les collectivités territoriales et les acteurs privés, la Région a sollicité la Banque Européenne d'Investissement pour le déblocage d'un crédit de 350 millions d'euros pour deux structures bancaires de Midi-Pyrénées sélectionnées par la Région et qui dédient également 350 millions d'euros en offrant des prêts attractifs aux divers maîtres d'ouvrage. Il s'agit de permettre l'accès des porteurs de projets midi-pyrénéens à des conditions financières intéressantes liées aux prêts de la BEI ; et plus particulièrement de garantir 25% du montant des prêts aux petites et moyennes entreprises (dont les exploitations agricoles), afin que la bonification des taux soit encore plus importante.

Enfin, la Région s'est engagée également en lançant en avril 2010 un appel à candidatures pour la conception, l'installation, l'exploitation et la maintenance de centrales solaires photovoltaïques dans les lycées publics de Midi-Pyrénées (cf. fiche « Programme de mise en place de centrales solaires photovoltaïques dans les lycées »). Elle encourage aussi l'installation de chaufferies bois ou bien le rattachement des lycées aux réseaux communaux de chaleur bois.

**Objectifs de l'action :** Le développement des énergies renouvelables en Midi-Pyrénées  
La lutte contre le changement climatique

**Public(s) cible(s) :**

**Calendrier de réalisation :** Adoption du Plan de soutien production énergies renouvelables      Juillet 2009  
Partenariat avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)      Septembre 2010

**Budget associé :** Plan de soutien production énergies renouvelables 2010  
4 millions d'€

**Partenaires techniques envisagés :**

**Partenaires financiers envisagés :** Banque Européenne d'Investissement  
2 groupements bancaires : Crédit Agricole et Caisse d'Épargne / Banque Populaire  
ADEME et FEDER

**Indicateur(s) de l'action :** Puissance photovoltaïque soutenue  
Puissance bois totale soutenue

**Indicateur stratégique :** Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

**Objectifs associés de l'agenda 21**

## Axe 5. La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

Action 42 : Un Fonds Régional Carbone pour compenser les émissions de gaz à effet de serre dues aux politiques régionales

#### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

#### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** Toutes les directions subventionnant des projets structurants

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée



#### **Contexte :**

Dans ce combat du 21<sup>ème</sup> siècle que constitue la lutte contre le changement climatique, un effort sans précédent est attendu pour atteindre sur nos territoires les objectifs fixés à l'échelle nationale, à savoir une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et une division par 4 d'ici 2050. Au regard de ses compétences et domaines d'intervention, notamment en matière de développement économique, de financement d'infrastructures de transport et de bâtiments, d'aménagement du territoire ou encore de formation et d'éducation, la Région a un rôle incontournable à jouer. C'est pourquoi elle a amplifié son action en adoptant en novembre 2009 son Plan Climat 2, qui prévoit notamment la mise en place d'un Fonds Régional Carbone visant à compenser les émissions de gaz à effet de serre induites par les projets structurants que la Région finance dans les entreprises et les territoires.

#### **Description :**

La Région financera des projets de séquestration de carbone ou, à défaut, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui permettront de diminuer, dans un autre lieu, un même volume de gaz à effet de serre que celui généré par les projets accompagnés. Le principe sous-jacent est qu'une quantité donnée d'équivalent CO<sub>2</sub> émise dans un endroit peut être « compensée » par la séquestration ou la réduction de carbone dans un autre lieu.

La Région mettra en place une compensation partielle des projets structurants qu'elle finance, à savoir :

- les travaux d'infrastructures (routes, ligne grande vitesse, etc.) ;
- les investissements réalisés dans le cadre des Grands Projets de Pays ;
- les investissements réalisés dans les zones d'activités d'intérêt régional.

La Région compensera ses émissions de carbone par de nouvelles actions de plantations ligneuses qui seront définies notamment sur la base d'échanges avec les acteurs de la gestion et de l'aménagement

rural auxquelles s'ajoutent les actions déjà accompagnées par la Région au titre de sa politique agricole (plantation d'arbres fruitiers), environnementale (plantation de haies) et de soutien à la filière bois (plantations taillis courte rotation).

La Région fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage qui procèdera d'ici mi 2011 à un bilan net des gaz à effet de serre de l'ensemble des compétences et interventions de la Région (cf. fiche action « Bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'institution et des politiques régionales »). Elle permettra également de définir des méthodes fiables d'évaluation de la séquestration du carbone pour les projets accompagnés par la Région et contribuant à son action de compensation carbone.

**Objectifs de l'action :** Compensation de tout ou partie des émissions de Gaz à Effet de Serre induites par les actions de la Région  
Séquestration de gaz à effet de serre  
Atténuation des effets du changement climatique

**Public (s) cibles (s) :**

**Budget associé :** 1 million d'euros Budget Primitif 2010

**Calendrier de réalisation :** Compensation partielle du fonctionnement de la Région, des lycées, des projets structurants A partir de 2011

**Partenaires techniques :**

**Partenaires financiers :**

**Indicateur(s) de l'action :** émissions des gaz à effet de serre des projets structurants  
tonnes de CO<sub>2</sub> évitées ou séquestrées

**Indicateur stratégique :** Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

**Objectifs associés de l'agenda 21** 6.1 Exemplarité de la Région en matière de politiques / actions / pratiques / comportements / responsables écologiquement et socialement

## Axe 5. La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre

#### Action 43 : Bilan des émissions de gaz à effet de serre de l'institution et des politiques régionales

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** les directions concernées par des projets structurants et / ou des politiques contribuant à la séquestration de carbone/DSI



**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

La France s'est engagée dans le cadre du « paquet énergie climat » adopté par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen en décembre 2008 à réduire de 14% entre 2005 et 2020 les émissions des gaz à effet de serre des secteurs économiques non soumis au marché d'échange des permis d'émissions (transports, agriculture, bâtiment). Elle s'est engagée aussi dans le « Facteur 4 » c'est-à-dire la diminution par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050. Cela représente pour le territoire de Midi-Pyrénées une réduction de plus de 18 millions de Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

Consciente de ces enjeux, la Région Midi-Pyrénées a amplifié son action dans ce domaine en adoptant, en novembre 2009, son Plan Climat 2 et place ainsi la lutte contre le changement climatique parmi ses priorités. L'une des mesures phares du Plan Climat Régional 2 est la création en 2010 d'un Fonds Régional Carbone destiné à compenser pour tout ou partie les émissions de gaz à effet de serre générées par l'intervention Régionale. L'identification et la quantification de l'impact de ses politiques en termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre devient ainsi un enjeu majeur pour la Région Midi-Pyrénées à la fois pour limiter en amont et compenser ses actions, et plus largement pour répondre au double défi que constituent l'atténuation et l'adaptation aux conséquences du changement climatique.

#### **Description :**

En 2010, la Région Midi-Pyrénées a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage afin de réaliser le bilan net des émissions de Gaz à Effet de Serre générées par les compétences et interventions de la Région (subvention de l'ADEME et du FEDER à hauteur de 70%). L'assistance à maîtrise d'ouvrage accompagnera notamment la Région dans l'application des modes de calculs reconnus scientifiquement, dans la mise en place de méthodes précises dans les Directions concernées pour récupérer les données nécessaires auprès des porteurs de projets ainsi que la mise en place, en

coopération avec la Direction des Systèmes d'Information, d'outils compatibles avec les outils existants. La mission réalisée mettra également l'accent en 2011 sur l'adaptation au changement climatique avec une analyse de la vulnérabilité à ses effets des acteurs (secteurs de l'économie, du tourisme, de l'agriculture et de l'industrie) notamment au regard de la dépendance aux énergies fossiles. Différents scénarii d'évolution du climat et d'augmentation des coûts des énergies fossiles seront étudiés afin d'identifier les vecteurs sur lesquels la Région peut agir.

La Région Midi-Pyrénées se dote ainsi d'un indicateur stratégique « Tonnes équivalent CO<sub>2</sub> » permettant de renseigner :

- les émissions de Gaz à Effet de Serre induites par les projets sous maîtrise d'ouvrage de la Région,
- les émissions de Gaz à Effet de Serre induites par les projets structurants soutenus par la Région au titre de ses diverses politiques,
- les réductions d'émissions de Gaz à Effet de Serre par les actions de limitation déjà engagées sous maîtrise d'ouvrage de la Région ou au titre de ses politiques,
- les séquestrations de Gaz à Effet de Serre, sous la forme de puits de carbone, déjà induites par des actions menées par la Région au titre de ses diverses politiques ou spécifiquement mises en œuvre au titre du nouveau Fonds Régional Carbone.

Les données ainsi collectées permettront de déduire le bilan net des émissions de GES de la Région. A cet indicateur se rajouteront les conclusions des Bilans Carbone® en cours de réalisation ou prévu par la Région concernant son propre fonctionnement, celui des lycées ainsi que le réseau de transport régional.

**Objectifs de l'action :** Meilleure connaissance des postes émetteurs et de séquestrations de gaz à effet de serre  
Détermination de méthodes fiables et précises de compensation

**Public(s) cible(s) :** - Services administratifs instruisant les projets structurants de la Région  
- Porteurs de projets midi-pyrénéens

**Calendrier de réalisation :**

|   |          |
|---|----------|
| Etude « Bilan net des GES de la Région » sur les interventions et politiques régionales | 2011     |
| Evaluation de la vulnérabilité au changement climatique                                 | Fin 2011 |
| Bilan Carbone Région sur le fonctionnement de la Région                                 | Mi 2011  |
| Bilan carbone Transport ferroviaire régional  | Mi 2011  |

**Budget associé :** Etude « Bilan net des GES de la Région » et assistance à maîtrise d'ouvrage 100.000 €

**Partenaires techniques envisagés :**

**Partenaires financiers envisagés :** Pour le bilan net des émissions de gaz à effet de serre :  
ADEME  
Europe (FEDER)

**Indicateur(s) de l'action :** Emissions des gaz à effet de serre des projets structurants

**Indicateur stratégique :** Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 6.1 Exemplarité de la Région en matière de politiques / actions / pratiques / comportements / responsables écologiquement et socialement |
|--|--|

## Axe 5. La lutte contre le changement climatique, le Plan Climat Régional



### Objectif 5.2. Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins

#### Action 44 : Schéma directeur vélo-train

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique**

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DIT

**Directions associées :** DAT

**Action :** **Engagée**

En cours d'engagement

Proposée

Cf Plan Régional des Transports (PRT2).

##### **Contexte :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Région Midi-Pyrénées est autorité organisatrice du transport ferroviaire régional de voyageurs. Elle est également autorité organisatrice de services Trains Express Régionaux (TER) assurés par autocar et de 29 lignes de cars du Réseau Routier Régional (RRR), ces services venant en complément de l'offre ferroviaire.

Souhaitant promouvoir les modes de déplacements les plus respectueux de l'environnement et dans une perspective de report modal de la voiture particulière vers le train, la Région a décidé de systématiser les espaces vélos à bord des trains neufs et rénovés. Cependant, face à une demande croissante, la capacité d'empot de vélos à bord des trains reste limitée (2 à 3 espaces vélos par train). Elle ne peut satisfaire tous les besoins de transports de vélos (besoins ponctuels et limités des occasionnels, touristes, usagers pendulaires, groupes...). D'autre part, la question des vélos à bord des autocars TER ou RRR n'est pas résolue.

C'est pourquoi, la Région souhaite pouvoir mettre en œuvre une stratégie cohérente et pérenne de services destinés aux modes doux dans les points d'arrêt, s'articulant avec les réseaux de transports régionaux. Cette stratégie s'est traduite par un schéma directeur régional.

##### **Description :**

Ce schéma directeur régional, lancé en 2007, a permis de déterminer les aménagements et services pouvant être développés dans les gares et points d'arrêts afin de développer l'intermodalité modes doux/TER pour les déplacements domicile – travail, domicile – étude et loisirs.

A l'issue des conclusions de cette étude, une expérimentation sur l'axe Toulouse Mazamet a été lancée. Dans ce cadre, l'intégralité des gares et haltes ferroviaires de l'axe sont équipées d'aménagements et services dédiés aux modes doux et adaptés aux besoins locaux (arceaux, box, consignes collectives ou point vélo service).

Le principe du projet a été d'implanter à minima des accroches doubles et lorsque cela est nécessaire de sécuriser au mieux le stationnement des vélos en mettant en place des consignes collectives

accessibles avec la carte pastel aux abonnés TER inscrits à ce service. Les gares de Castres et Saint Sulpice qui sont les plus importantes bénéficient de ce service de stationnement sécurisé et réservé. Par ailleurs, un point vélo service est implanté en gare de Castres afin d'offrir aux usagers des services supplémentaires (point gonflage et petit outillage).

Des réflexions sont en cours avec les partenaires locaux afin d'étendre cette expérimentation aux gares de Saint Agne, Muret, Portet et Toulouse Matabiau.

Cette expérimentation fait par ailleurs l'objet d'une convention d'exploitation particulière d'une durée de trois ans. A l'issue de cette phase expérimentale, le caractère expérimental de cette démarche doit permettre d'évaluer son intérêt, grâce notamment à l'observation de la modification des comportements des usagers.

Par ailleurs, des réflexions sont en cours avec les mairies et les syndicats d'initiative afin de profiter de l'expérimentation pour développer de l'information en gare autour de la thématique du tourisme en train + vélo. Des présentoirs devraient être mis en place à proximité des consignes collectives afin que les offices de tourisme puissent y déposer toute l'information nécessaire sur les lieux touristiques se situant à proximité de la gare, mais aussi sur les pistes et itinéraires cyclables présents sur le territoire. Un partenariat avec des vélocistes locaux est également à l'étude afin de proposer aux usagers un service de réparation de vélos.

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Favoriser l'intermodalité Train -Vélo  |  |
|   | Répondre aux attentes et besoins des divers usagers en la matière  |  |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Citoyens de la Région Midi-Pyrénées<br>Cyclistes désireux de se déplacer sur le réseau Midi-Pyrénéen         |  |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Mise en service de l'expérimentation<br>Généralisation de l'expérimentation dans l'agglomération toulousaine | Septembre 2010<br>2012                     |
| <b>Budget associé :</b>                   | Réalisation de l'étude<br>Mise en œuvre de l'expérimentation   | 60 000 €<br>1 000 000€ dont 500 000€ FEDER |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Etablissements publics<br>Autorités Organisatrices des Transport<br>Collectivités territoriales              |  |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Partenaires publics<br>Autres Autorités Organisatrices de Transport  |  |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre d'utilisateurs « accès consigne » vélo-train  |  |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Part modale des déplacements   |  |

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 5.2. Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** 2.2. Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche développement durable  
3.2. Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture  
5.1. Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission des Gaz à Effet de Serre

## Axe 5. La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.2. Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins

#### Action 45 : Trains Régionaux : amélioration de l'information des voyageurs

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique**

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DIT

**Directions associées :**

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La demande des usagers pour une meilleure information dans les transports collectifs est particulièrement forte, surtout lors de situations perturbées. Or force est de constater que les dispositifs d'information varient sensiblement d'une gare à l'autre, et un voyageur peut éprouver des difficultés pour accéder à une information nécessaire à son déplacement. La Région et la SNCF souhaitent donc améliorer les systèmes d'information à destination des voyageurs TER.

Il s'agit de mettre en place plusieurs dispositifs, dont certains s'inscrivent dans la continuité d'actions déjà menées. Ils ont vocation à améliorer les services rendus sur le court terme mais également le moyen et long terme.

L'objectif est de mieux satisfaire les voyageurs actuels sur l'ensemble du réseau : faciliter la préparation de leur voyage (informations sur les horaires, tarifs, services en gare et abord des trains) mais aussi améliorer l'information tout au long des déplacements (heures de passage réel, motif de perturbation, conséquences...). Ces dispositifs, qu'ils soient accessibles à distance (Internet, téléphone), en gare ou à bord des trains, impliquent une chaîne d'outils, de médias et d'acteurs qu'il convient d'organiser et de mettre en cohérence afin d'offrir un service fiable et facilement accessible.

A travers l'amélioration de ces services, la Région et la SNCF espèrent attirer de nouveaux voyageurs vers les transports en commun et ainsi limiter l'usage des véhicules individuels, source de nombreuses pollutions.

##### **Description :**

La Région et la SNCF ont mis en place plusieurs dispositifs en vue d'améliorer les systèmes d'information. En ce qui concerne l'organisation des déplacements, la Région a lancé, en partenariat avec les autorités organisatrices de transports (22 AOT) agissant en Midi-Pyrénées, une centrale d'information multimodale. Ce service permet d'effectuer des recherches (horaires, itinéraires) à partir des lieux de départ et d'arrivée (adresse postale, arrêts de bus, lieux publics...) quelque soit le mode de transport collectif utilisé (bus, autocar, train, avion...) [voir le site : [www.mobimipy.fr](http://www.mobimipy.fr) ouvert depuis septembre 2006]. La Région en tant que maître d'ouvrage a délégué à la SNCF l'administration des données et l'exploitation de la centrale d'information.

Forte de l'intérêt porté par les voyageurs de Midi-Pyrénées pour ce vecteur d'information, la Région a fait évoluer la Centrale d'Information Multimodale régionale.

Cette seconde phase du projet a permis d'intégrer de nouveaux réseaux de transports comme le réseau urbain de Toulouse et d'enrichir le site de nouvelles fonctionnalités avec la mise en ligne d'information en temps réel pour les trains TER Midi-Pyrénées, la représentation des itinéraires piétons et en transports collectifs sur cartographie, la mise au norme du site pour les personnes malvoyantes, la mise en ligne de fiches horaires multimodales et d'information sur le covoiturage.....

Lors des situations perturbées en particulier, il existe une demande forte d'informations. Un nouveau dispositif, appelé « Alerte trafic » a été mis en place par la SNCF en 2006 et lancé à titre expérimental pour les abonnés de travail de l'axe Toulouse - Latour de Carol. Il s'agit du premier système d'alerte automatisé par SMS et courriels. Au vu des résultats probants de ce nouveau service, celui-ci a été étendu à tous les abonnés TER. Il consiste à envoyer des SMS pour informer les voyageurs sur le retard (>20 minutes) ou l'annulation des trains qu'ils ont l'habitude d'emprunter. Ce service est gratuit.

La Région Midi-Pyrénées et la SNCF ont élaboré en partenariat un schéma directeur d'information voyageurs. L'analyse de l'information des voyageurs s'est effectuée à deux niveaux : l'information en situation normale et l'information en situation perturbée.

Cette étude a permis de :

- De décrire la chaîne de l'information voyageurs actuellement en place en Midi-Pyrénées,
- D'analyser les points forts et les points faibles des dispositifs en place dans les trains, cars régionaux, gares avec et sans personnel, points d'arrêts routiers de la Région Midi-Pyrénées ainsi que l'information accessible au travers de médias personnels.
- De déterminer les axes de progrès pour une amélioration rapide de l'information voyageurs en Midi-Pyrénées.
- D'aboutir à la création de 15 « fiches actions ».

Suite à cette étude, la Région et la SNCF ont mis en place les actions suivantes :

- Implantation de panneaux d'affichage dans les gares et dans les haltes ferroviaires du réseau TER Midi-Pyrénées,
- Recrutement d'Agents Relation Accueil
- Refonte des documents d'information voyageurs : suppression du guide horaire actuel, création d'un guide des services et d'un « pack transport »
- Création d'une régie d'information multimodale
- Mise en place de panneaux d'affichage dynamiques

Avec ces trois dispositifs, la Région, la SNCF et l'ensemble des autorités organisatrices de transports de la région et leurs partenaires, cherchent à améliorer la qualité des services rendus et faciliter les changements de comportements des citoyens, en faveur des transports en commun et au détriment des voitures individuelles.

**Objectifs de l'action :** Proposer une information globale et accessible sur l'offre de transport régionale  
Favoriser les pratiques intermodales de déplacements  
Promouvoir l'usage des transports collectifs  
Améliorer l'accès à l'information en situation perturbée

**Public Cible (s) :** Centrale multimodale d'information  
Dispositif Alerte trafic  
Référentiel de l'information  
Ensemble des habitants de la Région Midi-Pyrénées  
Personnes souhaitant se déplacer en Midi-Pyrénées  
Les abonnés actifs dans une première phase, les abonnés étudiants ensuite  
Citoyens et utilisateurs du réseau TER

**Calendrier de réalisation :**

|                                    |  |                     |
|------------------------------------|--|---------------------|
| Centrale multimodale d'information | Construction de la base de données initiales, création du site internet et ouverture au grand public | 2006 (déjà réalisé) |
|                                    | Intégration des données supplémentaires (réseaux urbaines)   | Oct 2006-juin 2009  |
| Dispositif Alerte trafic           | Expérimentation (Toulouse - Latour de Carol)   | 2006(déjà réalisé)  |
|                                    | Généralisation progressive   | Janv 2007-2011      |
| Référentiel de l'information       | Elaboration du référentiel   | Janv 2007-déc 2007  |
|                                    | Premières applications   | Mai 2007            |

**Budget associé :**

|                                    |   |   |
|------------------------------------|---|---|
| Centrale multimodale d'information | Construction de la base de données initiales, création du site internet et ouverture au grand public            | 122 000 € d'investissement                                    |
|                                    | Intégration des données supplémentaires (réseaux urbaines et aéroports)   | 247 000 € de fonctionnement<br>171 500 € (devis prévisionnel) |
| Dispositif Alerte trafic           | Développement technologique de l'outil  | 650 000€ (SNCF)   |
|                                    | Mise en œuvre de l'outil en Région (intégration, hébergement, maintenance, assistance utilisateur) –compte TER- | 10 000€   |
|                                    | Envoi des messages aux abonnées (0.08cts/envoi) (actifs 6000 abonnés ; étudiants 7000)                          | 1040€ par message (en fonction du nombre d'abonnés)           |
| Référentiel de l'information       |   |   |

**Partenaires techniques envisagés :**

|                                    |                                       |
|------------------------------------|---------------------------------------|
| Centrale multimodale d'information | Autorités Organisatrices de Transport |
| Dispositif Alerte trafic           | Etablissement public                  |
| Référentiel de l'information       | Etablissement public                  |

**Partenaires financiers envisagés :**

|                                    |                      |
|------------------------------------|----------------------|
| Centrale multimodale d'information | Etablissement public |
| Dispositif Alerte trafic           |                      |
| Référentiel de l'information       |                      |

**Indicateur(s) de l'action :**

Taux de satisfaction des usagers sur la fiabilité de l'information en cas de situation perturbée

**Indicateur stratégique :**

Part modale des déplacements

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21**

5.2 Améliorer l'utilisation des transports collectifs des modes de transports doux et de la gestion des transports de marchandise en les adaptant aux évolutions des besoins

**Objectifs associés de l'agenda 21**

5.1. Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission des Gaz à Effet de Serre

## Axe 5. La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.2. Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins

#### Action 46 : Titre unique de transport

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DIT

**Directions associées :** DAJ, DAF, DCOM

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée

##### **Contexte :**

Depuis le 1er janvier 2002, la Région Midi-Pyrénées est autorité organisatrice des Transports Express Régionaux de voyageurs (TER). Les usagers empruntent fréquemment plusieurs réseaux de transports en connexion pour leurs déplacements quotidiens ou occasionnels (réseau ferroviaire régional et réseau urbain par exemple), mais dans la plupart des cas ils doivent se munir d'un titre de transport pour chacun des réseaux de transports en connexion qu'ils utilisent, ce qui suppose des démarches distinctes, auprès d'opérateurs différents, pour se procurer ces titres de transports. La Région a souhaité favoriser le développement des transports en commun et de l'intermodalité par la mise en place d'un titre unique sur l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées depuis 2009 après une période d'expérimentation en 2006-2008.

##### **Description :**

Le terme « titre unique » recouvre plusieurs réalités : soit un support de titre commun à plusieurs réseaux sur lequel sont inscrits les titres de transports nécessaires pour se déplacer sur chaque réseau, mais également un titre de transport unique sur un support unique. Le titre unique suppose donc d'une part la mise en place d'une billetterie adaptée, (supports carte à puce sans contact) compatible avec les systèmes de billetterie des autres réseaux en connexion, et la conclusion d'accords tarifaires entre Autorités organisatrices pour offrir aux usagers une gamme tarifaire combinée (addition d'un titre de la gamme A avec un titre de la gamme B assortie d'une réduction), voire une gamme tarifaire commune à plusieurs réseaux.

Dans cette optique la Région s'est engagée, depuis 2003 dans une démarche d'interopérabilité billettique dans le bassin de l'agglomération toulousaine. Après avoir lancé, à titre expérimental les premières cartes à puces sans contact « Midi-Pyrénées Transports » en mai 2006, elle a initié les études pour équiper les réseaux ferroviaire et routier régionaux d'un système billettique interopérable. Début 2010, la quasi totalité des abonnements en vigueur sur le TER et le Réseau Routier Régional sont hébergés sur la carte Pastel :

- Abonnement de Travail (AT) hebdomadaire, mensuel et annuel ;
- Abonnement de Travail régional combiné à l'abonnement de travail de Tisséo hebdomadaire et mensuel ; Abonnement Scolaire Réglementé (ASR) ;
- Abonnement Elèves Etudiants Apprentis (AEEA) hebdomadaire, mensuel, annuel ;
- Midi Pyrénées Emploi pour Tisséo, les départements de l'Ariège, du Gers, des Hautes Pyrénées et de l'Aveyron ;
- Les tarifications du Réseau Routier Régional (identiques à celles du TER + une carte 6 voyages).

En 2010, l'Abonnement Interne Etudiant (Midi Pyrénées Etudiants) et l'Abonnement Interne Scolaire (AIS) ont été hébergés sur carte Pastel (rentrée scolaire 2010/2011) et les échanges de données entre les partenaires de l'interopérabilité (InterBOB) seront mis en œuvre (fin 2010/début 2011) . Par ailleurs, la consigne à vélos de Saint Sulpice est accessible gratuitement aux détenteurs de carte Pastel.

Au total, 203 valideurs sont implantés en Région Midi-Pyrénées auxquels s'ajoutent 7 valideurs en gares de Brive, Pau et Agen (soit 80% des points d'arrêts).

En parallèle, la Région a conclu, depuis 2002, des accords tarifaires avec le SIVU AUCH DURAN PAVIE puis la communauté d'agglomération du Grand Tarbes pour proposer aux abonnés de travail et aux abonnés étudiants, élèves et apprentis des tarifications combinées, délivrées sur un support unique de titre (support papier) et leur permettant de circuler sur les réseaux T.E.R. (axe Toulouse – Auch et Toulouse Tarbes) et urbains de Auch et de Tarbes. Là encore, concomitamment à la démarche d'interopérabilité billettique la Région a souhaité généraliser ces tarifications combinées à tous les axes de son réseau ferroviaire et sur les lignes interurbaines régionales (réseau régional de transport par autocars). Les réseaux qui ont déployé la carte Pastel sont les signataires de la Charte Régionale d'interopérabilité ; les collectivités ayant adhéré à cette charte par délibération sont : Tisséo, le Réseau Routier Régional et le TER, le Conseil Général de Haute-Garonne et le Conseil Général du Tarn. Le réseau de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (Albibus) doit passer sur carte Pastel fin 2010/début 2011.

La Région a également mis en place une plateforme de tests régionale (située à Launaguet) qui est un outil permettant de vérifier l'interopérabilité des systèmes entre eux. Cet équipement pourrait assurer un rôle pivot en terme d'accompagnement technique pour les Autorités organisatrices de Midi-Pyrénées qui souhaiteraient s'engager dans le projet de titre unique Pastel.

**Objectifs de l'action :** Mise en œuvre d'un titre unique de transport dans les bassins de vie  
 Equipement des réseaux ferroviaire et routier régionaux d'un système télébillettique (carte à puce sans contact) interopérable avec d'autres systèmes télébillettiques équipant des réseaux de transport (urbains, départementaux) en connexion. Intégration de nouveaux entrants à la communauté interopérable.

**Public(s) cible(s) :** Usagers des transports collectifs

**Calendrier de réalisation :** Déploiement billettique –fin 2010

**Budget associé :**

**Calendrier de réalisation :** Elargissement de la communauté interopérable 2010-2017

**Partenaires techniques :** Autorités Organisatrices de Transports  
 Etablissement public

**Partenaires financiers :** Autorités Organisatrices de Transports

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de cartes Pastel en circulation  
 Nombre de voyages TER et Réseau Régional Routier (RRR)

**Indicateur stratégique :** Part modale des déplacements

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 5.2 : Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins

**Objectifs associés de l'agenda 21** 5.1 : Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission des Gaz à Effet de Serre

## Axe 5. La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.2. Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins

#### Action 47 : Le Plan Rail

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DIT

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée



##### **Contexte :**

En mai 2006, à la suite de l'audit commandité par Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF sur l'état du réseau ferré national, et sur leur proposition, l'Etat a décidé la mise en œuvre d'un plan de rénovation du réseau qui s'appuie en particulier sur un accroissement significatif des montants consacrés au renouvellement des lignes principales du réseau ferré national, des objectifs de productivité en matière d'exploitation et d'entretien et la modernisation des méthodes et des organisations.

Parallèlement, sur proposition de la Région, RFF et la Région Midi-Pyrénées ont commandité une expertise du réseau ferré national où circulent les TER (Trains Express Régionaux) conventionnés Midi-Pyrénées. Cette expertise a confirmé les conclusions de l'audit national sur le réseau concerné : état préoccupant des lignes peu circulées, nécessité d'une augmentation significative des investissements de renouvellement et modification des pratiques actuelles en matière d'entretien, de réparation et d'exécution des chantiers.

Il a donc été décidé, par un protocole signé le 25 juillet 2007 par la Région, RFF et la SNCF, amendé en 2009 pour inclure la participation de l'Etat, d'engager un programme ambitieux de renouvellement des lignes à caractère régional complémentaire à celui inscrit au Contrat de Projets Etat-Région.

##### **Description :**

Le Plan Rail 2007-2013 de Midi-Pyrénées est le premier de cette importance en France sur un réseau régional principalement dédié aux TER. Il mobilise 820 millions d'euros, dont près de la moitié est apportée par la Région. Ainsi, il est prévu que :

- ⇒ 11 sections de lignes ferroviaires feront l'objet de travaux de renouvellement de voies,
- ⇒ 10 liaisons vont bénéficier de nouvelles installations techniques,
- ⇒ une vingtaine de kilomètres de lignes seront doublées,

⇒ les systèmes de gestion de la gare de Toulouse Matabiau vont être modernisés afin de pouvoir faire face à l'augmentation des trafics.  
Au total, 700 kilomètres de rail seront concernés.

|   |  |
|---|--|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Performance des réseaux ferrés en Midi-Pyrénées<br>Augmentation de la fréquentation des TER, diminution de l'usage de la voiture particulière                                    |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Utilisateurs des TER en Midi-Pyrénées  |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Mise en œuvre du Plan Rail<br>2007-2013  |
| <b>Budget associé :</b>                   | Les 820 M€ consacrés au projet sont répartis en :<br>400 M€ : Région Midi-Pyrénées<br>193 M€ : Etat<br>179 M€ : Réseau Ferré de France<br>48 M€ : autres financements dont FEDER |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Réseau Ferré de France<br>SNCF   |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Etat<br>Réseau Ferré de France<br>Union Européenne (FEDER)   |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre de km de voies renouvelées du Plan Rail/km programmés<br>Fréquentation des réseaux TER et RRR   |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Part modale des déplacements   |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 5.2 Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre |
|--|--|

## Axe 5. La lutte contre le changement climatique : le Plan Climat Régional



### Objectif 5.2. Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins

#### Action 48 : Aménagement des parkings des gares dans une démarche de qualité environnementale

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DIT

**Directions associées :** DAT, DEDD

**Action :** Engagée



En cours d'engagement



Proposée



#### **Contexte :**

Face au succès de la fréquentation des TER (Trains Express Régionaux) ces dernières années, la question du stationnement aux abords des gares est devenue préoccupante : les parkings sont saturés, problèmes de stationnement sauvage, etc. Cette situation peut devenir à terme un frein au développement du TER.

C'est pourquoi, consciente de cet enjeu, la Région a décidé de mener une politique volontariste en soutenant les projets d'aménagement ou d'extension des parkings des gares, dans le cadre des contrats territoriaux. Des critères d'intervention ont été adoptés dans ce sens en Assemblée Plénière du 15 octobre 2007 et précisés par la Commission Permanente du 21 avril 2008.

#### **Description :**

Ainsi, la Région Midi-Pyrénées apporte son soutien financier aux travaux d'aménagement des parkings existants ou de leurs extensions, exclusion faite des acquisitions foncières, des frais de fonctionnement et des parkings en ouvrage.

Afin de bénéficier du soutien régional, les projets doivent :

⇒ favoriser le développement de l'intermodalité TER avec les vélos et les transports collectifs,

⇒ mettre en place la gratuité de l'accès aux parkings des gares pour les usagers,

⇒ respecter des normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite ou en situation de handicap,

⇒ s'inscrire dans une démarche de qualité environnementale.

|   |   |
|---|---|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | Une meilleure qualité environnementale des parkings<br>Développement de l'intermodalité TER avec les vélos et les transports collectifs<br>Augmentation de la fréquentation des TER, diminution de l'usage de la voiture particulière |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Porteurs de projet (Collectivités territoriales)  |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Mise en œuvre des projets (engagement) 2007-2013  |
| <b>Budget associé :</b>                   | Pour 2010, 4,5M€ en AP  |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | SNCF<br>Réseau Ferré de France<br>Conseil Architecture Urbanisme et Environnement   |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> |   |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Nombre de places de parkings de qualité environnementale créées (voitures + vélos)  |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Part modale des déplacements  |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 5.2 Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre |
|--|--|

## **Axe 6 - L'exemplarité, pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution**

Le développement durable est l'affaire de tous. De par son fonctionnement, une administration consomme des ressources, produit des déchets, et est à l'origine de pollutions. Elle est également au cœur de processus, de relations humaines qu'il lui revient de bien organiser. Elle est ainsi au centre de nombreuses dynamiques à travers lesquelles elle peut continuellement améliorer la prise en compte des principes d'un développement durable.

### ----- **Une Région déjà engagée** -----

Afin de renforcer la prise en compte de l'environnement et plus largement du développement durable dans ses politiques et son fonctionnement, la Région s'est dotée en 2005, d'une **Direction de l'Environnement et du Développement Durable** (DEDD). Cette direction met en œuvre les politiques de la Région relatives à l'énergie et l'environnement, mais aussi à l'économie solidaire, la cohésion sociale. A travers ces missions, elle a une fonction technique transversale. Cette direction a eu en charge la coordination technique de l'Agenda 21. Elle coordonne également le suivi technique du système de management environnemental ISO 14 001.

En effet, la Région est certifiée **ISO 14 001** depuis avril 2005 (cf. fiche action n° 56). Deuxième région labellisée, elle est reconnue, par un organisme indépendant, pour la mise en place de procédures visant à minimiser les impacts de son activité sur l'environnement et à prévenir les incidents. Un plan d'actions est mis en œuvre chaque année pour améliorer ses performances environnementales, dans une démarche d'amélioration permanente.

Concrètement, plusieurs actions ont déjà été entreprises, parmi lesquelles :

- l'achat de véhicules « propres » GPL et hybrides et vélos de service ;
- la collecte des piles ;
- la mise en place du tri sélectif en particulier au Service Restauration ;
- l'amélioration du tri des papiers dans l'ensemble des services ;
- l'incitation à l'utilisation de papier recyclé ;
- l'intégration de critères environnementaux dans les achats depuis 2005 (cf. fiche action) ;
- l'obtention de la marque IMPRIM VERT par l'imprimerie de la Région, service assuré en interne, qui atteste de la conformité de son fonctionnement vis-à-vis d'un cahier des charges très strict sur la protection de l'environnement. Cette démarche a notamment permis de récupérer des déchets dangereux afin de les éliminer dans des filières adéquates.

Pour le chantier de construction de l'Ecole de la Deuxième Chance, dont la Région est maître d'ouvrage, la Région a inclu des **clauses d'insertion sociales** dans les marchés. Ainsi 19% des heures de travail générées par ce chantier (37800 h au total) ont été confiées à des personnes en réinsertion. Au final, 6 des 9 personnes concernées ont intégré un emploi dans le domaine de la construction. D'autres marchés de service de la Région ont depuis adopté également cette démarche (nettoyage, entretien des espaces verts).

La concertation avec les acteurs du territoire est une des priorités de la Région dans le cadre de sa politique territoriale. En effet Midi-Pyrénées est une des seules Régions à soutenir l'animation des Conseils de Développement, associant les acteurs économiques, sociaux et associatifs des territoires.

Dans le cadre de cette démarche d'exemplarité au regard du développement durable, la Région a également développé **la concertation et la participation avec ses partenaires** lors de l'élaboration de ses politiques. Ce fut le cas en 2006 et 2007 autour de l'élaboration des schémas régionaux : Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (PRDF), second Plan Régional des Transports (PRT2), Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, Schéma Régional de Développement de l'Occitan (SRDO).

Avec le même souci, a été construit un comité de pilotage impliquant des représentants du monde associatif pour suivre le dispositif des Emplois Associatifs de Midi-Pyrénées, mais également pour analyser les actions à soutenir dans le cadre de la citoyenneté. En 2006 a été mis en place un comité consultatif sur l'égalité homme / femme, qui accompagne les élu-e-s dans la définition des orientations et des projets à mettre en œuvre. En 2009, conformément au SRDO, la Région a mis en place l'Amassada, Conseil de Développement de l'Occitan en Midi-Pyrénées avec fonction de diagnostic, concertation, proposition et évaluation des politiques concertées de développement de l'occitan.

Enfin en matière de patrimoine culturel, la Région organise une fois par an depuis 2007, les Ateliers du patrimoine. Ces journées s'adressent en priorité aux acteurs du patrimoine de Midi-Pyrénées. Elles sont ouvertes à des partenariats, comme en 2009, avec l'Association des Régions de France.

Parmi les thèmes abordés :

- en 2007, une journée de concertation et de réflexion organisée en vue de contribuer à l'élaboration de la future politique patrimoniale de la Région Midi-Pyrénées,
- en 2008 les ateliers ont porté sur la politique patrimoine des Régions
- en 2009 les ateliers ont été consacrés aux thématiques « observation-évaluation et décentralisation du patrimoine ».

L'agenda 21 entend bien poursuivre et renforcer les efforts de la Région en ce sens et améliorer sans cesse les résultats environnementaux, économiques et sociaux de son fonctionnement selon une approche développement durable.

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



**Objectif 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement**

**Action 49 : Exigences Développement durable pour la construction et la rénovation de bâtiments**

### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD, DAT

**Directions associées :** Directions concernées par des aides régionales à la construction ou la rénovation de bâtiments

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

### **Contexte :**

En matière de construction ou de rénovation de bâti, la Région est, dans certains cas, maître d'ouvrage (lycées), dans d'autres cas, financeur au travers de différentes politiques sectorielles (pôles de services à la population/DAT, hébergements touristiques/DAT, médiathèques/DCAV, bâtiments d'élevage/DAAR, hôtels d'entreprise/DAER ...). Tout secteur confondu (public et privé), les démarches de qualité environnementale sont soutenues par le PRELUDE en se traduisant par des aides au conseil (assistance à maîtrise d'ouvrage) à la condition qu'une performance énergétique élevée soit recherchée dans l'opération (construction ou réhabilitation lourde).

Dès 1999, la Région a affiché son engagement dans le développement durable au travers de démarches Haute Qualité Environnementale dans la construction des lycées. La Région a décidé de poursuivre des démarches dans ce sens en privilégiant la cible énergétique pour les lycées.

### **Description :**

La Région a adopté, en décembre 2008, un référentiel de qualité environnementale pour la construction et les extensions significatives de lycées de Midi-Pyrénées. Il prévoit notamment que les bâtiments ou extensions neuves atteignent le niveau de performance du label Effinergie® (baisse de 50% de la consommation énergétique par rapport à la réglementation thermique 2005). Un projet de référentiel pour la réhabilitation des lycées est en cours de réflexion.

Sur la base de la réflexion menée sur les lycées, le plan Bâtiments Economes Midi-Pyrénées 2008-2013 prévoit l'élaboration d'une **charte régionale** précisant les niveaux d'exigences de qualité

environnementale à destination des maîtres d'ouvrage susceptibles d'être bénéficiaires d'une subvention régionale.

Dans un premier temps le référentiel concernera les équipements de services soutenus par la région au titre des politiques territoriales (pôle petite enfance...).

**Objectifs de l'action :** Créer une dynamique à partir de l'expérience menée sur les lycées  
Définir des exigences en matière de soutien aux projets de création ou de réhabilitation de bâti

**Public(s) cible(s) :** Porteurs de projets de construction ou de réhabilitation de bâti soutenus financièrement par la Région.

**Calendrier de réalisation :** Adoption du référentiel qualité environnementale lycée Décembre 2008  
Définition d'un référentiel pour les équipements de services 2011

**Budget associé :** Pas de budget, réflexion menée en interne

**Partenaires techniques envisagés :**

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Part des aides accordées par la collectivité, soumises à des critères sociaux et environnementaux

**Indicateur stratégique :** Tonnes Equivalent CO<sub>2</sub>

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques/actions/pratiques/comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 4.1 Gérer durablement la ressource en eau<br>4.2 Gérer durablement les sols<br>4.3 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces et des paysages<br>4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable<br>5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de Gaz à Effet de Serre |
|--|--|

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



**Objectif 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement**

**Action 50 : Programme de performance énergétique et environnementale dans les lycées**

### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DES

**Directions associées :** DEDD

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
**Proposée**

### **Contexte :**

La Région a la compétence de la construction et de la modernisation des lycées en Midi-Pyrénées (145 lycées publics et 63 Centres de Formation et d'Apprentissage). En Midi-Pyrénées, le parc des lycées publics est constitué à 72 % d'un patrimoine construit avant 1974, c'est-à-dire avant toute réglementation thermique. Son exploitation représente, en moyenne annuelle, 310 millions de kWh de consommation d'énergie, 48 454 tonnes de CO<sub>2</sub> rejetés, et 537 000 m<sup>3</sup> d'eau consommée.

D'après les résultats de la campagne de diagnostics réalisés en 2008, les trois quarts des lycées s'inscrivent dans une performance énergétique moyenne (catégorie C) ; 18% sont en catégorie D et 13% en catégorie B.

Le parc des lycées représente donc un potentiel important en termes d'économie d'énergie et plus largement d'impact environnemental que la Région s'efforce d'ores et déjà d'exploiter. Aujourd'hui, au-delà des 3 premiers lycées équipés de centrales solaires photovoltaïques, ce seront, début 2012, la quasi totalité des lycées qui seront équipés grâce à l'appel à projets réalisé auprès d'investisseurs privés (voir fiche action « Programme de mise en place de centrales photovoltaïques dans les lycées »). En 2010, trois établissements possèdent une chaufferie biomasse, et systématiquement une étude de faisabilité pour la création d'une chaufferie bois ou de raccordement à un réseau de chaleur « bois » est réalisée dans le cadre de rénovation ou de création de lycées. Cette étude de faisabilité est également dans le cadre de l'objectif de réduction de l'émission des CO<sub>2</sub> de 50% pour 2015 sur certains établissements pilotes.

La Région a adopté en 2008 un référentiel pour la construction de bâtiments ou extensions neuves des lycées visant notamment une performance énergétique du niveau du label BBC EFFINERGIE, (voir fiche action « Exigences environnementales pour la construction et la rénovation de bâtiments »). D'autre part la Région Midi-Pyrénées soutient financièrement et techniquement la mise en place d'agendas 21 dans les lycées (voir fiche action « Réalisation d'un projet d'établissement centré sur les valeurs du développement durable, les « Agenda 21 lycées »).

**Description :**

La Région a mis en œuvre un programme de performance environnementale (eau, énergie, déchets) agissant à la fois sur la construction, les travaux et la maintenance des lycées de Midi-Pyrénées afin de réduire les impacts environnementaux et les charges de fonctionnement. Pour cela, une vaste opération de diagnostics énergétiques des lycées a été réalisée en 2008 en cohérence avec la programmation pluriannuelle des travaux. Ces diagnostics ont permis de déterminer le niveau de performance énergétique et climatique (émissions de gaz à effet de serre) et d'évaluer la qualité de l'exploitation de chaque établissement. Certains dysfonctionnements ont pu être identifiés. Des préconisations d'amélioration propres à chaque établissement ont été formulées.

Le Plan pour Soutenir l'Activité et Préparer l'Avenir adopté en juin 2009 prévoit une enveloppe de 6 millions d'euros au budget 2010 pour mettre en œuvre, dans les lycées publics, les premières préconisations issues de ces diagnostics. Il s'agira de réaliser les travaux les plus rentables en matière d'économie d'énergie dans les lycées de chaque département. Seront ainsi financés :

- un suivi des performances par la mise en place d'outils dynamiques et de gestion des fluides dans chaque établissement volontaire (mise en place d'un plan de comptage) ;
- une mesure de communication par affichage sur les panneaux de chantier CO<sub>2</sub> et kWh économisés par les travaux ;
- une mesure permettant d'agir sur les comportements par une action éducative au travers notamment de l'outil pédagogique « actions éco-responsables au lycée » mis à disposition des lycées ;
- une mesure visant à assurer un haut niveau de maintenance des équipements énergétiques (mise en place de contrats d'exploitation de type performantiels et amélioration de la compétence des agents ARL sur la conduite des installations) ;
- une mesure de valorisation par la mise en place d'un conventionnement pour produire des certificats d'économies d'énergie, avec EDF par exemple ;
- une mesure de sensibilisation et de mutualisation pour la collecte des déchets toxiques.

Le programme de performance énergétique dans les lycées se fixe un objectif en trois temps : une baisse de 10 % des consommations énergétiques dès la fin de l'année 2011, la suppression des 26 bâtiments énergivores actuellement classés D d'ici 2013 et une réduction de 50% des émissions de CO<sub>2</sub> sur des établissements pilotes d'ici 2015.

Enfin, une nouvelle version du référentiel de qualité environnementale et énergétique est à l'étude pour tenir compte en particulier de l'évolution de la réglementation thermique ainsi que des niveaux de performance sur le bâti existant.

**Objectifs de l'action :** Diminuer l'impact environnemental du fonctionnement des lycées  
Diminuer les charges de fonctionnement en augmentant la performance environnementale des équipements.

**Public(s) cible(s):** Lycées et Région Midi-Pyrénées

**Calendrier de réalisation :** Campagne de diagnostic énergétique et 2008  
environnemental  
Adoption du référentiel lycées neufs Décembre 2008  
Plan pour soutenir l'activité et préparer l'avenir juin 2009  
Référentiel programmatique pour la qualité 2011  
environnementale et technique dans les lycées de Midi Pyrénées.

**Budget associé :** Plan pour Soutenir l'Activité et Préparer 6 millions d'euros l'Avenir

**Partenaires techniques envisagés :** Bureaux d'études

**Partenaires financiers envisagés :** ADEME  
Europe (FEDER)

**Indicateur(s) de l'action :** Consommation de flux énergétiques, eau (lycées)  
Montant des investissements  
Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement

**Objectifs associés de l'agenda 21** 5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutte contre l'émission de gaz à effet de serre

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



**Objectif 6.1 : Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement**

**Action 51 : Des produits de qualité dans la restauration des lycées**

### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DES

**Directions associées :** DAAR

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée



### **Contexte :**

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les Régions sont compétentes en matière d'organisation des services de restauration scolaire et de fixation des tarifs dans les lycées. La Direction de l'Education et des Sports, et notamment le service Organisation et Moyens Techniques des Etablissement (OMTE) est en charge de ces missions, en mettant en œuvre la politique volontariste en matière d'alimentation de la Région Midi-Pyrénées.

Panorama de la restauration dans les lycées en Midi-Pyrénées en quelques chiffres :

- 56 627 jeunes concernés,
- 105 000 repas par jour, près de 20 millions de repas par an,
- 242 lycées,
- 120 cuisines autogérées,
- 1 cuisine centrale desservant 9 lycées et 10 collèges.

En parallèle, Midi-Pyrénées est la première région agricole de France pour le nombre de produits sous signes officiels de qualité. Par ailleurs, le Grenelle de l'Environnement a fixé un objectif de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique en restauration collective à l'horizon 2012.

Le programme **Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO)** renforce le programme régional « mangez bien, mangez bon » lancé pour favoriser l'éducation à l'alimentation et à la santé, l'exigence de qualité nutritionnelle, l'enjeu de la qualité gustative, la sécurité et la promotion de l'utilisation de produits régionaux de qualité.

## Description :

Le programme SIQO est un projet de promotion des produits sous signes d'identification de la qualité et de l'origine. Dans ce cadre, la Région promeut l'introduction de produits de qualité de Midi-Pyrénées dans les services de restauration des lycées de la région.

Les élèves doivent avoir la possibilité, le jour concerné par l'opération, de se constituer un repas élaboré avec les produits SIQO parmi les choix proposés au self. Ces repas proposeront des menus comportant au moins trois produits régionaux SIQO (entrée, plat protidique, garniture, produit laitier, dessert). Cependant, un plat protidique à base de produits SIQO doit être obligatoirement proposé.

Ce programme, voté le 25 juin 2009 en assemblée plénière dans le cadre du plan de soutien à l'économie « Soutenir l'activité et Préparer l'avenir », est désormais baptisé « Adopte Label Attitude ». Le programme SIQO s'articule autour de plusieurs objectifs inscrits dans la politique de dynamisation régionale :

- valoriser la production agricole de qualité
- favoriser la structuration des filières afin de répondre aux enjeux et contraintes de la restauration scolaire
- privilégier les circuits de production de proximité
- lier la demande de produits aux saisons et aux lieux de vie
- valoriser l'animation des territoires en créant des liens entre producteurs et consommateurs.

Le signe officiel de qualité SIQO permet d'identifier :

- une qualité liée à la tradition : STC (Spécialité Traditionnelle Garantie) ou à l'origine : AOC (Appellation d'Origine Contrôlée), AOP (Appellation d'Origine Protégée) et IGP (Indication Géographique Protégée)
- une qualité supérieure : Label Rouge
- une qualité environnementale : AB (Agriculture Biologique)

La Région Midi-Pyrénées a attribué aux lycées une subvention de fonctionnement leur permettant d'assurer le surcoût d'approvisionnement en produits régionaux SIQO utilisés pour un déjeuner hebdomadaire pour 2009 et 2010. La subvention est versée dans la limite maximale de 1 € par repas concerné par l'opération, par rationnaire élève et par semaine.

|                                    |  |
|------------------------------------|--|
| <b>Objectifs de l'action :</b>     | Développer la filière agricole régionale, valoriser les produits certifiés et bio<br>Améliorer l'offre de restauration dans les lycées   |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>        | Les lycéens des lycées publics et privés de Midi-Pyrénées accueillant plus de 75 élèves au déjeuner et sous réserve de la participation de ces établissements.   |
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Lancement du programme SIQO : 1 <sup>er</sup> octobre 2009<br><br>Campagne d'information et de communication à l'attention des élèves Rentrée 2010<br>Formation des agents de lycées, nouvelles rencontres avec les professionnels pour la planification des volumes pour certains produits, poursuite du chantier sur la communication auprès des élèves, examen des modalités d'achat des produits avec les gestionnaires des lycées, questionnaire individuel des lycées n'ayant pas participé au dispositif afin d'aborder leurs difficultés. 2011 |
| <b>Budget associé :</b>            | 800 000 € Sept-déc 2009<br>2.6 M € 2010  |

|   |  |
|---|--|
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | - IRQUALIM (Institut Régional de la Qualité Agroalimentaire de Midi-Pyrénées)                                  |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> | Aucun  |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Part des denrées issues de l'AB et SIQO dans les marchés de restauration (nombre de repas et volumes d'achats) |
| <b>Indicateur stratégique :</b>           | Part des denrées issues de l'AB et SIQO dans les marchés de restauration (nombre de repas et volumes d'achats) |

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|---|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 6.2 Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional<br>6.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques<br>6.4 Développer des outils / dispositifs permanents régionaux de concertation |
|--|--|

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement

Action 52 : Partenariat avec l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance pour l'accueil d'élèves stagiaires

#### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

#### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DRH

**Directions associées :** Toutes les directions susceptibles d'accueillir des stagiaires ou des apprentis

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

Le concept d'École de la Deuxième Chance a été proposé par Edith Cresson et adopté par la Commission Européenne en 1995. Il s'adresse aux personnes âgées de 18 à 30 ans, qui ont quitté le système scolaire sans diplôme ni qualification. C'est aujourd'hui un outil important de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes. Des formations et des pédagogies adaptées à leurs besoins leur sont proposées. Le concept d'École de la 2<sup>ème</sup> Chance repose sur le principe de l'alternance en entreprise pour élaborer, construire et développer un projet professionnel et sur une sur une individualisation des apprentissages dans le cadre d'une remise à niveau des savoirs de base (maths, français, anglais, informatique) ; ce travail est construit en lien direct avec le projet professionnel. Mais la motivation reste avant tout un facteur essentiel de réussite.

Le financement de l'École de la 2<sup>ème</sup> Chance est assuré à 60% par la Région. Au-delà de son financement, la Région souhaite soutenir cette structure en formalisant un partenariat afin d'accueillir des stagiaires de l'école de la 2<sup>ème</sup> Chance.

#### **Description :**

Il est proposé de recenser chaque année les besoins de la Région en matière de stage ou d'apprentissage (thématiques, durée, compétences...) et de les centraliser afin d'organiser l'accueil régulier de stagiaires de l'école de la 2<sup>ème</sup> Chance.

**Objectifs de l'action :** Formaliser un partenariat entre la Région et l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance pour l'accueil de stagiaires ou d'apprentis  
Améliorer l'accueil des élèves et les conditions de réalisation des stages et des apprentissages  
Mieux répondre aux besoins de la Région en matière de stages ou d'apprentissages

**Public(s) cible(s) :** Elèves de l'école de la 2<sup>ème</sup> Chance

**Calendrier de réalisation :** Recensement des besoins 2007  
Accueil des stagiaires ou des apprentis dans le cadre d'un partenariat formalisé Dès 2008

**Budget associé :** Recensement des besoins Budget DRH  
Accueil des stagiaires ou des apprentis dans le cadre d'un partenariat formalisé Budget DRH

**Partenaires techniques envisagés :** aucun

**Partenaires financiers envisagés :** aucun

**Indicateur stratégique :** Nombre de jeunes ayant effectué un stage ou un apprentissage dans les services de la Région dans le cadre de leur scolarité dans l'Ecole Régionale de la 2<sup>ème</sup> Chance  
Nombres de jeunes en activité après un an/ nombres de stagiaires ou d'apprentis à la Région issus de l'école de la 2<sup>ème</sup> chance

**Indicateur(s) de l'objectif :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement

**Objectifs associés de l'agenda 21** 3.1 Favoriser l'intégration/l'insertion par l'activité économique

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement

Action 53 : Hôtel de Région : poursuite et amélioration du programme de management environnemental

#### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

#### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD, DLOG

**Directions associées :** Toutes (un ou deux animateur/trice(s) par direction)

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

En 2003 la Région Midi-Pyrénées s'est engagée dans un programme de développement durable basé sur :

- l'engagement de la collectivité dans un Agenda 21 régional,
- l'organisation des Assises Nationales du Développement Durable qui se sont tenues en 2003 et 2005 en Midi-Pyrénées,
- la certification ISO 14001 de l'Hôtel de Région afin de minimiser les impacts du fonctionnement de son administration sur l'environnement.

Midi-Pyrénées a été la deuxième région française à être certifiée ISO 14 001, en avril 2005.

Le périmètre de certification concerne l'Hôtel de Région, les bâtiments situés rue du moulin du château, les locaux du Comité Economique et Social Régional, la ZAC des Menuisiers et le chantier 3<sup>ème</sup> tranche.

Le système de management environnemental mis en place, conforme aux exigences de la norme ISO 14001, a notamment permis depuis 2004 la collecte en vue du recyclage de plus d'une tonne de révélateurs et fixateurs usagés à l'imprimerie, des déchets d'emballages à la restauration, des papiers et cartons, des piles et batteries, des huiles de friture usagées, des emballages de produits chimiques dangereux. La consommation de papier par agent a également été réduite de 25% et celle d'eau de ville a diminué de 40% sur l'Hôtel de Région. Les produits utilisés pour le nettoyage des locaux sont à quelques exceptions près tous éco labellisés. Des actions de sensibilisation sont régulièrement menées auprès du personnel, des élu-e-s et des prestataires.

## Description :

Il s'agit de poursuivre et d'améliorer le système de management environnemental notamment en engageant :

- la poursuite du Plan de Déplacements Entreprise ;
- la poursuite de la mise en conformité à la réglementation applicable (environ 40 textes applicables) ;
- la mise en œuvre des préconisations du diagnostic énergétique et des fluides ;
- la mise en œuvre des conclusions du bilan écologique papier et impressions ;
- l'étude de faisabilité de récupération des déchets organiques et des eaux pluviales ;
- la réalisation d'un Bilan Carbone ® ;
- la validation écologique de l'achat de produits chimiques sur le périmètre certifié ;
- le suivi de la mise en œuvre de la charte « chantier propre » sur la 3<sup>ème</sup> tranche ;
- la sensibilisation à la démarche dans chaque direction de l'institution et auprès des élu-e-s du Conseil Régional et du CESR ;
- l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un chauffe-eau solaire pour le restaurant administratif ;
- la poursuite des procédures dématérialisées (demandes de subventions, réservations de véhicules...) ;
- la poursuite du partenariat technique avec la Région Aquitaine, autre Région certifiée ISO 14 001 ;
- la poursuite de l'introduction de critères environnementaux dans les achats ;
- la sensibilisation des prestataires et fournisseurs à leur implication en matière d'environnement ;
- la définition et le suivi d'indicateurs évaluant la performance environnementale des services.

La démarche entreprise est un processus d'amélioration continue. Chaque année le programme d'actions est revu et enrichi.

**Objectifs de l'action :** Diminuer les impacts sur l'environnement du fonctionnement de l'administration  
Sensibiliser élu-e-s, agents et prestataires au respect de l'environnement  
Favoriser une démarche participative et collective

**Public(s) cible(s) :** Les élus et les agents du périmètre certifié (Hôtel de Région, Zac des menuisiers, bâtiment du CESR, locaux rue du moulin, chantier 3<sup>ème</sup> tranche)

**Calendrier de réalisation :**

|   |                    |
|---|--------------------|
| Revue de Direction (bilan, programme à venir) | Mars 2011          |
| Deuxième audit de renouvellement              | Avril 2011         |
| Audits de suivi                               | Avril 2012 et 2013 |

**Budget associé :** Budget DEDD/ISO14001-PDE 2010 165 000 euros

## Partenaires techniques

**Partenaires financiers** ADEME pour le bilan carbone

**Indicateur(s) de l'action :** Consommation en énergétique en kWh/m<sup>2</sup>/an  
Consommation en eau par m<sup>3</sup>/agent/an

**Indicateur stratégique :** Tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|---|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 4.1 Gérer durablement la ressource en eau<br>4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable<br>5.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de Gaz à Effet de Serre |
|--|---|

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement

#### Action 54 : Stratégie Achats durables

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAJ, et toutes les Directions concernées par les marchés publics de travaux ou de services

**Action :** Engagée   
**En cours d'engagement**   
Proposée



##### **Contexte :**

La commande publique représente près de 16% du PIB de l'Union Européenne et près de 10% en France (1/5 des commandes proviennent de l'Etat et 4/5 des collectivités locales). L'ampleur du levier que peuvent exercer les acheteurs publics pour réformer les modes de production et de consommation vers un mode plus durable est donc considérable.

Aujourd'hui, ceci est rendu possible par l'adoption d'exigences environnementales (ex : labels, matières recyclées, recyclables,...) et sociales (ex : nombre d'heures d'insertion par l'emploi, ...) dans l'écriture des cahiers des charges.

La réforme du code des marchés publics (2006) a permis d'offrir des opportunités de modernisation de la commande publique régionale répondant à des objectifs de développement durable.

La Région s'est déjà engagée dans la mise en œuvre d'actions pour l'intégration de clauses environnementales et sociales dans les marchés publics au travers de différentes actions :

- en 2003 : adoption d'un vœu concernant l'utilisation contrôlée des bois tropicaux et issus de forêts anciennes,
- toujours en 2003 : intégration de clauses d'insertion sociale sur le chantier de l'Ecole Régionale de la Deuxième Chance sous maîtrise d'ouvrage régionale (17 personnes ont trouvé un emploi en Contrat à Durée Indéterminée après le chantier),
- en 2007 : une formation sur les achats durables a été organisée dans le cadre du système de management environnemental,
- en 2008 : intégration de clauses environnementales dans certains marchés de la Région,
- 2009 : Intégration de clauses sociales expérimentales dans le marché d'entretien des locaux. Introduction de clauses environnementales dans l'accord cadre pour les objets promotionnels.

**Description :**

Au regard de l'effort fourni par la Région en matière de diminution de ses impacts sur l'environnement et de la promotion d'une économie solidaire en Région Midi-Pyrénées, une étude sur la faisabilité de l'introduction des clauses environnementales et sociales dans les marchés de la Région pour la période 2012/2014 a été réalisée en 2009.

Cette étude a consisté en la réalisation d'un état des lieux des marchés déjà réalisés et des marchés à venir qui peuvent potentiellement intégrer des clauses environnementales et sociales, et en l'élaboration de propositions d'objectifs.

**Objectifs de l'action :** Utiliser le « levier » de la commande publique pour faire évoluer prestataires et fournisseurs vers des produits, services et pratiques responsables

**Public(s) cible(s):** Toutes les Directions de la Région concernées par la commande publique

**Calendrier de réalisation :**

|  |      |
|--|------|
| Etude état des lieux marchés passés et à venir                               | 2009 |
| Adoption d'objectifs sur les achats durables                                 | 2011 |
| Déploiement dans l'ensemble des marchés par toutes les directions concernées | 2012 |

**Budget associé :** Assistance à maîtrise d'ouvrage

**Partenaires techniques envisagés :**

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Part des marchés de la collectivité intégrant des clauses sociales et environnementales  
Nombre d'heures travaillées dans le cadre de la clause d'insertion des marchés publics

**Indicateur stratégique :** Part des marchés de la collectivité intégrant des clauses sociales et environnementales  
Nombre d'heures travaillées dans le cadre de la clause d'insertion des marchés publics

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques /comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 3.1 Favoriser l'intégration / l'insertion sociale par l'activité économique<br>4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable |
|--|---|

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.1. Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement

#### Action 55 : Mise en cohérence des actions régionales en matière d'éco-conditionnalité

##### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique**

##### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère**
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources**
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** Direction Générale Adjointe des Services « Economie, Innovation et Solidarité »

**Directions associées :** Toutes les directions sectorielles concernées

**Action :** Engagée   
**En cours d'engagement**   
Proposée



#### Contexte :

La démarche d'éco-conditionnalité consiste à subordonner l'attribution d'aides régionales au respect par les maîtres d'ouvrages de critères développement durable.

Elle constitue un levier auprès des porteurs de projets pour les inciter à une démarche plus ambitieuse du point de vue économique, environnemental et social.

Plusieurs avancées sont déjà à noter dans ce domaine au sein de notre collectivité.

Ainsi au titre des aides européennes (FEDER), des critères environnementaux ont été définis en 2007. Cette démarche a participé à diffuser une culture d'éco conditionnalité auprès des services de la Région en charge de ces dossiers.

Par ailleurs, certains dispositifs régionaux ont d'ores et déjà intégré des exigences environnementales (aide à la création de Zones d'activités) ou sociales (emplois associatifs).

De même, certains dispositifs valorisent les aides aux porteurs de projets si ceux-ci s'engagent dans une démarche de développement durable, soit par la bonification de l'aide (Festivals, action 15 de l'Agenda 21), soit par la modulation de l'aide (Contrats d'appui aux entreprises, action 2 de l'Agenda 21). La démarche de tourisme durable (action 3 de l'Agenda 21) est à ce titre pilote au niveau de l'institution régionale. Après avoir mis en place un accompagnement des porteurs de projets afin de rendre leur projet plus durable, elle aboutira à une conditionnalité des aides à partir de 2011.

Enfin, pour des projets sous maîtrise d'ouvrage régionale, la Région a adopté, en décembre 2008, un premier référentiel de qualité environnementale pour la construction des lycées (Cf action Agenda 21 « Exigences Développement durable pour la construction et la rénovation de bâtiments »). Par volonté d'exemplarité, la Région s'est déjà engagée dans une démarche ISO 14001, et a introduit les clauses sociales et environnementales dans ses marchés (cf fiche action « Stratégie d'achats durables »).

**Description :**

Au delà des démarches déjà citées, il est proposé d'étendre l'éco-conditionnalité des aides à différents dispositifs régionaux.

Il s'agit de définir, dans un premier temps, les dispositifs pouvant faire l'objet d'une éco conditionnalité, puis de définir les critères économiques, environnementaux et sociaux.

Des outils d'analyse simples et opérationnels seront mis en place, complétés par la sensibilisation des services instructeurs afin qu'ils soient en mesure d'analyser les arguments ou les réponses des maîtres d'ouvrages

Par ailleurs, il sera nécessaire d'étudier l'éventuel besoin d'un accompagnement des porteurs de projet dans leur démarche, accompagnement qui pourrait être mis en place avec MPI, MPE, l'ARDESI ou l'ARPE.

**Objectifs de l'action :** Créer des exigences environnementales et sociales à l'octroi de subventions régionales  
Diffuser des nouvelles modalités d'instruction des dossiers de demande de subvention

**Public (s) cibles (s) :** Porteurs de projets sollicitant des aides régionales

**Budget associé :**

**Calendrier de réalisation :** Mise en place progressive 2011-2012

**Partenaires techniques :** Organismes en mesure d'accompagner les porteurs de projets

**Partenaires financiers :**

**Indicateur(s) de l'action :** Part des aides accordées par la collectivité soumises à des critères environnementaux et sociaux

**Indicateur stratégique :**

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|---|

|  |
|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21 :</b> |
|--|

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.2. Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional

#### Action 56 : Dispositif d'évaluation de l'Agenda 21

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** Toutes les directions

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
**Proposée**

##### **Contexte :**

L'Agenda 21 traduit les ambitions poursuivies par la Région en faveur d'un mode de développement qui réponde aux préoccupations fortes, à l'échelle de la planète, qui font que l'on parle aujourd'hui de développement durable. Ces préoccupations ont en effet des résonances locales et rendent le développement durable incontournable à l'échelle d'un territoire : lutte contre le changement climatique, dépendance aux énergies fossiles ; maintien de la biodiversité, préservation des ressources naturelles et maintien de leur capacité de production de biens et de services ; maîtrise des impacts et des risques ; cohésion sociale et dignité humaine.

L'Agenda 21, c'est aussi un processus qui requiert une autre manière de faire et implique pour la collectivité de nouvelles méthodes de travail et la mise en place d'une organisation qui rend possible notamment le suivi des résultats et effets, sur le territoire, des actions engagées.

L'évaluation répond à un souci général d'efficacité des politiques publiques. S'agissant de l'Agenda 21, elle fait partie intégrante des « modes de faire » ou « éléments déterminants » du *cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux* (Ministère de l'Ecologie et du développement Durable, juillet 2006).

##### **Description :**

La stratégie d'évaluation de l'Agenda 21 a été mise en œuvre à partir de 2008 avec un premier travail avec les services, puis avec le Groupe citoyen de concertation.

L'évaluation de l'Agenda 21 s'est enrichie de plusieurs apports :

- le test du référentiel national d'évaluation des Agendas 21 du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer MEEDDM en 2009 (Midi-Pyrénées a été la seule Région à tester le référentiel),

- la démarche d'élaboration d'une batterie d'indicateurs « développement durable » par l'Association des Régions de France,
- la démarche de contrôle de gestion menée en interne.

Dans le cadre du test du référentiel national, un travail a été mené avec des élus, les services, les Directeurs généraux adjoints des Services.

L'ensemble de ces apports a abouti à la constitution d'une batterie d'indicateurs qui seront présentés au Groupe citoyen de concertation et à l'Assemblée plénière du Conseil Régional dans le cadre du bilan à mi-parcours de l'Agenda 21.

L'évaluation de l'Agenda 21 de Midi-Pyrénées repose aujourd'hui sur 87 indicateurs :

- **24 indicateurs stratégiques** dont 11 sont renseignables pour le bilan en 2010. Ils rendent compte de manière transversale ou illustrent un axe de l'Agenda 21 régional, par exemple « l'empreinte écologique ». Les indicateurs stratégiques ont pour vocation à s'inscrire dans le temps au-delà du premier Agenda 21 (2007-2012).

- **63 indicateurs d'actions** dont 39 sont renseignables pour le bilan en 2010.

Les autres indicateurs seront renseignés pour le bilan final du premier Agenda 21 en 2012 en raison du fait que :

- soit la collectivité est en attente des résultats d'une étude sur le sujet (par exemple « bilan net des émissions des gaz à effet de serre des projets structurants ») ;
- soit leur valeur est nulle en 2010 dans l'attente de la mise en œuvre ou de l'avancement de l'action Agenda 21 (par exemple « Nombre et part des associations dont l'activité est maintenue 3 ans après l'aide régionale » pour l'action « Développement d'un dispositif d'aide à la trésorerie associative »).

Le bilan 2010 comporte donc 50 indicateurs renseignés.

En 2011 s'engage la préparation du second Agenda 21 (2012-2017). Dès la phase de définition des objectifs et des actions de ce nouvel Agenda 21, les modalités de l'évaluation seront définies.

|  |  |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
|--|--|--|------|---|----------------|--|------|---|------|--|------|
| <b>Objectifs de l'action :</b>                           | Définir des outils de mesures (indicateurs)<br>Avoir un outil de pilotage de la stratégie en matière de développement durable<br>Rendre compte aux citoyens  |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>                              | La Région Midi-Pyrénées<br>Les citoyens de Midi-Pyrénées   |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>                       | <table> <tr> <td>Travail avec les référents développement durable</td> <td>2008</td> </tr> <tr> <td>Réunion du Groupe citoyen de concertation</td> <td>Septembre 2008</td> </tr> <tr> <td>Test du référentiel national d'évaluation des agendas 21</td> <td>2009</td> </tr> <tr> <td>Présentation d'un premier bilan Agenda 21</td> <td>2010</td> </tr> <tr> <td>Présentation du bilan final du 1<sup>er</sup> Agenda 21</td> <td>2012</td> </tr> </table> | Travail avec les référents développement durable | 2008 | Réunion du Groupe citoyen de concertation | Septembre 2008 | Test du référentiel national d'évaluation des agendas 21 | 2009 | Présentation d'un premier bilan Agenda 21 | 2010 | Présentation du bilan final du 1 <sup>er</sup> Agenda 21 | 2012 |
| Travail avec les référents développement durable         | 2008   |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| Réunion du Groupe citoyen de concertation                | Septembre 2008   |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| Test du référentiel national d'évaluation des agendas 21 | 2009   |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| Présentation d'un premier bilan Agenda 21                | 2010   |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| Présentation du bilan final du 1 <sup>er</sup> Agenda 21 | 2012   |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| <b>Budget associé :</b>                                  | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage 2008-2009      50 000 €  |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b>                | Elus<br>Ensemble des directions concernées<br>Membre du Groupe Citoyen de Concertation de l'Agenda 21 régional   |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b>                |  |  |      |   |                |  |      |   |      |  |      |

**Indicateur(s) de l'action :** Part des indicateurs renseignés

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 6.2 Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional

**Objectifs associés de l'agenda 21** 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



**Objectif 6.2: Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional**

**Action 57 : Sensibilisation et formation des élus et des agents de la Région au développement durable**

### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DRH

**Directions associées :** DEDD

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Posée

### **Contexte :**

Afin de garantir la réussite d'une politique ambitieuse de développement durable au sein de la collectivité, chacun, élu-e-s et agents, doit avoir la possibilité de devenir un acteur responsable dans cette évolution. Or un des préalables réside dans l'appropriation des concepts élémentaires du développement durable.

Au moment du lancement de la démarche de l'Agenda 21 régional, 3 sessions de sensibilisation au développement durable ont été initiées en 2004 et animées par l'Agence Régionale pour l'Environnement. Par ailleurs, l'ARPE a assuré auprès d'une vingtaine d'élu-e-s volontaires un travail de sensibilisation et de recueil de leur perception du territoire au regard du développement durable, dont les conclusions ont nourri le diagnostic relatif au territoire régional au regard du développement durable (2006).

### **Description :**

Pour la mise en œuvre d'un programme d'actions transversal en matière de développement durable, la sensibilisation des élu-e-s et des agents sur cette thématique doit être maintenant développée.

Dans le cadre du Système de management environnemental (certification ISO 14001) des actions de sensibilisation sur des thématiques du développement durable sont déjà mises en place :

- les écrans verts : des projections de films (agriculture durable, changement climatique, handicap, économie sociale et solidaire...)
- les coins cantine : des experts répondent aux questions des élus et des agents (les énergies renouvelables et les économies d'énergie chez soi, le tourisme solidaire, le Plan de déplacements d'entreprise, les labels des produits d'entretien et du mobilier...)

Plus spécifiquement des actions de sensibilisations permettent à chacun de connaître les impacts du

fonctionnement de l'administration sur l'environnement, les actions mises en place ou les bons gestes :

- une rubrique dédiée à ISO 14001 sur l'intranet,
- une pièce de théâtre en 2009,
- des mails de sensibilisation aux bons gestes

Par ailleurs, la mise en œuvre d'actions prévues dans le cadre de l'Agenda 21 régional depuis 2007 a été l'occasion de formations-actions d'agents en interne:

- achats durables en 2007,
- sensibilisation et définition d'une grille d'analyse des contrats d'appui aux entreprises exemplaires en matière de développement durable en 2009

Ces actions seront déclinées sur d'autres dispositifs liés à la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional.

Une sensibilisation générale ouverte à l'ensemble des agents est prévue au second semestre 2010. Cette sensibilisation abordera l'ensemble des thématiques du développement durable et plus spécifiquement l'égalité femme-homme.

Ces sessions seront l'occasion de présenter l'Agenda 21 régional et d'engager la concertation en interne sur la préparation du futur Agenda 21 pour 2012-2017 .

Enfin une sensibilisation des élu-e-s régionaux au développement durable sera programmée.

**Objectifs de l'action :** Sensibiliser les élu-e-s et les agents de la Région au développement durable  
Former des agents à des besoins spécifiques liés à la mise en œuvre d'actions Agenda 21

**Public(s) cible(s) :** Elus et agents de la Région

|                                    |   |  |
|------------------------------------|---|--|
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Ecrans verts  | Projection 1 fois par mois dans la salle d'Assemblée |
|                                    | Coins cantine   | 2 fois par an au restaurant administratif            |
|                                    | Formation-action des agents instructeurs des contrats d'appui aux entreprises     | 2007   |
|                                    | Formation achats durables   | 2009   |
| <b>Budget associé :</b>            | Actions de sensibilisation dans le cadre du système de management environnemental | 10 000 € par an                                      |
|                                    | Sensibilisation des agents au développement durable et à l'égalité femme-homme    | 15 000 €   |

**Partenaires techniques envisagés :** Agence Régionale pour l'Environnement

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre d'élu-e-s et d'agents ayant suivi une sensibilisation ou une formation au développement durable

**Indicateur stratégique :**

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 6.2 Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional |
|--|--|

|  |  |
|--|--|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable<br>6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques /comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|--|

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.2 : Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

#### Action 58 : Le Portail Collaboratif

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DSI

**Directions associées :** Toutes les directions de la Région Midi-Pyrénées

**Action :** Engagée   
**En cours d'engagement**   
Proposée



##### **Contexte :**

Au sein de la Région Midi-Pyrénées, la plupart des informations sont sur support papier et ne sont pas partagées de manière efficiente entre les services. Certaines informations sont rapidement obsolètes et les supports papiers ne sont pas mis à jour. Il arrive que plusieurs services possèdent des versions différentes d'un même document, chacun se constituant son propre fichier à partir des éléments qu'il détient. Les services géographiquement éloignés de l'Hôtel de Région sont pénalisés par les délais d'une transmission physique de documents.

Les services ressentent de plus en plus le besoin de gérer leurs projets, l'utilisation de tableurs ne suffit plus à assurer cela, ne serait-ce que pour l'emploi partagé qu'il faut en faire. Ces obstacles constituent un frein à la transversalité des politiques régionales et à la mise en œuvre d'une bonne gouvernance.

##### **Description :**

C'est pourquoi la Région Midi Pyrénées souhaite mettre à la disposition de ses services un portail Intranet, un espace de travail virtuel offrant des liens vers ses services, mais aussi vers d'autres sites. Destiné à être le principal outil de travail des agents, le portail collaboratif organisera l'automatisation des procédures administratives afin d'homogénéiser et d'harmoniser les pratiques pour une plus grande efficacité de l'action des services régionaux. Les démarches administratives quotidiennes seront ainsi simplifiées.

Il offrira un espace de travail commun favorisant une meilleure concertation et collaboration des services régionaux entre eux ainsi qu'avec leurs partenaires extérieurs. En effet, le portail disposera d'un point d'accès en extranet pour accéder à l'information depuis l'extérieur dans un souci de rassembler les documents, de partager les informations, les outils, les données, et plus largement de collaborer sur des projets.

Le Portail Collaboratif permettra également d'engager la dématérialisation de l'information au sein des services administratifs régionaux. A terme, il en résultera une diminution de la consommation de papier des agents régionaux, plus d'efficacité du service public, plus de transparence auprès des utilisateurs et au final plus grande exemplarité de la collectivité certifiée ISO 14001.

**Objectifs de l'action :** améliorer la productivité des projets régionaux, partager pour une valeur ajoutée supérieure sur les projets  
Permettre un travail en mobilité sur les projets  
Diminution de la consommation de papier par les agents de la Région

**Public(s) cible(s) :** Agents de la Région Midi-Pyrénées  
Elus, partenaires de la Région, structures demandeuses de subventions, prestataires extérieurs, etc.

**Calendrier de réalisation :** Lancement de l'appel d'offres 2010  
Mise en place du Portail Collaboratif 2011

**Budget associé :** 600 000 Euros

**Partenaires techniques envisagés :** Prestataire extérieur pour la mise en place du Portail Collaboratif

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Kilogrammes de papier par agent et par an (hors ARL)

**Indicateur stratégique :**

|  |  |
|--|--|
| <b>Rappel de l'objectif de l'agenda 21</b> | 6.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques |
|--|--|

|  |   |
|--|---|
| <b>Objectifs associés de l'agenda 21</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement<br>6.2 Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional<br>6.4 Développer des outils / dispositifs permanents régionaux de concertation |
|--|---|

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.3. Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

Action 59: Fiche d'instruction « développement durable » des subventions européennes gérées par la Région

#### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

#### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DAEC (avec la DEDD)

**Directions associées :** Toutes les directions gestionnaires de subventions globales pour la période de programmation des fonds européens 2007-2013

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

#### **Contexte :**

La Région Midi-Pyrénées, en lien avec l'Etat et la Commission européenne, a souhaité développer au titre du Programme Opérationnel Compétitivité Régionale et Emploi FEDER 2007-2013 la prise en compte des impacts environnementaux et de développement durable lors de la conception des projets par leurs porteurs et de leur instruction par les services gestionnaires. Cette approche volontariste, qui vient amplifier l'ambition de la directive 2001/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 27 juin 2003, relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement, bénéficie des expériences déjà menées antérieurement en Midi-Pyrénées, en particulier avec l'appui de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE) et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN – actuelle DREAL).

#### **Description :**

Le programme opérationnel (PO) et le Document de Mise en Œuvre FEDER prévoient les dispositions suivantes :

- Tout projet dépassant le seuil de 100 000 € de subvention FEDER devra être examiné au regard d'une grille ad hoc, construite avec les partenaires, intégrant les trois piliers du développement durable. Un appui aux porteurs de projets sera proposé pour la prise en compte de cette grille le plus en amont possible dans la conception du projet.

- Tout projet d'investissement matériel et/ou immobilier supérieur à 100 000 € de FEDER devra présenter un bilan carbone neutre ou favorable ou intégrer des mesures compensatoires. Pour les opérations ferroviaires, le bilan Carbone sera établi à l'échelle de l'ensemble des opérations du Plan Rail. Les projets constitués d'un groupe de plusieurs investissements matériels et/ou immobiliers ou de petits équipements de même nature qui, chacun pris individuellement, ne nécessite pas de bilan carbone (c'est-à-dire ne mobilise pas plus de 100.000 € FEDER), ne donneront pas lieu à l'établissement d'un bilan carbone.

- Tout projet intégrant une construction immobilière devra répondre également à ce critère et intégrer en outre dans son dossier la prise en compte de l'artificialisation des sols et la limitation de l'impact environnemental en période de chantier.

Les critères de sélectivité des opérations à programmer pourront être complétés par des critères d'éco-conditionnalité qui permettront d'apprécier l'insertion dans une perspective de développement durable des projets.

Afin d'assurer une appréciation cohérente entre mesures concernées du P.O. de l'utilisation de cette grille, le personnel des services instructeurs intéressés suivra une formation action à l'utilisation des critères d'éco-conditionnalité.

**Objectifs de l'action :** Utiliser des outils d'appréciation et d'évaluation au regard du développement durable permettant de valider l'octroi de subventions FEDER  
Faciliter l'appropriation d'un langage et de références communes sur le développement durable  
Favoriser la conception et la mise en place de projets respectant les principes du développement durable dans la Région Midi-Pyrénées

**Public(s) cible(s) :** Agents instructeurs de la Région et de l'Etat  
Agents des services de l'Etat et des collectivités, bureaux d'études dans le cadre de formation élargie

**Calendrier de réalisation :**

**Budget associé :**

**Partenaires techniques envisagés :** Etat + les partenaires régionaux des fonds européens

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :**

**Indicateur stratégique :**

|  |   |
|--|---|
| <b>Rappel de l'objectif de l'Agenda 21 :</b> | 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement |
|--|---|

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Objectifs associés :</b> | 4.4 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable |
|-----------------------------|--|

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

#### Action 60 : Indicateurs régionaux de développement durable

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée

##### **Contexte :**

La Région Midi-Pyrénées a engagé depuis 2003 avec l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) la création d'une batterie d'indicateurs sur le thème du développement durable. Ce projet de collaboration, pilote au niveau national, répond à un triple objectif : disposer d'outils efficaces pour faire un état des lieux du territoire régional, suivre dans le temps les évolutions constatées, et enfin partager ce diagnostic et ce suivi avec l'ensemble des acteurs du territoire, qu'ils soient élus, acteurs économiques, représentants associatifs...

##### **Description :**

Le partenariat avec l'INSEE a abouti à :

- l'édition d'une publication en septembre 2007 « le développement durable en Midi-Pyrénées : 46 indicateurs » ; ce document à vocation technique présente les grandes tendances de la région et les enjeux en termes de développement durable ;
- la constitution d'une base de données, mise à jour annuellement et mise à disposition des publics concernés via les sites Internet de l'INSEE et de la Région.

La liste des indicateurs régionaux de développement durable a été établie dans le cadre d'un groupe technique composé :

- de la Région (Direction de l'Environnement et du Développement Durable et la Mission Prospective, Evaluation et Concertation Citoyenne),
- de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE),
- de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement (DREAL),
- de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF),
- de l'Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE),
- avec l'appui méthodologique de l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) et en s'inspirant des travaux et de la méthodologie de ce dernier.

Ces résultats d'indicateurs territoriaux de Développement Durable feront l'objet d'une synthèse en 2011.

Cette synthèse a pour vocation d'éclairer l'évaluation de l'Agenda 21 régional en terme d'évolution des enjeux pour le territoire régional notamment en vue de la préparation du second Agenda 21 régional (2012-2017).

Par ailleurs, les 46 indicateurs territoriaux alimentent et complètent la démarche d'évaluation de l'Agenda 21 régional.

Une synthèse des résultats sera réalisée en 2011 pour illustrer le bilan final de l'Agenda 21 « 2007-2012 ». Cette synthèse servira également à enrichir l'état des lieux pour engager la réalisation du second Agenda 21 « 2012-2017 ».

A partir de 2011, une nouvelle convention entre la Région et l'INSEE permettra la poursuite de cette expérience.

**Objectifs de l'action :** Etablir un état des lieux du territoire régional au regard du développement durable, suivre dans le temps les évolutions constatées, et enfin partager ce diagnostic

**Public(s) cible(s) :** élus, acteurs économiques, représentants associatifs

**Calendrier de réalisation :** Parution de la première base de données sous forme d'un document papier Septembre 2007  
Réactualisation annuelle sur les sites Internet de l'INSEE et de la Région 2008 à 2011

**Budget associé :** 1<sup>ère</sup> publication + actualisation du tableau de bord pendant 3 ans 145.000 € financés à parité par l'INSEE et la Région (budget Agenda 21 régional)

**Partenaires techniques envisagés :** INSEE  
ARPE  
Services de l'Etat

**Partenaires financiers envisagés :** INSEE

**Indicateur(s) de l'action :**

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 6.3 : Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

**Objectifs associés de l'agenda 21**

## Axe 6. L'exemplarité, pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution



### Objectif 6.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

Action 61 : Participation de la Région Midi-Pyrénées aux débats sur les enjeux de développement durable à l'échelle européenne

#### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie**
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »**
- E5 : L'évolution des comportements**
- E7 : Le changement climatique
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels

#### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DAEC

**Directions associées :** Toutes, en fonction de l'action européenne

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée



#### **Contexte :**

Face à la montée en puissance des enjeux européens et de leur traduction quotidienne sur les activités des collectivités, notamment régionales, la Région Midi-Pyrénées a souhaité s'impliquer davantage dans le suivi des politiques et programmes européens susceptibles d'avoir un impact aussi bien politique, normatif ou financier sur le territoire.

En effet, ce sont les Régions qui, pour une large part, mettent en œuvre la réglementation européenne (encadrement des aides en matière économique, normes environnementales, marchés publics, etc.) et les grandes orientations des politiques européennes (stratégies de Lisbonne et Göteborg)... Dès lors, il existe une réelle légitimité à associer davantage les Régions au processus d'élaboration des politiques européennes, même si dans la pratique elles semblent insuffisamment prises en compte.

La Région Midi-Pyrénées suit donc de manière attentive l'actualité de l'Union européenne et l'évolution de la législation communautaire, accordant une attention toute particulière à la refonte des principales politiques européennes : politique de cohésion, politique agricole et de développement rural, changement climatique, recherche....

A ce titre, elle se mobilise régulièrement pour défendre les intérêts territoriaux, en participant directement aux consultations initiées par la Commission européenne et en menant des actions de lobbying ciblées, en lien avec Midi-Pyrénées Europe.

**Description :**

Il s'agit ainsi pour la Région de s'impliquer davantage dans le processus de gouvernance européenne en contribuant à une plus grande valorisation européenne des actions de Midi-Pyrénées en faveur du développement durable, d'une part, et en participant le plus en amont possible à l'élaboration des politiques européennes, d'autre part.

**Quelques exemples d'actions menées :**

>> « Mémoire pour une cohésion économique, sociale et territoriale durable après 2007 dans une Europe élargie » (2004) dans lequel la Région a affirmé la nécessité de continuer à bénéficier d'une Politique de Cohésion ambitieuse.

>> « Mémoire régional sur la cohésion territoriale » ( 2009) : suite à la publication d'un Livre Vert de la Commission européenne sur la notion de cohésion territoriale, la Région s'est également engagée dans le débat et a transmis une contribution officielle aux institutions européennes sous la forme de ce Mémoire, relayant les problématiques régionales et insistant sur la nécessaire prise en compte des territoires dans la définition et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques européennes.

**Autres actions ciblées sur le développement durable et le changement climatique déjà menées et devant être poursuivies :**

>> contributions de la Région au Livre Vert sur le changement climatique de la Commission européenne (décembre 2007), au Livre Vert sur la mobilité urbaine (mars 2008), et au Livre Vert sur la protection des forêts (juillet 2010).

La Région devra ainsi se positionner sur les révisions actuelles et futures des politiques européennes, notamment :

- La Stratégie "UE 2020" qui succède à la Stratégie de Lisbonne et définit les nouvelles priorités et les nouvelles orientations politiques, financières et budgétaires de l'Union européenne. Plus précisément, la Stratégie "UE 2020" repose sur le concept d'économie sociale de marché durable qui doit permettre à l'UE de prospérer grâce à "une économie fondée sur la connaissance, connectée, plus verte et qui n'exclut personne".
- L'avenir de la Politique de Cohésion 2014-2020.
- L'avenir de la PAC.
- L'avenir du financement et de la qualité des services publics.

La valorisation européenne des actions de Midi-Pyrénées et une plus grande visibilité de la Région sur les affaires européennes nécessitent aussi une présence forte de la Région dans les réseaux européens, en s'appuyant notamment sur l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, mais également sur les associations de collectivités européennes solidement organisées et bien implantées auprès des institutions européennes (Assemblée des Régions d'Europe, Conférence des Régions Périphériques Maritimes, etc.) et sur des réseaux thématiques (NECSTOUR : réseau des régions européennes pour un tourisme durable et compétitif, AREPO : Association des régions européennes des produits d'origine, OGM Free, Association européenne des Elus de Montagne...).

Certaines contributions de la Région Midi-Pyrénées à l'élaboration des politiques européennes s'effectuent ainsi par l'intermédiaire de ces réseaux.

**Objectifs de l'action :**

Contribuer à une plus grande valorisation européenne des actions de Midi-Pyrénées et à une plus forte visibilité de la Région sur les affaires européennes

Participer le plus en amont possible à l'élaboration des politiques européennes qui impacteront les politiques régionales en matière de développement durable.

**Public(s) cible(s) :**

La Région, les collectivités infrarégionales, les citoyens, et les acteurs socio-économiques du territoire

**Calendrier de réalisation :** La participation de la Région aux débats européens est liée à l'actualité européenne. Par conséquent, pour 2010 et 2011, la Région devra se positionner sur divers points :

- l'avenir de la politique de cohésion, des perspectives budgétaires européennes et la Stratégie « UE 2020 » ;
- l'avenir de la PAC ;
- l'avenir des services publics.

**Budget associé :** Pas de budget car il s'agit de lobbying essentiellement politique

**Partenaires techniques envisagés :**

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :** Nombre de contributions apportées par la Région Midi-Pyrénées

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 6.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

**Objectifs associés de l'agenda 21** 6.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables écologiquement et socialement

## Axe 6. L'exemplarité, pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.3. Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

Action 62 : Solutions en ligne pour faciliter l'information administrative des citoyens, le Service d'Information Publique (SIP)

#### *Les enjeux pour la Région :*

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale**
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels**
- E7 : Le changement climatique

#### *Les finalités du développement durable :*

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains**
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations**
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** Mission Solidarités  
**Directions associées :**

**Action :** **Engagée**   
En cours d'engagement   
Proposée



#### **Contexte :**

La Région Midi-Pyrénées soutient le développement d'une société de l'information équitable avec le développement du haut-débit, la résorption des zones blanches, le réseau des cyber-bases, la généralisation de l'environnement numérique de travail dans les lycées et les collèges, etc.

Le développement de l'administration électronique dans la plus grande région de France revêt un enjeu majeur. Que ce soit pour connaître ses droits ou accomplir ses démarches administratives, l'utilisateur des services publics peine à trouver rapidement l'information dont il a besoin. Et lorsqu'il y parvient, il lui reste à gérer la complexité des informations produites de manière trop cloisonnée. Les collectivités locales sont pourtant de plus en plus nombreuses à créer leur site Internet ou à réfléchir à sa refonte. Elles ont besoin pour cela de disposer facilement de contenus et de services mis à jour régulièrement.

#### **Description :**

Sous l'impulsion de la Région Midi-Pyrénées, maître d'ouvrage et avec le soutien de l'Union Européenne, des collectivités et administrations partenaires ont décidé de mutualiser progressivement une partie de leurs informations et de les diffuser sous la forme d'un guichet unique.

L'objectif du Service d'Information Publique (SIP) est de permettre aux collectivités de notre région d'offrir, depuis leur site internet, un service d'information public global qui facilite les démarches administratives des usagers et le travail quotidien des élus et des agents.

L'outil proposé intègre une offre mutualisée de services en ligne :

- Un guichet unique d'information permettant à l'utilisateur d'accéder dans un même environnement aux informations administratives de niveau national, régional, départemental ou local. Il est ensuite réorienté vers les sites des administrations compétentes pour la traiter. Le SIP intègre toutes les informations « droits et démarches » de service-public.fr dans le

cadre d'un partenariat entre la Région et la DILA (Direction de l'Information Légale et Administrative) et est progressivement enrichi par les principaux acteurs publics de Midi-Pyrénées.

- Un annuaire géo-localisé des services publics permettant à l'utilisateur de rechercher, de localiser et de connaître les principales coordonnées des services publics auxquels il souhaite s'adresser. Ce service est fourni par Géoportail dans le cadre d'un partenariat avec l'IGN (Institut Géographique National).
- Un ensemble de télé-services permettant à l'utilisateur de réaliser un certain nombre de démarches en ligne à partir de télé-services types. La collectivité choisit les formulaires qu'elle souhaite intégrer sur son site à partir d'une liste de formulaires « prêts à l'emploi ». Elle peut également créer ses propres formulaires à partir d'un « générateur de formulaires ». De plus, le SIP propose à la collectivité un outil de suivi des demandes provenant de ses télé-services.

Après une phase pilote menée avec 13 collectivités locales, la Région lance un appel à candidatures auprès des Communes, Intercommunalités, Pays qui souhaitent intégrer le SIP Midi-Pyrénées à leur site Internet. Ce projet bénéficie d'ores et déjà de l'implication d'organismes relais départementaux susceptibles d'aider les collectivités par un appui technique.

|                                    |  |           |
|------------------------------------|--|-----------|
| <b>Objectifs de l'action :</b>     | Offrir une information accessible et claire aux citoyens<br>Rationaliser l'investissement public   |           |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>        | Les collectivités locales disposant d'un site Internet de qualité<br>Les citoyens de Midi-Pyrénées   |           |
| <b>Calendrier de réalisation :</b> | Phase pilote avec 13 collectivités   | 2009      |
|                                    | Lancement de l'appel à candidatures  | 2010      |
| <b>Budget associé :</b>            | Service Technologies de l'Information et de la Communication   | 400 000 € |
| <b>Partenaires techniques :</b>    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées et du Tarn et Garonne</li> <li>- le Syndicat Mixte d'Informatisation des Collectivités (SMICA) de l'Aveyron</li> <li>- l'Association des Maires du Tarn</li> </ul> |           |
| <b>Partenaires financiers :</b>    | L'Union européenne   |           |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b> | Nombre de connexions utilisateurs sur une information produite par SIP<br>Nombre de collectivités qui ont intégré la plateforme SIP sur leur site Internet   |           |

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 6.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** 2.2 Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche de développement durable

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.4. Développer des outils / dispositifs permanents régionaux de concertation

#### Action 63 : Animation collective du Plan Bois Régional

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
  - F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DAER , DAT, DES, DFPA

**Action :** Engagée

En cours d'engagement

Proposée



*Cf. SRDE et Contrat de projet 2007-2013 (axe 2 Plan Climat)*

##### **Contexte :**

La forêt et le bois représentent une problématique complexe caractérisée par la présence de nombreux acteurs, intérêts et enjeux : production forestière, biodiversité, paysage, loisirs, aménagement du territoire, politique énergétique, et activité industrielle. La Région Midi-Pyrénées consomme de plus en plus de bois venant de l'extérieur alors que 42% de sa production forestière annuelle n'est pas mobilisée. Or il s'agit d'un gisement naturel, renouvelable, susceptible d'être exploité de manière raisonnée, tant du point de vue de l'emploi et du développement économique que pour l'environnement (notamment la biodiversité et le stockage du carbone).

La Région Midi-Pyrénées souhaite favoriser le développement de cette filière, avec une approche intégrée et globale, mettant en exergue les principes du développement durable. Le Schéma de Développement Economique de la Région Midi-Pyrénées (SRDE) a prévu pour cela la mise en place d'un « Plan Régional Carbone Durable ». Ce plan, adopté en 2007, est structuré autour de « trois axes sectoriels : bois-énergie, bois-construction et bois-papier. Un quatrième axe, consacré à la structuration et à la gouvernance du système acteurs-filière-territoire, coordonne les trois premiers et les situe dans une démarche de développement durable. » La gouvernance étant un élément essentiel dans une démarche de développement durable, c'est ce quatrième axe qui est présenté ici dans le cadre de l'Agenda 21 régional.

##### **Description :**

Il s'agit d'associer tous les acteurs des diverses filières interdépendantes de valorisation du bois (matériau, énergie) et tous les niveaux d'organisation territoriale à un ou plusieurs des objectifs du Plan Régional Bois Carbone Durable.

La structuration de la filière est recherchée notamment à travers les programmes d'actions initiés, réalisés, animés, relayés, coordonnés ou soutenus par l'association interprofessionnelle Midi-Pyrénées Bois (qui fédère 18 familles professionnelles de la forêt et du bois)<sup>6</sup>. A cet effet, la Région a conclu en

<sup>6</sup> L'entité PEFC a d'abord été intégrée à Midi-Pyrénées Bois et a ensuite fusionné avec son homologue de Languedoc-Roussillon)

janvier 2010 avec cette structure un accord-cadre qui lui garantit, de 2010 à 2013, un soutien de la Région pour développer des programmes d'actions ambitieux notamment autour des axes bois énergie et bois construction.

La relation filière-territoires est l'enjeu des Chartes Forestières de Territoire (volet forestier des projets de Pays) et des Plans de Développement de Massifs forestiers (outils d'intensification de la gestion et de la mobilisation de la ressource et d'optimisation de la multifonctionnalité des espaces boisés). Cette déclinaison territoriale permet au « Plan Bois Carbone Durable » de prendre en compte les spécificités de chaque territoire, de garantir la cohérence des initiatives et d'améliorer la gouvernance du système.

La Région recherchera avec l'Etat les moyens d'associer la Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers à la gouvernance du Plan Bois Carbone Durable.

**Objectifs de l'action :** Structurer la filière bois sur l'ensemble du territoire régional  
Faciliter l'établissement d'un dialogue entre les différents acteurs de la filière et leurs partenaires, publics ou privés, du niveau local au niveau régional  
Favoriser l'émergence de projets collectifs  
Augmenter la mobilisation et la valorisation de la ressource bois

**Public(s) cible(s) :** Organisations professionnelles et interprofessionnelles de la filière  
Partenaires (agriculture, industrie, bâtiment, environnement, énergie, tourisme...)  
Chambres consulaires  
Collectivités publiques et leurs groupements, Parcs naturels régionaux, Pays

**Calendrier de réalisation :** Adoption du Plan Carbone Durable 20/09/2007  
Suivi et réalisation 2007 – 2013

**Budget associé :** (Principalement : études et fonctionnement) 0,4 M€/an  
Ce montant est à rapprocher de la participation possible de la Région (9 M€/an au titre de ses diverses politiques) aux programmes d'investissement associés (60 M€).

**Partenaires techniques envisagés :** Collectivités territoriales  
Partenaires publics associatifs  
Organisations professionnelles et interprofessionnelles de la filière  
Entreprises de la filière bois

**Partenaires financiers envisagés :** Partenaires publics

**Indicateur(s) de l'action :** Superficie forestière couverte par une charte / totalité de la superficie forestière de la Région

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 6.4 Développer des outils /dispositifs permanents régionaux de concertation

**Objectifs associés de l'agenda 21** 1.1 Pérenniser une économie ancrée sur son territoire  
2.1 Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques dans une démarche développement durable  
6.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.4. Développer des outils / dispositifs permanents régionaux de concertation

#### Action 64 : Suivi participatif de l'Agenda 21

##### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques**
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements**
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

##### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance**

**Direction pilote :** DEDD

**Directions associées :** DCOM

**Action :** **Engagée**



En cours d'engagement



Proposée



##### **Contexte :**

Comme l'indique l'Agenda 21 planétaire adopté à Rio en 1992, l'engagement et la participation réelle des habitants et de tous les acteurs fait partie intégrante d'une démarche de développement durable. La participation doit notamment permettre de rendre compte de la complexité du système régional par la construction collective d'une vision partagée des enjeux du territoire, l'élaboration de propositions à l'attention des élu-e-s, le suivi du niveau de réalisation des actions et objectifs arrêtés dans le programme d'actions.

L'organisation de cette participation requiert des modes d'information et de mobilisation spécifique et dans la durée.

La Région a souhaité associer les midi-pyrénéen-ne-s dès la préparation de l'Agenda 21 en engageant un exercice de démocratie participative à partir d'un groupe de citoyens. Le Groupe citoyen de concertation de l'Agenda 21 régional, composé d'une centaine de personnes, a été constitué en 2006. Sa composition a été définie par un organisme indépendant, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC), de manière aléatoire, mais représentatif de la diversité de la population régionale. Le Groupe citoyen de concertation s'est réuni 4 fois en 2006 et 2007 pendant la période d'élaboration de l'Agenda 21 et a travaillé à la définition des enjeux du territoire au regard du développement durable, puis sur des orientations stratégiques et enfin sur des premières pistes d'actions pour la Région Midi-Pyrénées.

La Région a également désiré élargir la diffusion de l'information sur la démarche Agenda 21 et donner la possibilité à toute la population de Midi-Pyrénées de s'exprimer par le biais d'un questionnaire envoyé fin mai 2006 à l'ensemble des habitants de Midi-Pyrénées via le magazine « Midi-Pyrénées info ».

##### **Description :**

Dans la poursuite des temps de concertation dédiés à la préparation de l'Agenda 21 régional, il est proposé de formaliser une dynamique de concertation dans la durée.

Cette dynamique concerne d'une part l'information et, d'autre part, la mobilisation interne (élu-e-s, services) et externe (Groupe citoyen de concertation) relative à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation.

Parallèlement au site web et au magazine de la Région qui constituent des vecteurs d'information permanents, il est envisagé de réunir le Groupe citoyen de concertation sur des sujets liés à l'actualité du projet (bilan, préparation du futur Agenda 21). Une Charte de la participation sera élaborée.

Après l'adoption de l'Agenda 21, en mars 2007, le Groupe citoyen de concertation s'est réuni à nouveau en septembre 2008 sur le thème de l'évaluation, pour une réflexion sur les résultats attendus et des propositions d'indicateurs à partir d'une sélection d'actions et d'objectifs de l'Agenda 21.

Le renouvellement des membres du panel de citoyens a fait l'objet d'une prestation auprès d'un organisme indépendant en 2010. L'objectif est d'obtenir un panel proche de la représentativité de la population de Midi-Pyrénées en terme d'âge, de sexe, de département, de taille de commune et de catégorie socio-professionnelle.

Le 27 novembre 2010 a eu lieu la 6<sup>ème</sup> réunion du Groupe citoyen de concertation. Les objectifs de cette réunion associant le nouveau panel étaient de :

- sensibiliser les nouveaux membres au développement durable,
- leur présenter des éléments du bilan de l'Agenda 21,
- leur présenter le programme de travail 2011.

En effet, pour la préparation du futur Agenda 21 « 2012-2017 », 3 réunions du GCC sont prévues en 2011.

|   |   |  |
|---|---|--|
| <b>Objectifs de l'action :</b>            | La mise à jour et le suivi des informations sur le site et le magazine de la Région<br>Organiser les temps d'échanges et de concertation  |  |
| <b>Public(s) cible(s) :</b>               | Les citoyens de Midi-Pyrénées   |  |
| <b>Calendrier de réalisation :</b>        | Mise à jour du site Web<br>Organisation des temps d'échanges  | 2007 - 2013<br>2007-2013   |
| <b>Budget associé :</b>                   | Mise à jour et suivi informations sur le site internet + magazine<br>renouvellement du Groupe citoyen de concertation<br>Accompagnement sur la démarche participative<br>Défraiements (frais de déplacements, frais d'organisation) | Pas de budget associé<br><br>15.000 € (budget MPECC + DEDD)<br>20.000 € en 2011 (budget DEDD Agenda 21)<br>5.000 € par réunion (budget DEDD Agenda 21) |
| <b>Partenaires techniques envisagés :</b> | Prestataire indépendant   |  |
| <b>Partenaires financiers envisagés :</b> |   |  |
| <b>Indicateur(s) de l'action :</b>        | Fréquentation de la rubrique « Agenda 21 » du site Internet régional<br>Nombre de réunions participatives aux différentes étapes de l'Agenda 21   |  |
| <b>Indicateurs stratégiques :</b>         | Existence d'une communication des résultats de l'évaluation, quels outils et quels publics touchés<br>Part des actions de l'Agenda 21 proposées par le Groupe Citoyen de Concertation   |  |

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21** 6.4. Développer des outils /dispositifs permanents régionaux de concertation

**Objectifs associés de l'agenda 21** 6.2 Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional

## Axe 6. L'exemplarité : pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale



### Objectif 6.4. Développer des outils / dispositifs permanents régionaux de concertation

Action 65 : Mise en place d'un groupe de travail Prospective et Evaluation du SRADDT

#### Les enjeux pour la Région :

- E1 : La performance sociale et environnementale de l'économie
- E2 : L'efficacité des politiques publiques
- E3 : La cohésion territoriale
- E4 : Le maintien du potentiel « Ressources Naturelles »
- E5 : L'évolution des comportements
- E6 : La satisfaction des besoins essentiels
- E7 : Le changement climatique

#### Les finalités du développement durable :

- F1 : Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- F2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- F3 : Epanouissement de tous les êtres humains
- F4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- F5 : Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
- F6 : Gouvernance

**Direction pilote :** Mission Prospective, Evaluation et Concertation Citoyenne  
**Directions associées :** DEDD, DFPA, DAT, DES, DCAV,

**Action :** Engagée   
En cours d'engagement   
Proposée



#### **Contexte :**

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire Midi Pyrénées (SRADDT) a été approuvé par l'Assemblée Plénière du 30 mars 2009.

Le SRADDT est un document prospectif qui pose les bases de l'évolution souhaitée de l'ensemble des politiques régionales à l'horizon 2030. Il doit donc faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation pour garantir sa pertinence, son adaptation au contexte et sa valeur anticipatrice.

Dans le document lui-même, son évaluation est prévue (« (...), il est proposé la création d'un groupe de travail associant des représentants du Conseil Régional, de l'Etat et du CESER, ainsi que des universitaires. Celui-ci sera chargé de suivre l'actualisation du SRADDT par la mise en œuvre de travaux de prospective et d'évaluation. »). Cette évaluation consiste notamment en une actualisation et un enrichissement réguliers du SRADDT.

#### **Description :**

Le groupe de travail « évaluation et prospective de l'aménagement et du développement durable en Midi Pyrénées » Prospective et évaluation, (PREV) est notamment composé de membres de la Région, du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, des services de l'Etat, d'universitaires et de représentants du Comité Régional pour l'Information Economique et Sociale. En tant que de besoin, il invite à participer à ses réflexions tout partenaire public ou tout intervenant, même privé, de nature à l'informer sur des données de contexte ou de stratégie.

Chaque année, il se penche sur un thème déterminé par les décideurs.

Au bout d'une année de réflexion, ponctuée de plusieurs rencontres du groupe de travail, éventuellement en sous-groupes, il livre un éclairage sur le sujet (valeur d'observatoire qui peut être prolongé au-delà de l'année de travail le cas échéant) et ébauche des pistes d'actions pour la Région et ses partenaires afin de mieux adapter ou de réorienter les politiques publiques dans ce domaine.

La forme de ce résultat (écrit, séminaire...) est adaptable à la commande.

Les réflexions du PREV se nourrissent des travaux et stratégies actuels de la Région. Elles permettent l'échange de points de vue afin de reconsidérer le thème à traiter sous un angle transversal, d'aménagement et de développement durable.

Par delà le SRADDT, ce groupe de travail est une des occasions de faire évoluer et d'actualiser les politiques régionales dans le cadre de ses compétences et priorités. L'ouverture et la liberté des débats, la diversité des participants, les angles d'attaques aussi variés qu'originaux en sont la garantie. En effet, dans un contexte où les repères sociaux sont de plus en plus labiles, où les citoyens se sentent loin des institutions, une actualisation et un questionnement permanents des stratégies doivent être menés dans l'objectif de replacer le citoyen au centre des priorités et d'adapter les actions au plus près des besoins qui évoluent.

La particularité de ce groupe de travail par rapport aux outils déjà en place est sa réflexion sur l'ensemble du territoire régional, pour son aménagement et son développement durable, ainsi que le partage de sa réflexion prospective, notamment avec le CESER et l'Etat.

**Objectifs de l'action :** Evaluer et mettre à jour le SRADDT, interroger les dispositifs régionaux en matière d'aménagement et de développement durable du territoire

**Public(s) cible(s) :** Elus et techniciens du CRMP

**Calendrier de réalisation :** Une thématique différente est traitée tous les ans

**Budget associé :**

**Partenaires techniques envisagés :** Partenaires publics

**Partenaires financiers envisagés :**

**Indicateur(s) de l'action :**

**Indicateur stratégique :**

**Rappel de l'objectif de l'agenda 21 :** 6.4. Développer des outils / dispositifs permanents régionaux de concertation

**Objectifs associés de l'agenda 21 :** Selon les thèmes annuels choisis : ensemble des objectifs de l'Agenda 21

## Liste des acronymes et abréviations

|                |  |
|----------------|--|
| <b>ADEFPAT</b> | Association pour le Développement par le Formation des Projets, Acteurs et Territoires |
| <b>ADEME</b>   | Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie                               |
| <b>ADEPFO</b>  | Association pour le Développement des Pyrénées par la Formation                        |
| <b>AGC</b>     | Autorail à Grande Capacité   |
| <b>Anah</b>    | Agence national d'amélioration de l'habitat  |
| <b>ANRU</b>    | Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine  |
| <b>AOT</b>     | Autorités Organisatrices de Transports   |
| <b>ARPE</b>    | Agence Régionale Pour l'Environnement  |
| <b>CAA</b>     | Contrat d'Apport Associatif  |
| <b>CCRE</b>    | Conseil des Communes et Régions d'Europe   |
| <b>CDC</b>     | Caisse des Dépôts et Consignations   |
| <b>COGEMIP</b> | société de COstruction et de GEstion MIDI- Pyrénées                                    |
| <b>CPER</b>    | Contrat de Projet Etat - Région  |
| <b>CPIE</b>    | Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement                                     |
| <b>CREDOC</b>  | Centre de Recherche pour l'EtuDe et l'Observation des Conditions de vie                |
| <b>CREEMP</b>  | Comité Régional d'Education à l'Environnement en Midi-Pyrénées                         |
| <b>CRT</b>     | Comité Régional du Tourisme  |
| <b>DAAR</b>    | Direction de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Ruralité                    |
| <b>DAEC</b>    | Directions des Affaires Européennes et de la Coopération                               |
| <b>DAER</b>    | Direction des Affaires Economiques et de la Recherche                                  |
| <b>DAJ</b>     | Direction des Affaires Juridiques  |
| <b>DAT</b>     | Direction de l'Aménagement du Territoire   |
| <b>DCAV</b>    | Direction de la Culture et de l'Audiovisuel  |
| <b>DCOM</b>    | Direction de la Communication  |
| <b>DEDD</b>    | Direction de l'Environnement et du Développement Durable                               |
| <b>DEEE</b>    | Déchets des Equipements Electriques et Electroniques                                   |
| <b>DES</b>     | Direction de l'Education et des Sports   |
| <b>DFPA</b>    | Direction de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage                        |
| <b>DGS</b>     | Direction Générale des Services  |
| <b>DLog</b>    | Direction de la Logistique   |
| <b>DRAF</b>    | Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (Etat)                             |
| <b>DREAL</b>   | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement                |
| <b>DRH</b>     | Direction des Ressources Humaines  |
| <b>DSI</b>     | Direction des Systèmes d'Information   |
| <b>EAMP</b>    | Emplois Associatifs de Midi-Pyrénées   |
| <b>EPCI</b>    | Etablissement Public de Coopération Intercommunale                                     |
| <b>EPFE</b>    | Etablissement Public Foncier d'Etat  |
| <b>ETD</b>     | Entreprises Territoires Développement  |
| <b>FEDER</b>   | Fond Européen de Développement Régional  |
| <b>FOAD</b>    | Formation Ouverte A Distance   |
| <b>FREDIC</b>  | Fonds Régional de Développement Coopératif   |
| <b>FRIE</b>    | Fonds Régional d'Innovation pour l'Emploi  |
| <b>GCC</b>     | Groupe Citoyen de Concertation   |
| <b>GPP</b>     | Grands Projets de Pays   |
| <b>GPV</b>     | Grand Projet de Ville  |
| <b>HPV</b>     | Huile Pure Végétale carburant  |
| <b>HQE</b>     | Haute Qualité Environnementale   |
| <b>IAE</b>     | Insertion par l'Activité Economique  |
| <b>ICUI</b>    | Incitation à la Coopération Universitaire Internationale                               |
| <b>IFEN</b>    | Institut Français de l'Environnement   |
| <b>IGCS</b>    | Inventaire, Gestion et Conservation des Sols   |
| <b>INSEE</b>   | Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques                          |

|                  |   |
|------------------|---|
| <b>ISO</b>       | International Organization for Standardization - Organisation internationale de normalisation |
| <b>LIR</b>       | Ligne d'Intérêt Régional  |
| <b>LOADDT</b>    | Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire                |
| <b>MCEF</b>      | Maisons Communes Emploi Formation   |
| <b>MPDS</b>      | Midi-Pyrénées Développement Solidaire   |
| <b>MEDDTL</b>    | Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement              |
| <b>MPECC</b>     | Mission Prospective Evaluation et Concertation Citoyenne                                      |
| <b>MPA</b>       | Midi-Pyrénées Active  |
| <b>MPE</b>       | Midi-Pyrénées Expansion   |
| <b>NTIC</b>      | Nouvelles Technologies d'Information et de Communication                                      |
| <b>OF</b>        | Office de Formation   |
| <b>ONG</b>       | Organisation Non Gouvernementale  |
| <b>ONU</b>       | Organisation des Nations Unies  |
| <b>OPDHLM</b>    | Office Public Départemental Habitation à Loyer Modéré   |
| <b>ORAMIP</b>    | Observatoire Régional de l'Air de Midi-Pyrénées   |
| <b>ORDIMIP</b>   | Observatoire Régional de Déchets Industriels de Midi-Pyrénées                                 |
| <b>OREMIP</b>    | Observatoire Régional de l'Energie de Midi-Pyrénées   |
| <b>ORU</b>       | Opération de Renouvellement Urbain  |
| <b>OSI</b>       | Organisations de Solidarité Internationale  |
| <b>PEFC</b>      | Programme Européen des Forêts Certifiées  |
| <b>PIB</b>       | Produit Intérieur Brut  |
| <b>PLU</b>       | Plan Local d'Urbanisme  |
| <b>PME / TPE</b> | Petites et Moyennes Entreprises / Très Petites Entreprises                                    |
| <b>PMR</b>       | Personnes à Mobilité Réduite  |
| <b>PNLCC</b>     | Plan National de Lutte contre les Changements Climatiques                                     |
| <b>PNR</b>       | Parc Naturel Régional   |
| <b>PNUD</b>      | Programme des Nations Unies pour le Développement   |
| <b>PNUE</b>      | Programme des Nations Unies pour l'Environnement  |
| <b>PPI</b>       | Programme Pluriannuel d'Investissement  |
| <b>PRDF</b>      | Plan Régional de Développement des Formations professionnelles                                |
| <b>PREDD</b>     | Plan Régional d'Elimination des Déchets Dangereux   |
| <b>PRELUDE</b>   | Programme Régional de LUTte contre l'effet de serre et pour le Développement Durable          |
| <b>PRIM</b>      | Programme Régional d'Incitation à la Mobilité   |
| <b>PRQA</b>      | Plan Régional pour la Qualité de l'Air  |
| <b>PRT2</b>      | Programme Régional des Transports n°2   |
| <b>PRU</b>       | Projet de Rénovation Urbaine  |
| <b>RMI</b>       | Revenu Minimum d'Insertion  |
| <b>RRR</b>       | Rames Régionales Réversibles  |
| <b>SAGE</b>      | Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau   |
| <b>SARRAP</b>    | Sites Antennes Rurales de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée                                |
| <b>SCOT</b>      | Schéma de COhérence Territoriale  |
| <b>SGAR</b>      | Secrétariat Général à l'Administration Régionale (Etat)                                       |
| <b>SIFA</b>      | Société d'Investissement France Active  |
| <b>SNDD</b>      | Stratégie Nationale de Développement Durable  |
| <b>SRADDT</b>    | Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable                                     |
| <b>SRDE</b>      | Schéma Régional de Développement Economique   |
| <b>SRU</b>       | Solidarité et Renouvellement Urbains  |
| <b>TER</b>       | Transports Express Régionaux  |
| <b>TPE</b>       | Très Petites Entreprises  |
| <b>UNADEL</b>    | Union Nationale des Acteurs et des structures du Développement Local                          |
| <b>ZFU</b>       | Zone Franche Urbaine  |
| <b>ZUS</b>       | Zones Urbaines Sensibles  |

